



HAL
open science

Le Japon et les “ Territoires du Nord ” : une Histoire nationale du Japon de l’après-guerre

Thomas Ballet

► **To cite this version:**

Thomas Ballet. Le Japon et les “ Territoires du Nord ” : une Histoire nationale du Japon de l’après-guerre. Histoire. 2016. dumas-01393294

HAL Id: dumas-01393294

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01393294>

Submitted on 7 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UNIVERSITE RENNES 2 - HAUTE-BRETAGNE

Master Histoire
Relations Internationales

**Le Japon et les « Territoires du Nord » :
une Histoire nationale dans le Japon de l'après-guerre**

Thomas BALLETT

Directeur de recherche : M. Michel Tissier

2016

UNIVERSITE RENNES 2 - HAUTE-BRETAGNE

Master Histoire
Relations Internationales

**Le Japon et les « Territoires du Nord » :
une Histoire nationale dans le Japon de l'après-guerre**

Thomas BALLET

Directeur de recherche : M. Michel Tissier

2016

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes auxquelles je souhaiterais exprimer mes sincères remerciements.

Je voudrais en premier lieu adresser toute ma gratitude à mon directeur de mémoire, M. Michel Tissier, pour sa disponibilité, ses remarques et conseils qui m'ont grandement aidé dans mon travail. Tout en me laissant « seul maître à bord », ses recommandations m'ont guidé de manière sûre tout au long de ce périple.

Je voudrais remercier Mme Hiroko Amemiya, responsable de l'enseignement de la langue japonaise à l' Université Rennes 2 et responsable des échanges entre cette université et les universités japonaises. Les cours de japonais suivis lors de ma première année de Master ont largement contribué à la réussite de mon projet de recherche. Enfin, sans son soutien pour mon projet de mobilité à l' Université du Tohoku, ce travail n'aurait pu être aussi satisfaisant.

Je désire remercier également M. Zenji Asaoka, professeur à l' Université du Tohoku, qui me conseilla durant mon année de mobilité à Sendai. Ces recommandations bibliographiques entre autres me furent précieuses pour la mise à jour de mes ressources documentaires et la progression de mes recherches.

J'aimerais remercier toute l'équipe des relations internationales de Rennes 2 qui a contribué à la bonne réussite de mon année de mobilité.

J'aimerais enfin remercier du fond du cœur mes parents, Jean-Claude et Béatrice Ballet, qui m'ont soutenu tout au long de mon parcours étudiant, en France comme au Japon, et sur qui j'ai toujours pu compter.

Notes de l'auteur

Pour la transcription des noms propres et autres termes japonais en alphabet latin, nous suivrons le modèle du système « Hepburn » modifié. Dans ce système, les consonnes sont transcrites comme en anglais et les voyelles comme en italien. Ainsi, le *Fuji*, du nom de la célèbre montagne du Japon se prononce « Foudji » en français. Comme en italien, les sons assimilés ou redoublés sont transcrits par la double consonne. Les *h* suivis d'une voyelle sont toujours aspirés et nous marquerons les voyelles longues en ajoutant un accent circonflexe au-dessus desdites voyelles : ainsi dans *Hokkaidô*, le *h* est aspiré, le *k* est doublé donc on accentue la consonne (comme en italien) ; dans le [kai], on distingue le *a* et le *i* ; et la dernière syllabe du mot est allongée du fait de l'accent sur le *o*. La transcription *ch* se prononce toujours « tch », ainsi *Chishima* (îles Kouriles en japonais) se prononce « Tchichima. »

Dans la littérature scientifique ou profane au Japon, l'usage veut que les noms de personne soient écrits avec le patronyme suivi du prénom. Toutefois, pour une question de commodité et afin d'uniformiser la notation de nos références, nous avons décidé de suivre l'usage communément utilisé en Occident, à savoir, placer le prénom de la personne avant son patronyme. Ainsi, dans le nom complet de l'intellectuel japonais Masao Maruyama, le prénom est *Masao* et le patronyme est *Maruyama*.

Toutes les traductions du japonais au français sont le fait de l'auteur. Le principal problème résidait dans la grammaire : la langue japonaise écrite est remarquable pour ses phrases particulièrement longues, phrases ayant souvent la taille d'un paragraphe complet. Cela rend la traduction en français particulièrement laborieuse – les phrases trop longues sont en effet moins commodes en français. Tant que possible, nous avons conservé la structure des phrases japonaises dans leurs équivalents en français, cela afin d'être fidèle au texte original. En contre-partie, les lourdeurs du texte français furent inévitables.

Dans la plupart des sources japonaises que nous avons consultées, il est courant que le décompte des années se fasse en fonction de la date de règne des empereurs japonais, et non

pas selon le décompte des années du calendrier grégorien. Ainsi, l'année 1945 devient la 20^e année de l'ère Shôwa.

Pour simplifier la compréhension de notre travail, dans nos traductions, nous appliquons strictement le décompte des dates selon le calendrier grégorien.

Notes sur les noms des associations et des organismes

Dans notre mémoire, nous mentionnons un certain nombre d'organismes ou d'associations dont les noms complets, souvent longs, n'étaient pas commode à rappeler à chaque mention. Ainsi, pour leurs premières apparitions, nous transcrivons leurs noms complets du japonais au français. Pour les mentions suivantes, nous simplifions leurs appellations comme suit :

le *Bureau du Nord* pour le Bureau gouvernemental pour la planification du Nord ;

l' *Association du Nord* pour l' Association pour la planification du problème des Territoires du Nord ;

l' *Alliance du Nord* pour l' Alliance pour le retour des Territoires du Nord ;

la *Ligue des anciens résident* pour la Ligue des anciens résidents des îles Kouriles et d' Habomai ;

l' *Association du Sud* pour l' Association pour l'assistance de nos compatriotes du Sud.

Introduction générale

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le contentieux territorial entre le Japon et la Russie envenime les relations diplomatiques et les négociations pour la conclusion d'un traité de paix entre les deux pays. Ainsi, plus de soixante-dix ans après le conflit, ces pays voisins ne sont pas encore parvenus à tourner définitivement la page de la guerre. Ce contentieux met en évidence, dans les deux camps, les stigmates laissés par les événements passés.

Le problème territorial entre le Japon et la Russie prend ses racines dans la gestion de l'après-guerre. Avant 1945, les deux pays étaient parvenus à s'entendre sur la question des territoires au nord du Japon et avaient même entériné la chose par des traités¹. Par ailleurs, ce qu'on appelle aujourd'hui au Japon « le problème des Territoires du Nord (北方領土問題) » n'est pas né immédiatement après la Défaite du Japon, en 1945, mais bien après que plusieurs années se soient écoulées².

L'un des premiers problèmes sur lequel on butte lorsqu'on aborde la question est celui de la distinction entre les « Territoires du Nord » et les Kouriles. En effet, d'après les géographes, l'archipel des Kouriles (千島 *Chishima* en japonais) désigne la trentaine d'îles et d'îlots qui s'étendent entre l'île d' Hokkaidô et la péninsule du Kamtchatka, donc sur plus de mille deux cents km³. Nous n'allons pas entrer ici dans les détails mais il est important de comprendre le problème de la définition des Kouriles pour être à même d'envisager le contentieux territorial entre le Japon et la Russie.

Officiellement, le Japon renonça à Sakhaline et aux Kouriles lors de la signature du

-
- 1 Makoto Iokibe, Nobuo Shimotomai, Anatolii Vasil'evich Torkunov, Dmitrii Viktorovich Strel'tsov (dir.), *Nichiro kankeishi – Parareru hisutorii no chôsen* (Histoire des relations nippo-russes – le défi d'une Histoire parallèle), Tokyo : Tokyo Daigaku Shuppansha, 2015, p.621.
 - 2 Akihiro Iwashita, *Hoppô ryôdo mondai – 4 demo, 0 demo, 2 demo naku* (Le problème des Territoires du Nord – ni 4 , ni 0 , ni 2 îles), Tokyo : Chûôkôron Shinsha, 2005, intro. (p.) iv.
 - 3 Voir dans les annexes, *Carte du Japon et des Territoires du Nord*. Précisons que cette carte est tirée de l'ouvrage de Hiroshi Kimura et que les quatre îles méridionales de Kouriles y sont considérées comme un groupe détaché de cet archipel.

traité de paix de San Francisco, en 1951⁴. Cependant, pour le gouvernement japonais, l'archipel des Kouriles désignent les îles comprises entre la péninsule du Kamtchatka et l'île d'Uruppu, cette dernière faisant office de limite méridionale de l'ensemble. Les quatre îles les plus au sud – Etorofu, Kunashiri, Shikotan et Habomai – ne sont dès lors pas intégrées à cet archipel⁵. La Russie rejette cette définition et affirme que les quatre îles appartiennent bien aux Kouriles : Etorofu et Kunashiri appartiennent à l'ensemble du Grand archipel des Kouriles tandis que les deux autres îles forment les Petites Kouriles⁶. Ces controverses sur l'étendue des Kouriles ont, pendant plusieurs décennies, nui à la construction d'un dialogue entre les deux pays.

A dire vrai, il n'y eut de demande formulée par Tokyo à ce sujet qu'à partir des années 1950⁷. Toutefois, force est de constater qu'un mouvement populaire⁸ a existé avant cette prise en main de la question par le gouvernement japonais, pour demander le retour de ces îles.

En effet, dans le Japon vaincu de la fin de l'été 1945, un mouvement émergea rapidement pour dénoncer l'occupation soviétique des îles attenantes à l'île d' Hokkaidô et appeler à l'action l'état-major des Alliés. Restée sans suite sur le moment, cette tentative marqua toutefois le début du mouvement pour le retour des îles au Japon qui allait gagner peu à peu en audience, d'abord à Hokkaidô, puis dans le reste de l'archipel japonais.

Comprendre ce mouvement s'avère particulièrement complexe. En effet, le mouvement contemporain pour la rétrocession des Territoires du Nord s'est construit au fil des années sous l'égide du gouvernement japonais. A l'origine, ce fut avant tout un mouvement spontané et local qui, sans remettre en cause le résultat de la guerre, entendait dénoncer une perte vitale pour l'économie locale. De plus, ce mouvement n'était pas composé d'un seul groupe d'individus mais d'une pluralité d'acteurs ayant chacun leurs revendications propres.

4 Yukiko Kuroiwa, *Chishima wa dare no mono ka – Senkyônin, Nihonjin, Roshiajin* (A qui appartiennent les Kouriles ? Les premiers habitants, les Japonais, les Russes), Tokyo : Tôyô shoten, 2013, p. 32.

5 *Ibid.*, p. 4.

6 *Ibid.*

7 Tsuyoshi Hasegawa, *Hoppô ryôdo mondai to nichiro kankei* (Le problème des Territoires du Nord et les relations nippo-russes), Tokyo : Chikuma, 2000, p. 58.

8 L'usage de la notion de « mouvement irrédentiste » dans la littérature spécialisée anglophone où elle désigne le mouvement populaire pour le retour des Territoires du Nord nous paraît ici inapproprié. En effet, l'irrédentisme, d'abord simple doctrine politique italienne appelant à l'annexion de territoires étrangers où des populations italiennes vivaient, le terme en est venu, par extension, à désigner la théorie des partisans de l'annexion, à leur pays, de populations de même origine ou de même langue. Etant donné que depuis 1948 aucun Japonais ne réside plus sur ces îles, il est difficile de parler avec exactitude d'irrédentisme japonais envers ces territoires.

Les autorités japonaises firent des efforts significatifs afin de banaliser le discours du mouvement mais voulait également mettre en avant les anciens résidents des îles occupées, qui s'enfuirent ou bien furent expulsés de force par les Soviétiques peu après la fin du conflit.

Ainsi, les anciens résidents ont été appelés à devenir en quelque sorte l'âme du mouvement pour le retour des Territoires du Nord ; leurs souvenirs rappellent aux Japonais que ces territoires sont des « terres propres à la patrie » (我が国有の領土) et que c'est le devoir du peuple de se rassembler pour aboutir à leur retour. Les anciens résidents forment un pont entre le Japon d'avant 1945 et le Japon vaincu. Par conséquent, leurs récits du passé constitue une base essentielle pour la rédaction d'une Histoire nationale qui, tout en embrassant ces territoires au nord de l'Archipel, invite à une lecture a posteriori de la guerre et de la Défaite du pays. Les mots du président de la seule association regroupant les anciens résidents japonais des îles Kouriles sont remarquables en ce sens qu'ils lient l'Histoire des Kouriles avec l'Histoire de l'après-guerre : « Tant que les Territoires du Nord ne seront pas rendus (au Japon), notre après-guerre ne prendra pas fin (北方領土の返還がない限り、われわれの戦後は終わっていない)⁹. »

Le Japon revendique ces territoires comme siens et aspire à leur rétrocession. Ce faisant, le pays est confronté à un dilemme : retrouver la souveraineté des « Territoires du Nord » et donc mettre en avant une aspiration nationaliste tout en écartant toutes idées bellicistes ou tout du moins agressives à cette aspiration. Au cours de cette étude, nous verrons en quoi l' Histoire des « Territoires du Nord » est devenue une partie d'une Histoire nationaliste et pacifiste dans le Japon de l'après-guerre.

Notre étude sera divisée en quatre chapitres. Dans le premier, nous porterons notre attention sur les débuts du mouvement pour le retour des îles sur une période de dix ans, entre 1945 et 1955, soit des années d'occupation du Japon à la veille de la Déclaration commune nippo-soviétique. Nous verrons, par ailleurs, que le gouvernement japonais ne prit conscience que tardivement et confusément de l'enjeu territorial. Dans le deuxième chapitre, nous verrons

9 *Moto tômin ga kataru – Warera no Hoppô yontô – Sengohen* (Les anciens insulaires racontent : nos Quatre îles du Nord – Tome de l'après-guerre), Chishima Habomaishotô kyôjûsha renmei, Sapporo : Chishima Habomaishôtô kyôjûsha renmei, 1995, p. 16.

comment prit forme le discours actuel du gouvernement japonais sur le contentieux territorial et des autorités du pays dans le soutien à la cause du mouvement pour le retour des îles. Si le milieu des années 1950, du fait des négociations de paix nippo-soviétiques et la Déclaration commune, marque une étape essentielle, nous élargirons notre champ d'étude au-delà de cette période pour observer la mise en place des relations entre le gouvernement de Tokyo et les associations participant au mouvement, et donc voir la structure que prit ce dernier sur le long terme. Dans un troisième chapitre, nous étudierons le fond du discours du mouvement pour le retour des îles et la place essentielle de la mémoire des anciens résidents dans la composition d'une Histoire nationale où les « Territoires du Nord » forment comme une pièce manquante au pays. Dans notre quatrième et dernier chapitre, partant d'une observation sur la ferveur que le mouvement suscite au sein de l'opinion publique japonaise, nous nous interrogerons sur la pérennité de celui-ci. En outre, nous verrons que la remise en question du credo de Tokyo sur le sujet, qui est vu comme un sujet de second plan par des groupes nationalistes, illustre l'échec des autorités du pays à rassembler durablement le peuple pour cette cause qui semble condamnée à demeurer une cause dont l'engouement reste avant tout local.

Nous avons choisi de présenter précisément les sources repérées et utilisées au fur et à mesure de notre développement. Cependant, afin d'énoncer ce sur quoi s'appuie notre réflexion, nous indiquerons ici brièvement les principales sources exploitées.

Certains recueils de documents portant sur le mouvement pour le retour des Territoires du Nord et son histoire, qui furent compilés, rédigés et édités par des associations œuvrant pour le retour des îles au Japon, ont constitué la base essentielle de notre documentation. Ainsi, deux recueils datant des années 1990 constituent des sources précieuses pour notre étude. Par ailleurs, nous utiliserons également une brochure du ministère des Affaires étrangères du Japon portant sur les « Territoires du Nord. »

Ces deux recueils forment les bases sur lesquelles nous avons construit notre étude afin d'envisager l'histoire du mouvement pour le retour des Territoires du Nord. Cependant, nous utilisons également d'autres sources écrites, dont les dates de rédactions et de publications s'échelonnent entre la fin du xx^e siècle et le début du XXI^e siècle. Ces publications furent l'œuvre de groupes nationalistes qui traitent de la question des « Territoires du Nord. »

Toutefois, pour ces groupes, le problème des « Territoires du Nord » n'est qu'un problème parmi d'autres et ne constituent pas la base de leurs revendications.

Enfin, nous allons utiliser d'autres documents (sites internet des principales associations du mouvement pour le retour des îles, du gouvernement, entre autres) qui feront l'objet d'une présentation plus approfondie au fil de notre développement.

Chapitre premier : les prémices du mouvement pour la rétrocession des îles Kouriles au lendemain de la guerre (1945-1952)

Le 9 août 1945, l'Union soviétique rompait unilatéralement le pacte de neutralité en vigueur avec le Japon et envahissait les territoires au nord de l'archipel japonais (la Mandchourie, la Corée, la partie méridionale de Sakhaline et l'archipel des Kouriles)¹⁰.

Face à cette invasion, de nombreux Japonais résidant sur les îles les plus proches d' Hokkaidô (Habomai, Shikotan et Kunashiri) décidèrent de fuir plutôt que de subir le joug soviétique¹¹. Dès la fin de l'été 1945, les troupes soviétiques occupaient la totalité des Kouriles et les Japonais ayant fui étaient groupés, pour l'essentiel, à Nemuro¹². Rapidement, les Soviétiques coupèrent toutes les communications entre le Japon et les Kouriles ; cela fut ressenti comme une perte pour la ville de Nemuro pour qui l'exploitation des ressources des eaux attenantes aux îles occupées constituaient autant de ressources vitales pour l'économie de la région¹³. Tous ces facteurs favorisèrent le développement à Nemuro et dans ses environs d'un mouvement social ayant pour objet le retour de ces territoires au nord du Japon.

Dans ce chapitre, nous nous intéressons à la naissance et au développement du mouvement pour le retour des îles au nord du Japon. Partant de la fin de l'année 1945, nous couvrons la période allant jusqu'à la signature du traité de paix de San Francisco, en 1951, et son entrée en vigueur en 1952. L'enjeu est de mettre en exergue les liens entre le mouvement local, l'appréciation des autorités japonaises sur celui-ci ainsi que sur le contentieux territorial durant les premières années de l'après-guerre.

Pour la mise en œuvre de ce projet, notre documentation se constitue, pour l'essentiel, de trois recueils, compilés par des groupes ou associations liés entre elles et acteurs du

10 Iokibe et alii, *op. cit.*, p. 310-311.

11 Yukiko Kuroiwa, « Minami Chishima ni okeru nihonjin shakai no kôryû to shômetsu no purosesu : "Hoppô ryôdo" no Nihon jidai » (L'essor et la disparition de la société japonaise dans les Kouriles du Sud : la période japonaise des « Territoires du Nord »), in *Journal of policy studies*, Iwate Prefectural University, 7(2), mars 2006, p. 253.

12 Chishima renmei, *op. cit.*, p. 18.

13 Kuroiwa, « Minami Chishima ni okeru... », *op. cit.*, 2006, p. 257.

mouvement pour le retour des îles au Japon. Le premier recueil est *La marche du mouvement pour la rétrocession des Territoires du Nord d'après les anciens insulaires* (元島民による北方領土返還運動のあゆみ), publié en 1997 par la Ligue des anciens résidents des îles Kouriles et d' Habomai. Le deuxième recueil, *Histoire pour le cinquantième anniversaire du mouvement pour la rétrocession des Territoires du Nord* (北方領土返還運動 50 年史), fut compilé et publié par l' Association pour la planification du problème des Territoires du Nord, en 1996. Enfin, le troisième recueil, *La marche pour le dix-septième anniversaire de l' Association pour l'assistance de nos compatriotes du Sud* (南方同胞援護会 17 年のあゆみ) est l'œuvre de l' Association pour Okinawa et fut publié en 1973. Nous introduirons plus en détails ces associations ainsi que leurs recueils au cours de notre développement.

I – Nemuro et le sort des résidents des territoires au nord de l'archipel japonais

Le mouvement pour le retour des îles Kouriles débuta modestement dans une région qui ne fut pas épargnée par le conflit. En effet, Nemuro, principale ville à l'extrême nord du Japon, fut la terre d'accueil des personnes ayant fui l'invasion soviétique de la fin de l'été 1945. Ce fut également ici qu'allait se retrouver beaucoup d'anciens résidents des îles du Nord expulsés par les Soviétiques entre 1946 et 1948.

A/ Les initiatives du maire de Nemuro au lendemain de la guerre

Le mouvement hostile à l'occupation soviétique des îles Kouriles et réclamant leur retour sous l'orbite japonais (sous occupation américaine) surgit dès le lendemain de la guerre. Le 1er décembre 1945, une requête (陳情) fut adressée au Commandant suprême des forces alliées au Japon, MacArthur, par le maire de Nemuro, Ishisuke Andô (安藤石曲)¹⁴. Cette requête est reproduite en intégralité dans *La marche du mouvement pour la rétrocession des Territoires du Nord d'après les anciens insulaires*¹⁵.

14 Hoppô ryôdo mondai taisaku kyôkai, *Hoppô ryôdo henkan undô 50 nen shi* (Histoire pour le cinquantième anniversaire du mouvement pour la rétrocession des Territoires du Nord), Tokyo : Tokushuhônin Hoppô ryôdo mondai taisaku kyôkai, 1996, présentation de l'éditeur (発刊に当たって).

15 Chishima Habomaishotô kyojûsha renmei, *Moto tômin ni yoru hoppô ryôdo henkan undô no ayumi* (La marche du mouvement pour la rétrocession des Territoires du Nord d'après les anciens insulaires), Sapporo : Shadan Hôjin Chishima Habomaishotô kyojûsha renmei, 1997, p. 89-92. (Voir *Requête pour la demande*

Le texte est assez difficile à comprendre pour un Japonais moyen : les idéogrammes sont souvent archaïques ce qui rend la lecture laborieuse. Toutefois, l'association fait suivre une version de la lettre transcrite en japonais contemporain ce qui nous permet une étude de son contenu. Dans les recueils utilisés, on cite souvent cette requête mais aucune analyse détaillée n'en est proposée. Identifier clairement le contenu de la supplique va nous aider à mieux appréhender le discours initial du mouvement pour le retour des îles au Japon.

La requête du maire de Nemuro

Considérée par les principales associations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord comme le point de départ de celui-ci¹⁶, cette requête intitulée *Requête pour la demande instante du retour des îles appartenant à Hokkaidô* (北海道附属島嶼復帰懇請陳情書), avait pour but d'informer MacArthur de la situation des îles Goyômai (c'est-à-dire de l'archipel d' Habomai) et des îles Kouriles méridionales¹⁷. La lettre fut rédigée avec le concours du Comité pour la demande instante du retour des îles appartenant à Hokkaidô (北海道附属島嶼復帰懇請委員会), comité fondé à Nemuro par le maire de la ville.

Le texte est composé de cinq articles :

- D'abord, il est rappelé que l'archipel de Goyômai occupé par les Soviétiques constitue une partie à part entière de l'île d' Hokkaidô (現在ソ連軍の占領しておりますゴヨウマイ諸島は、北海道の一部にありまして), et que, par ailleurs, trois îles de l'archipel des Kouriles – Shikotan, Kunashiri et Etorofu – sont des territoires japonais depuis l'ère féodale [sic] (齒舞村の区別であり千島諸島の内、色丹、国後、択捉の三島は日本の封建時代より日本国土でありました). De plus, les Japonais ont résidé sur ces îles depuis plusieurs générations et ce droit fut entériné par l'accord nippon-russe de 1873¹⁸ (soit en l'an 7 de l'ère Meiji) où le Japon obtint les îles au nord de la mer d' Etorofu en échange de l'île de Sakhaline (住民は父子代々協力して三〜五代にわたって居住しており西暦 1873 年 (明治 7 年) 日本がソ

instante du retour des îles appartenant à Hokkaidô, annexes).

16 Hoppô kyôkai, *op. cit.*, p. 33 ; <http://www.chishima.or.jp/info.htm>

17 Chishima renmei, *Moto tômin...op. cit.*, 1997, p. 91.

18 L'accord en question date en fait de 1875.

連と千島。樺太交換条約を締結した際、択捉海峡以北の諸島を日本の領有とし樺太をソ連の領有とする)¹⁹。Toujours dans le même passage, la requête insiste sur la distinction entre les îles Kouriles méridionales (南千島), les îles Kouriles intermédiaires (中千島) et les îles Kouriles septentrionales (北千島) : les premières incluent les îles d' Etorofu et de Kunashiri, les deuxièmes désignent les îles entre Uruppu et Onnekotan (inclues) tandis que les dernières désignent les îles entre Paramushir et Shumshu²⁰. Enfin, le cas de Shikotan est particulier : l'île, selon le document, appartenait à l'origine à l'archipel de Goyômai (Habomai) mais appartenait alors aux Kouriles méridionales (現在南千島の一つに加えられております色丹はゴヨウマイ諸島でありました²¹).

Ainsi, dans le premier article de la supplique, les auteurs voulaient mettre en évidence les territoires dont le pays était en droit, selon eux, de réclamer le retour. Fin 1945, l'URSS n'avait pas encore intégré formellement les Kouriles à son territoire national (chose accomplie au début de l'année suivante²²). Ils n'avaient pas encore entrepris l'expulsion forcée des résidents japonais des îles mais beaucoup avaient fui l'occupation des troupes soviétiques : trois mois après leur arrivée, les populations de Kunashiri et de Shikotan avaient diminué de moitié tandis que quasiment les deux tiers des habitants de Habomai étaient partis²³. Comme nous l'avons mentionné plus haut, Nemuro fut le lieu où avaient fui ces résidents.

D'autre part, le document insiste sur la définition de ce que sont les Kouriles, prouvant que les auteurs de la requête se doutaient bien de l'obscurité entourant cette question. Nous pouvons illustrer cette assertion par une anecdote : lorsque les porteurs de la requête rencontrèrent un responsable de l'administration japonaise, à Tokyo, pour lui remettre le document, sur la carte du Japon disponible, les îles n'étant pas clairement représentées. Les membres de la commission s'empressèrent d'en faire, sur le champ, le dessin²⁴.

Nous allons commenter, plus précisément, le contenu de la première partie de cette requête. Globalement, les renseignements fournis sont exacts mais illustrent seulement la conception que se faisaient les Japonais des Kouriles en 1945 ; la division en trois groupes

19 *Ibid.*

20 *Ibid.*, voir également la *Carte des « Territoires du Nord » et des îles Kouriles*, annexes.

21 *Ibid.*

22 Kuroiwa, *Chishima wa dare no mono... op. cit.*, 2013, p. 38.

23 *Ibid.*, p. 35.

24 Tokumatsu Sakamoto, Shizuma Kai, *Kaese Hoppô ryôdo* (Rendez les Territoires du Nord!), Tokyo : Seinen Shuppansha, 1977, p. 194-195.

(Kouriles méridionales, intermédiaires et septentrionales) ne date que du début du xx^e siècle. A l'origine, Uruppu et les îles au nord de celle-ci étaient regroupées sous le nom de Kouriles septentrionales tandis que les îles d'Etorofu et celles au sud de cette dernière étaient les Kouriles méridionales. Ce n'est qu'après la conclusion d'un accord de pêche entre le Japon, la Russie et les États-Unis, en 1911, que les îles du centre furent désignées sous le nom de Kouriles intermédiaires. Ces dernières étaient alors passées sous l'administration directe du gouvernement japonais²⁵.

En outre, il est exagéré de dire que ces territoires sont japonais « depuis l'ère féodale » : les Kouriles méridionales ne furent occupées par les Japonais qu'à partir du début du xix^e siècle, pour endiguer la progression des Russes en provenance du Nord²⁶. A l'origine, les Aïnous résidaient sur ces îles et commerçaient avec les Japonais au sud et les Russes au nord²⁷. Ces peuplades furent prises en étau par les Russes et les Japonais et beaucoup furent assimilés, à l'une ou l'autre de ces nations. Ainsi, comme le relève Yukiko Kuroiwa, presque cinquante années avant le tracé officiel de la frontière réalisé par les Japonais et les Russes en 1855, les Kouriles étaient d'ores et déjà scindées en deux mondes distincts : le côté japonais (Etorofu et les îles au sud) et le côté russe (Uruppu et les îles au nord)²⁸. La domination japonaise sur l'ensemble de l'archipel des Kouriles se fit au lendemain de l'accord conclu en 1875. Enfin, d'après différentes sources japonaises et russes d'avant guerre (encyclopédies, cartes), Shikotan appartenait bien au Kouriles tandis le nom d' Habomai donné aux îles Goyômai date au plus tôt du lendemain de la Seconde Guerre mondiale²⁹.

- Dans un deuxième temps, la requête rapporte les événements arrivés sur les îles Kouriles à la fin du mois d'août 1945. Les troupes soviétiques envahirent les Kouriles méridionales ainsi que les îles de Goyômai, entre le 28 août et le 1er septembre 1945 (8月28日から9月1日の間に、ソ連軍は南千島及びゴヨウマイ諸島に対し武力占領を行いました³⁰). Du fait des violences (fouilles des maisons, vols, parfois meurtres), beaucoup de Japonais avaient fui pour rejoindre Nemuro (このためにソ連兵によって家宅搜索されたり、金品を略奪されたり、銃殺された住民等もありますので (略) 根室町に逃避する住民が続出して³¹).

25 Kuroiwa, *Chishima wa dare no mono...op.cit.*, 2013, p. 30.

26 *Ibid.*, p. 13.

27 *Ibid.*, p. 5-7.

28 *Ibid.*, p. 13.

29 Hasegawa, *op. cit.*, p. 24.

30 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru ...op.cit.*, 1997, p. 91.

31 *Ibid.*

Les auteurs de la supplique exprimaient également leur inquiétude quant au sort des habitants d' Etorofu qui, du fait de la distance les séparant de Nemuro, n'avaient pu s'enfuir (択捉島は根室町と遠距離のため（略）航海が不可能のために逃避できなく（略）私共は択捉島島民の安否を非常に気遣っております³²).

La requête parle de l'invasion des Kouriles méridionales par les Soviétiques mais néglige de rapporter les autres mouvements des troupes russes dans les autres Kouriles ou bien à Sakhaline. Ce point montre bien le lien privilégié qu'entretenaient les Kouriles méridionales avec Nemuro. L'avancée des Soviétiques dans les Kouriles du Sud se fit sans embûche tandis que des combats meurtriers eurent lieu dans les Kouriles septentrionales³³. Il faut rappeler que pas moins de dix-sept mille Japonais résidaient de façon permanente sur Kouriles méridionales tandis que les autres îles de l'archipel étaient quasiment désertes³⁴. Ce lien entre Nemuro et les Kouriles méridionales est avancé dans le troisième article de la requête.

- La requête rapporte que la proximité des Kouriles méridionales et de Goyômai avec Nemuro se manifestait par plusieurs aspects : l'aspect économique d'abord avec comme principal secteur d'activité l'exploitation des ressources halieutiques (南千島およびゴヨウマイ諸島を水産圏内として、水産業の中心地であります³⁵) ; les aspects géographique et culturel ensuite qui forjaient entre Nemuro et les Kouriles méridionales des « liens filiaux » (sic) (産業、経済、人情、風俗等は全くこれらの島々と同一であり、親と子の関係にあります³⁶). Cette vision des rapports entre Nemuro et les Kouriles méridionales faisaient de ces îles une véritable « colonie de pêche de Nemuro » (根室漁業の植民地³⁷).

- Le quatrième article dénonce l'Union soviétique qui, plutôt que d'assurer la sécurité des Japonais, dominait militairement les îles, enfreignait la liberté de ses habitants, interdisait les communications entre ces dernières et Nemuro tout en commettant des actes de pillage et de violences (保障占領によることなく軍事占領し住民の自由を拘束して、根室港との往来や

32 *Ibid.* p. 91-92.

33 Kuroiwa, *Chishima wa...op. cit.*, 2013, p. 33.

34 *Ibid.*, p. 32.

35 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 92.

36 *Ibid.* p. 92.

37 Kuroiwa, « Minami Chishima ni okeru... » *op. cit.*, 2006, p. 249.

交通を禁じているばかりか、略奪暴行の行為もあって³⁸).

Ces informations sont exactes et nous pouvons conjecturer qu'elles ont été rapportées par les habitants ayant fui l'occupation soviétique. En effet, de nombreux témoignages corroborent ces événements et, les Soviétiques ayant coupé toutes les communications³⁹ avec le Japon dès leur arrivée sur les îles, le maire de Nemuro n'avait pas d'autres moyens de connaître la situation des habitants des îles Kouriles méridionales. Le fait que les auteurs de la requête s'inquiétaient du sort des habitants d'Etorofu confirme cette assertion (住民の不安は極限に達し、択捉島にあつては、住民の消息は全くの現状であります⁴⁰).

Enfin, rappelant que ces îles étaient liées à Hokkaidô, les auteurs appelaient le commandant des forces alliées à faire passer l'occupation des îles sous le contrôle de l'armée américaine (以上の小諸島は今までも北海道でありますから、速やかに米国軍の保障占領下に編入させて (略) 切にご懇願申し上げる次第であります⁴¹).

Les autorités japonaises n'avaient pas connaissance de l'accord conclu entre Staline et Roosevelt⁴², en février 1945 à Yalta, accord qui décida le premier à rompre le Pacte de neutralité et engager la guerre contre le Japon. L'une des conditions de cette entrée en guerre était l'acquisition, par l'Union soviétique, de la totalité des Kouriles et de la partie méridionale de l'île de Sakhaline⁴³. Les auteurs de la requête savaient cependant qu'Hokkaidô était sous le contrôle américain. Nous pouvons admettre que c'est la raison pour laquelle ils insistaient tant sur les liens entre Hokkaidô et les Kouriles méridionales, afin de ne pas voir ces îles séparés du pays. Cette crainte de voir s'installer durablement le joug soviétique plutôt qu'américain révèle aussi l'idée péjorative que se faisaient les Japonais à l'égard des Soviétiques.

Dans le cinquième et dernier article de la lettre, les auteurs réitèrent leur souhait de voir les îles passer sous le contrôle américain. Ils insistent une fois encore sur l'importance économique de ces îles du fait des ressources maritimes (notamment le crabe et le saumon) dont les conserves étaient, avant la guerre, exportées aux États-Unis et offraient du travail aux

38 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 92.

39 Chishima renmei, *Moto tômin ga kataru...op. cit.*, 1995, p. 17.

40 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 92.

41 *Ibid.*

42 L'accord de Yalta ne fut connu des Japonais qu'au début de l'année 1946.

43 Iokibe et alii (dir.), *op. cit.*, p. 623.

Japonais (南千島およびゴヨウマイ諸島はカニ、鮭等の水産物が多く、戦前はこの水産物源を原料として缶詰を製造し、米国に輸出しておりました⁴⁴).

Les auteurs citent également la Déclaration de Potsdam pour appuyer leur demande : pour eux, les clauses de cette dernière pouvaient être mises en œuvre que si les îles passaient sous contrôle américain (ポツダム宣言を忠実に履行するためにも、これらの諸島を米国軍の保障占領下に編入させて⁴⁵).

Cette revendication de Potsdam est plutôt énigmatique : quelle était la fin des auteurs ? En revendiquant cette Déclaration, ils acceptaient de surcroît les conditions de capitulation du Japon. Dans les termes de cette déclaration, il était prévu, entre autres, l'Occupation du Japon jusqu'à son désarmement complet (art. 7), la démocratisation de la vie politique (art. 10) et le confinement du pays à ses îles principales ainsi que quelques autres petites îles (art. 8) non-définies dans le texte⁴⁶. Les auteurs de la requête avaient peut-être à l'esprit l'article 11 qui stipulait le droit du pays à se reconstruire et à soutenir son économie ; cela expliquerait la mise en avant des arguments économiques dans la requête. Le point le plus important reste que les auteurs comptaient sur les Américains pour récupérer les îles Kouriles (surtout les îles méridionales) et ne remettaient en question ni l'occupation du pays par les Alliés ni les autres conditions de la capitulation.

Cette requête avait donc pour but de dénoncer l'occupation soviétique des Kouriles et d'obtenir un contrôle américain des îles. Les arguments mis en avant étaient avant tout de nature économique et on comprend que la perte de ces territoires et donc de leurs ressources constituaient un coup très dur porté à une région déjà meurtrie par la guerre. Ainsi, l'intérêt local de cette demande est évident. Nous verrons à présent quelle part ont tenu les anciens résidents des îles Kouriles dans les prémices du mouvement.

B/ Le rôle des anciens résidents dans la naissance du mouvement

En annexes de la requête du maire de Nemuro était joint un document recensant

44 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 92.

45 *Ibid.*

46 Gaimushô (ministère des Affaires étrangères du Japon), *Warera no Hoppô ryôdo 2012 nenpan* (Nos Territoires du Nord - édition pour 2012), Gaimushô, 2013, p. 20 (shiryô hen).

l'évolution de la population japonaise des îles de Goyômai (Habomai), de Shikotan et de Kunashiri, avant et après l'invasion soviétique⁴⁷. Les données fournies sont particulièrement précises et s'appuient sur le décompte du nombre de Japonais ayant fui et s'étant regroupés à Nemuro (c'est pourquoi la situation des habitants d' Etorofu n'est pas rapportée). Le dénombrement date, selon la source, du 28 novembre 1945.

Les îles de Goyômai (les plus proches de Nemuro) sont les îles ayant perdu le plus d'habitants : avant la guerre, plus de quatre mille trois cents personnes étaient installées sur ces îles contre moins de mille deux cents après la guerre. Sur Kunashiri et Shikotan, plus de onze mille habitants vivaient avant le conflit contre huit mille trois cents à la fin de l'année 1945⁴⁸. Par conséquent, nous pouvons estimer le nombre de Japonais ayant fui les îles à environ six mille individus. De là, nous pouvons également affirmer que la majorité des habitants des Kouriles (environ dix-sept mille personnes) avait connu le joug soviétique jusqu'à leur expulsion forcée.

Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement ici est le rôle joué par ces Japonais ayant fui l'avancée soviétique dans la naissance du mouvement. Force est de constater que la requête du maire de Nemuro ne nous fournit aucune indication à ce sujet. Les données démographiques sont seulement accompagnées d'un décompte des Japonais exécutés (trois individus) par les Soviétiques alors qu'ils tentaient de prendre la fuite⁴⁹. De plus, si on rappelle, dans la lettre, le danger de la traversée, les décès liés à cette dernière⁵⁰ ne sont pas référencés (car difficilement estimables) .

Une fois débarqués à Nemuro, ces Japonais expatriés des îles connurent des conditions de vie très difficiles du fait du manque de provisions et de vêtements pour passer l'hiver⁵¹. En effet, la plupart étaient partis précipitamment, dans des embarcations de fortune, et envisageaient de retourner vivre chez eux une fois la tempête passée⁵². En outre, le pays était brisé à la fin de l'année 1945 et la ville de Nemuro ne faisait pas exception à la règle : la majeure partie de la ville fut détruite lors de bombardements américains au cours de l'été 1945⁵³.

47 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. Cit.*, 1997, p. 92-93.

48 *Ibid.*

49 *Ibid.*, p. 93.

50 Chishima renmei, *Moto tômin ga kataru...op. cit.*, 1995, p. 18.

51 Kuroiwa, « Minami Chishima ni okeru... », *op. cit.*, 2006, p. 253.

52 *Ibid.*

53 *Ibid.*, p. 257.

Dans ces conditions où leur survie était engagée, les Japonais débarqués étaient portés à se serrer les coudes pour supporter cette misère et manifester leurs besoins aux autorités locales et nationales. Dès 1946, les créations de groupes et d'associations se multiplièrent et cette tendance se poursuivit pendant et après l'expulsion forcée des Japonais qui restaient sur les îles Kouriles entre juillet 1946 et décembre 1948⁵⁴.

Tout d'abord, le comité créé et encadré par le maire de Nemuro à l'origine de la requête fut fondé en décembre 1945, à Nemuro⁵⁵, donc au moment de la rédaction de la lettre. Cependant, selon d'autres sources, ce même comité devint une association à part entière que l'année suivante, le 3 juillet 1946⁵⁶. Il est difficile, pour nous, de donner une réponse nette à la question de savoir quand naquit réellement cette association. Cependant, nous savons qu'au sein de cette dernière se groupaient une trentaine de personnes parmi lesquelles des anciens résidents et des habitants de Nemuro⁵⁷. Ce comité voulait réunir les voix des Japonais pour demander, dans des manifestations et défilés, le retour des îles au Japon⁵⁸. Par ailleurs, d'autres requêtes furent rédigées et adressées, à MacArthur, le 6 août 1946, et au bureau des Affaires étrangères du Japon, le 12 du même mois⁵⁹.

A l'instar du Comité, les autres groupes ou associations formés par la suite regroupaient principalement des anciens résidents des îles et des pêcheurs locaux⁶⁰. En 1946, deux associations naquirent, l'une à Sapporo : l' Alliance pour le demande du retour de Sakhaline et des Kouriles méridionales (樺太千島返還懇請同盟) ; la suivante à Hakodate : l'Alliance pour le développement de l'industrie de la pêche au nord (北方漁業開発期成同盟会)⁶¹. Celle-ci naquit peu après que l'URSS eût décidé d'interdire aux Japonais l'accès aux eaux avoisinant les Kouriles méridionales⁶², portant un dur coup à l'activité professionnelle de ces derniers. Enfin, en novembre 1950, dans le contexte de la Guerre de Corée, les trois

54 *Ibid.*, p. 256.

55 Okinawa kyōkai, *Nanpō dōhō engo kai – 17 nen no ayumi* (La marche pour la dix-septième année de l' Association pour l'assistance de nos compatriotes du Sud), Tokyo : Okinawa kyōkai, 1973, p. 15.

56 Hoppō kyōkai, *op. cit.*, p. 33, p. 44.

57 *Ibid.*, p. 44.

58 *Ibid.*

59 *Ibid.*

60 Okinawa kyōkai, *op. cit.*, p. 15.

61 *Ibid.*

62 Sakamoto et Kai, *op. cit.*, p. 196.

associations précédemment citées fusionnèrent pour créer l' Alliance pour la demande instante du retour des Kouriles et des îles d' Habomai (千島及び歯舞諸島返還懇請同盟)⁶³. Fondée dans la capitale de la préfecture d' Hokkaidô, à Sapporo, cette association se voulait d'une portée plus large que les précédentes et souhaitait rassembler l'opinion publique pour le retour des îles au Japon⁶⁴. Le but de cette association était énoncé comme suit :

« [cette association vise à] réunir l'opinion publique des habitants d' Hokkaidô (sic) au sujet du retour des îles Kouriles et d' Habomai, et, par ce mouvement citoyen porté à l'échelle nationale, porter cette demande instante aux individus concernés et faire ainsi avancer la démarche pour la concrétisation du retour des îles (千島及び歯舞諸島の返還に関する道民の世論を結集し、道民運動より国民運動に展開せしむると共に、広く世論の存するところを関係方面に懇請し、以て同島返還の実現を促進する⁶⁵). »

Cette association organisa de grandes assemblées citoyennes regroupant les habitants d' Hokkaidô (道民大会) dans plusieurs grandes villes de la région (Sapporo, Hakodate, Nemuro, Kushiro, Asahikawa) au cours desquelles des déclarations (宣言) et résolutions (決議) furent votées puis adressées à l'administration d'occupation, aux deux chambres de la Diète du Japon ou au ministère des Affaires étrangères japonais⁶⁶.

En 1963, l'association modifia son nom pour devenir l' Alliance pour la rétrocession des Territoires du Nord (北方領土復帰期成同盟)⁶⁷ puis, en 1965, avec la tutelle du ministère des Affaires étrangères du Japon⁶⁸, elle obtint le statut de *kôeki hôjin* (公益法人) (c'est-à-dire plus ou moins une association reconnue d'utilité publique)⁶⁹. Cette reconnaissance du gouvernement marqua un changement dans l'organisation et la base sociale du mouvement pour le retour des îles. Nous verrons dans notre prochaine partie et dans notre second chapitre les ressorts de ce retournement.

Malgré la création d'une grande association, la tendance à fonder des associations aux

63 Hoppô kyôkai, *op. cit.*, p. 33.

64 Sakamoto et Kai, *op. cit.*, p. 197.

65 Okinawa kyôkai, *op. cit.*, p. 16.

66 *Ibid.*, p. 16.

67 *Ibid.*

68 Sakamoto et Kai, *op. cit.*, p. 199.

69 http://www.hoppou-d.or.jp/cms/cgi-bin/index.pl?page=contents&view_category_lang=1&view_category=1209 (consulté le 15 mai 2016)

visées plus spécifiques ne cessa pas.

En septembre 1953, l' Alliance pour la stimulation de l'économie et la progression de la paix dans la région de Nemuro (根室地方平和推進經濟復興同盟) fut créée à Nemuro ; en septembre 1954, à Sapporo, fut fondée l' Association d' Hokkaidô pour le développement de la pêche au nord (北方漁業促進北海道期成会) ; en octobre 1954, la Ligue des anciens résidents des îles de l'archipel des Kouriles (千島列島居住民連盟) fut également fondée⁷⁰. Elle obtint le statut *shadan hôjin* (社団法人) (c'est-à-dire reconnue comme personne morale) quatre ans plus tard et fut renommée Ligue des anciens résidents des îles Kouriles et d' Habomai (千島齒舞諸島居住者連盟)⁷¹. Cette association avait pour première préoccupation les anciens résidents. De fait, elle s'applique, depuis sa fondation, à soutenir ces derniers dans leur vie au Japon. Toutefois, elle ne néglige pas les actions visant à favoriser le retour des îles et participe au mouvement œuvrant à cette fin⁷².

Enfin, toujours durant ces années, furent fondées la Ligue de Sakhaline et du pays entier (全国樺太連盟), le Conseil pour la planification du repeuplement de Shikotan (色丹島帰住対策協議会), l' Alliance pour la rétrocession de la partie méridionale de Sakhaline (南樺太返還期成同盟) et d'autres associations dont le but visait des territoires bien déterminés⁷³. Ce mouvement pluriel, où chaque groupe poussait en avant ses intérêts propres, empêchait la formation d'un mouvement uni et sa diffusion au sein de la société japonaise, à l'extérieur d' Hokkaidô. En fin de compte, quelle(s) îles devaient-êtré rendues au Japon ? Sinon, du moins quelles limites devaient-êtré fixées pour permettre aux pêcheurs japonais d'exercer leur profession sans crainte et aux économies tributaires de l'exploitation de ces ressources halieutiques de se développer correctement ?

C'est à cette fin que le gouvernement chargea l' Association pour l'assistance de nos compatriotes du Sud (南方同胞援護会) de rassembler des données sur les territoires du Nord et sur le mouvement afin d'entamer l'uniformisation de celui-ci⁷⁴.

Nous avons vu l'émergence du mouvement pour le retour des îles au nord du Japon au

70 Okinawa kyôkai, *op. cit.*, p. 16.

71 *Ibid.*

72 *Ibid.*

73 *Ibid.*

74 *Ibid.*, p. 17. Nous rentrerons dans les détails de cette bureaucratisation du mouvement dans notre 2ème chapitre.

lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Nous verrons à présent comment fut apprécié ce problème par les autorités du pays au cours des premières années de l'après-guerre.

II – Les autorités japonaises et le « chantier des Territoires du Nord »

A l'inverse des autorités locales d' Hokkaidô, les autorités du pays n'ont que tardivement manifesté leur préoccupation à l'égard des îles au nord du Japon.

A/ Les îles Kouriles : un thème politique ancré rapidement à Hokkaidô

Tous les acteurs japonais traitant la question territoriale s'accordent pour dire que le mouvement pour le retour des îles (même si diversifié et difficile à déterminer) se développa rapidement à Hokkaidô : en témoigne la multitude des groupes et associations divers – mentionnés précédemment – qui y furent fondés. Les acteurs politiques locaux ne restèrent pas en reste et la première instance gouvernementale de la préfecture d' Hokkaidô – le parlement d' Hokkaidô – incité par les nombreux groupes de pression, manifesta rapidement son intérêt pour la question.

Le Comité pour la demande instante pour le retour des îles appartenant à Hokkaidô, conduit par le maire de Nemuro, organisa le 10 août 1947, à Nemuro, sa première grande assemblée au cours de laquelle une résolution fut votée⁷⁵. Cette dernière intervint environ deux années après la fin de la guerre et un peu plus d'un an et demi après la requête adressée à MacArthur. L'étude de cette résolution permet de voir les éventuelles évolutions du discours du mouvement, dans sa forme originale et locale de Nemuro, depuis 1945. Par ailleurs, identifier les thèmes développés par ce mouvement local dans cette résolution constitue en quelque sorte le premier échelon de notre mise en perspective du mouvement à Hokkaidô puis de son développement sur l'ensemble du territoire via sa prise en main par le gouvernement japonais.

La résolution du Comité du 10 août 1947

⁷⁵ Hoppô kyôkai, *op. cit.*, p. 45. Voir *Résolution de la Grande assemblée des citoyens de Nemuro au sujet de la demande de retour des îles appartenant à Hokkaidô*, annexes.

D'abord, il était rappelé que cette assemblée désirait réaliser les termes de la déclaration de Potsdam afin de construire un nouveau Japon (私達は祖国新日本建設の為ポツダム宣言を忠実に履行)⁷⁶.

Ensuite, le Comité rappelait que les territoires occupés par l' URSS à savoir l'archipel d' Habomai (l'île de Shikotan est ici incluse dans l'archipel), ainsi que les îles d' Etorofu et de Kunashiri sont des terres qui furent mises en valeur par les ancêtres voilà deux cents ans et que ces îles étaient donc, des points de vue historique et véridique (sic), des petites îles attenantes (sic) du Japon (現在ソ連の占領下にある齒舞諸島 (色丹…) 及び択捉島、国後島は私達の祖先が二百年以前より苦心開拓 (略) 現在に及び日本の付属諸小島であることは歴史と現実が明らかに示す処である)⁷⁷. Cela étant, les citoyens de Nemuro demandaient instamment au commandant MacArthur de faire en sorte que ces îles soient rétrocédées le plus rapidement possible (連合軍総司令官マッカーサー元帥閣下に対し根室国民に依る祖国愛 (略) を懇請して速かに復歸するよう願望する)⁷⁸.

Enfin, il était rappelé le souhait que les Alliés comprissent bien que ces îles ne faisaient pas partie des territoires que le Japon avait conquis par la violence ou par cupidité selon les termes de la Déclaration du Caire (右諸小島はカイロ宣言にいわゆる日本が暴力又は貪欲により略取しまたは盗取したものでないことを連合軍諸国に対し同情と理解を求むる)⁷⁹.

Cette résolution, articulée en trois points, est évidemment moins circonstanciée dans son contenu que la requête datant de décembre 1945. Allant à l'essentiel, le but était de montrer que la demande de rétrocession des îles d' Etorofu, de Kunashiri, de Shikotan et d' Habomai était justifiée et qu'elle s'accordait avec les clauses des traités conclus entre les Alliés avant la fin de la guerre.

Ainsi, le Comité employa les mêmes termes que ceux utilisés dans la Déclaration de Potsdam pour définir les quatre îles dont il souhaitait le retour. En effet, l'article 8 de cet accord prévoyait, comme dans les termes de l'accord conclu au Caire, que le territoire du Japon devait être limité aux quatre îles principales (à savoir Honshû, Hokkaidô, Kyûshû et

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*

Shikoku) ainsi qu'à de « petites îles » (諸小島) à définir. Pour le Comité, il était clair que, dans les faits, les quatre îles d' Etorofu, de Kunashiri, de Shikotan et d' Habomai répondaient aux critères déterminant leur appartenance au Japon. Par conséquent, le Japon était en droit d'exiger leur rétrocession, via une tutelle américaine.

Enfin, citant plus précisément l'accord du Caire de 1943, il est énoncé que le Japon n'avait pas acquis les îles au nord d' Hokkaidô par la « violence » (暴力) ou par « cupidité » (貪欲), termes utilisés dans l'accord cité, et donc que ces îles ne furent pas « volés » (盜取).

Le Comité prit soin, dans sa résolution, de différencier les territoires conquis par l' Empire du Japon jusqu'en 1945 des territoires dont il souhaitait le retour. Cependant, les arguments utilisés ici négligeaient de rappeler les termes de l'accord de Yalta de février 1945 où il était explicité que l' Union soviétique se verrait transmettre, après son entrée en guerre contre le Japon, les îles Kouriles ainsi que la partie méridionale de Sakhaline⁸⁰. Nous remarquons toutefois que le terme de Kouriles n'est pas utilisé dans cette résolution contrairement à la précédente requête. Nous pouvons admettre que le Comité avait pris connaissance de l'accord conclu à Yalta entre temps et entendait défaire les îles d' Etorofu, de Kunashiri, de Shikotan et d' Habomai du « joug » que constituait alors le nom d'îles Kouriles, raisonnement qui allait être repris par le gouvernement japonais quelques années plus tard.

Ainsi, entre décembre 1945 et août 1946, nous remarquons que le « credo » du mouvement pour le retour des Territoires du Nord – c'est-à-dire le discours pour la rétrocession des « Territoires du Nord » tel qu'il existe aujourd'hui – fut déjà présent, dès l'année 1946, dans son fief de Nemuro, à Hokkaidô.

A présent, nous allons analyser la première résolution votée par le parlement d' Hokkaidô au sujet du contentieux territorial des Kouriles.

La résolution du parlement d' Hokkaidô

La résolution date du 22 juillet 1947 (soit quelques jours avant la résolution du Comité citée plus haut) et a pour titre *Résolution au sujet de la demande de rétrocession des territoires du Japon que constituent les îles d' Habomai d' Etorofu et de Kunashiri* (齒舞諸島

⁸⁰ Gaimushô, *Warera no...op. cit.*, 2013, p. 19 (shiryô hen).

及び択捉島並に国後島の日本国領土復帰に関する請願決議)⁸¹. Cette résolution constituait la première résolution du genre prise, sur la question, par un organe politique majeur du Japon⁸². En outre, le recueil de l' Association pour la planification du problème des Territoires du Nord précise que cette résolution répondait en fait à la pression de l'opinion publique japonaise d' Hokkaidô⁸³. Du fait de l'importance politique de cette résolution, et sa brièveté nous aidant, nous la traduirons ci-dessous en intégralité :

« Les îles d' Habomai (soit les îles Shikotan, Taraku, Shibotsu, Suijô, Yuri et Akyuri) et, parmi l'archipel des Kouriles (sic), les îles d' Etorofu et de Kunashiri, sont des petites îles du territoire propre Japon (sic). De plus, comme ces îles constituent des réservoirs à ressources indispensables pour le peuple japonais, nous demandons à ce que ces régions soient rétrocédées au Japon (現在ソ連邦占領下に在る齒舞諸島 (色丹. 多楽. 志登. 水晶. ユリ. アキュリの各島) 及び千島のうち、択捉島並びに国後島は日本国固有の付属諸小島であると共に、日本民族生存に絶対必要な蛋白供給源たる水産物の生産地であるから、これらの地域が日本国領土に復帰されるに至るように要望する)⁸⁴. »

A la différence de la résolution du Comité, le parlement d' Hokkaidô ne cita pas ouvertement les accords conclus entre les Alliés. Toutefois, les quatre îles revendiquées sont désignées comme des « petites îles appartenant au territoire du Japon », ce qui renvoie aux termes de l'accord de Potsdam. Toutefois, le parlement considérait les îles d' Etorofu et de Kunashiri comme appartenant aux Kouriles, ce que le Comité avait négligé de spécifier. Enfin, l'importance de ces régions est soulignée du fait de ses ressources, indispensables pour la santé des Japonais. Cette insistance sur l'importance des terres en termes d'apport calorique pour le peuple peut être rapprochée du concept de terres indispensables pour la reconstruction du pays selon les termes de Potsdam, comme analysé dans notre exposé sur la requête du maire de Nemuro.

Bien plus modeste dans son exposé que la résolution du Comité, cette résolution montre néanmoins quelle était l'appréciation du parlement d' Hokkaidô sur la question territoriale avec l' Union soviétique. Cela marqua en quelque sorte le début de la reconnaissance politique d'un contentieux territorial entre le Japon et l' URSS au lendemain de

81 Hoppô kyôkai, *op. cit.*, p. 47. Voir *Résolution au sujet de la demande de rétrocession des territoires du Japon que constituent les îles d' Habomai d' Etorofu et de Kunashiri*, annexes.

82 *Ibid.*

83 *Ibid.*

84 *Ibid.*

la guerre.

Le recueil de l' Association du Nord rapporte que le parlement d' Hokkaidô vota plusieurs résolutions du même genre par la suite dont une datant du 13 mars 1950⁸⁵. Selon cette association, ce qui est remarquable dans cette résolution (citée mais pas reproduite dans le recueil) c'est qu'il était explicité, pour la première fois, que le contentieux des « Territoires du Nord » n'était pas un problème lié seulement à une partie d' Hokkaidô, mais plutôt un problème concernant tout le peuple japonais car ayant à voir avec la souveraineté du pays (昭和 25 年 3 月 13 日には、北方領土問題は北海道の一地域の問題ではなく、日本の主権にかかわる日本民族の問題である⁸⁶). Cette résolution s'intitule *Au sujet de la demande instante pour la rétrocession des îles Kouriles et de Habomai* (齒舞諸島及び千島列島返還懇請について⁸⁷) et elle fut la première qui fut envoyée au gouvernement central à Tokyo ainsi qu'à l'ensemble des préfectures de l' Archipel.

B/ Une prise de conscience lente et confuse du gouvernement japonais sur le contentieux des îles au nord du pays

Dans cette partie, nous allons partir des déclarations et résolutions du gouvernement japonais portant sur le contentieux des territoires occupés par l' Union soviétique afin d'observer l'évolution de l'appréciation des principales autorités du pays à l'égard de cette question. L' Association du Nord propose sur son site internet une reproduction des résolutions prises par la Chambre des Représentants de la Diète japonaise à ce sujet⁸⁸. Nous allons cependant partir du recueil publié dans le milieu des années 1990 par cette même association pour analyser ces résolutions : en effet, en plus de fournir une reproduction de la source originale, un bref commentaire y est parfois joint aidant à mieux cerner les enjeux des résolutions.

La première résolution rapportée date du 31 mars 1951 et porte le titre de *Résolution*

85 *Ibid.*

86 *Ibid.*

87 *Ibid.*

88 <http://www.hoppou.go.jp/gakushu/data/resolution/> (consulté le 17 mai 2016).

au sujet de la demande instante pour la rétrocession des îles d' Habomai (歯舞諸島返還懇請に関する決議)⁸⁹. Elle fut prise lors d'une session plénière de la Chambre des Représentants (衆議院本会議) quelques mois avant la Conférence de paix de San Francisco⁹⁰. Elle constituait une demande officielle adressée aux États membres de la Conférence afin d'obtenir la rétrocession des îles d' Habomai comme le manifeste les dernier mots du documents : « Nous prions pour la profonde compréhension des États de la Conférence afin que la demande de rétrocession de l'archipel d' Habomai au Japon soit prise en considération lors de la signature du traité de paix (よって連合国各国の深い御理解と御同情により、講和条約締結に当たっては、歯舞諸島はわが国に返還されるよう懇請する)⁹¹ ».

Dans cette résolution, il est rappelé qu'à partir des points de vue historique et géographique, les îles d' Habomai constituent une partie d' Hokkaidô et sont donc, de fait, des territoires propres au Japon (明らかに北海道本土の一部をなしてわが国固有の領土であり)⁹².

Le document poursuit ainsi : « Cependant, à la fin de la guerre, les troupes japonaises présentes sur les îles d' Habomai furent assimilées aux troupes japonaises des Kouriles. Après la Capitulation, Habomai fut détachée (sic) d' Hokkaidô (しかるに終戦当時これらの島に駐とんせる日本軍隊が千島と同一の指揮系統にあつて降伏した事情等のため、北海道と分離され)⁹³. »

L'importance économique de ces régions – du fait de l'exploitation des ressources halieutiques – était également mis en avant⁹⁴.

Nous retrouvons, dans cette demande, des expressions que nous avons déjà étudiées dans la première partie de ce chapitre dont l'idée selon laquelle l'archipel d' Habomai constituait une partie à part entière d' Hokkaidô et était donc de fait un territoire japonais. Cet argument géographique est en outre renforcé par des raisons historique et économique. La grande différence est que la présente résolution ne mentionnait ni le sort des autres îles appartenant aux Kouriles méridionales (à savoir Etorofu, Kunashiri et Shikotan) ni ne

89 Voir *Résolution au sujet de la demande instante pour la rétrocession des îles d' Habomai*, annexes.

90 Hoppô kyôkai, *op. cit.*, p. 38.

91 *Ibid.*

92 *Ibid.*

93 *Ibid.*

94 *Ibid.*

réclamait leur retour au pays. La résolution est parfaitement claire à ce sujet : seul l'archipel d' Habomai était revendiqué comme territoire japonais, l'accord de Potsdam s'y prêtant par l'interprétation des « petites îles attenantes » de l'art. 8⁹⁵.

Dans cette résolution, l'occupation d' Habomai apparaît presque relever d'un malentendu : bien que partie intégrante d' Hokkaidô, les troupes japonaises présentes sur Habomai relevaient de la même juridiction que celles des Kouriles. Cela explique que les îles d' Habomai furent malencontreusement assimilées aux Kouriles par les Soviétiques et les Alliés et furent par conséquent détachées arbitrairement d' Hokkaidô.

Cette résolution ne mentionne pas le sort des anciens résidents (l'expulsion forcée était alors achevée et plus aucun japonais ne résidait sur les îles Kouriles) ni leur installation douloureuse sur l' Archipel. Pas de mentions non plus de l'importance vitale de ces îles pour l'économie locale de Nemuro et de sa région : les ressources des îles sont importantes parce qu'elles nourrissent tout le pays et non pas la seule localité de Nemuro. La volonté est clairement de supprimer la « teinte trop locale »⁹⁶ de la demande telle qu'elle apparût sur Hokkaidô pour amener à une résolution pragmatique du contentieux à l'aide d'un discours qui embrasserait l'intérêt de tout le pays.

Ainsi, si la prise en considération de l'existence d'un contentieux avec l' Union soviétique fut réel avant la conclusion de la Paix avec les Alliés, le Japon n'a construit son discours sur les « Territoires du Nord » qu'au fur et à mesure des négociations pour la normalisation de ces relations diplomatiques avec les Alliés de la Seconde Guerre mondiale. En 1951, nous observons nettement la distinction entre le mouvement pour la demande du retour des îles tel qu'il existait sur Hokkaidô et la demande du gouvernement japonais basé à Tokyo.

C/ Les contentieux territoriaux du Japon : des séquelles de l'après-guerre

Après l'entrée en vigueur du Traité de paix de San Francisco, en avril 1952, une résolution fut votée par la Chambre des Représentants de la Diète au sujet des contentieux

95 Iokibe, Shimotomai (dir.), *op. cit.*, p. 633.

96 Kuroiwa, « Minami Chishima ni okeru... », *op. cit.*, 2006, p. 258.

territoriaux du Japon. La résolution du 31 juillet 1952, intitulée sobrement *Résolution au sujet des territoires* (領土に関する決議⁹⁷), énonça trois points – correspondant à trois questions territoriales distinctes – qui demeuraient sujets d'amertume pour le Japon.

D'abord, il est rappelé une « évidence » à savoir que les îles d' Habomai et de Shikotan sont des territoires pour lesquels le pays dispose d'un droit souverain. Il serait donc normal de se les voir « retransmettre » (sic) au plus vite (齒舞、色丹島については、当然わが国の主権に属するものなるにつき、速かにその引渡を受ける(sic)こと)⁹⁸.

Ensuite, le texte rapporte le souhait du gouvernement pour répondre aux attentes des habitants actuels des îles d' Okinawa et d' Amami Ooshima, de pouvoir « participer » (sic) activement aux affaires intérieures regardant les secteurs de l'éducation, de l'industrie et de l'état-civil des populations de celles-ci (沖縄、奄美大島については、元住民の意向を十分に尊重するとともに、差し当たり教育、産業、戸籍その他各般の問題のつき、「略」わが国を参加せしめること⁹⁹).

Le troisième point exprime le même souhait à l'adresse de l'archipel d' Ogasawara¹⁰⁰.

Cette résolution est particulièrement intéressante par le fait que le Japon n'y exprimait aucun souhait de rétrocession des îles sous occupation et administration américaine (les îles d' Okinawa, d' Amami Ooshima et d' Ogasawara), îles dont les populations étaient dans l'immense majorité japonaise. Le pays souhaitait seulement jouer un plus grand rôle dans l'administration de ses ressortissants. A l'inverse, la Chambre des Représentants exprimait clairement son désir pour le retour des îles d' Habomai et de Shikotan (cette dernière île faisait ici sa première apparition dans une demande de la Diète pour le règlement du contentieux avec l' Union soviétique).

Ces différentes questions territoriales sont ici traitées ensemble mais il convient d'identifier les particularités de chacune pour être capable d'analyser plus finement la vision des autorités japonaises sur ces contentieux.

Sur son site internet, l' Association du Nord offre un très bref résumé¹⁰¹ de l'histoire de

97 Hoppô kyôkai, *op. cit.*, p. 40 (voir *Résolution au sujet des territoires* du 31 juillet 1952, annexes).

98 *Ibid.*

99 *Ibid.*

100 *Ibid.* Les îles d' Ogasawara fut autrefois appelé îles Bonin.

101 <http://www.hoppou.go.jp/gakushu/watashitachi/okinawa/#s1> (consulté le 22 mai 2016).

la rétrocession d' Okinawa après vingt-sept années de domination américaine (de 1945 à 1972). A la question de savoir quelle était la différence entre le contentieux territorial d' Okinawa et celui des « Territoires du Nord », l' association répond en rappelant que les habitants d' Okinawa ne furent pas expatriés par les Américains tandis qu'aucun Japonais ne réside plus, depuis 1948, sur les « Territoires du Nord » (沖縄県の人たちは、アメリカの支配下でありながらもその他に居住することができました。しかし、北方領土に住んでいた人たちは (略) 今は一人の日本人も住んでいません)¹⁰².

L'existence d'une base populaire est donc, selon l'association, un élément primordial pour faire aboutir une demande de rétrocession. Cependant, le site ne mentionne pas les prémices du mouvement populaire pour la rétrocession d' Okinawa au Japon ; pourtant, un parallélisme intéressant à dresser s'offre à nous.

Le 2 octobre 1946, une requête populaire fut adressée à MacArthur, avec le concours des autorités locales d' Okinawa, pour un retour sous administration japonaise¹⁰³. Le mouvement gagna en ampleur sur l'île et en mars 1951, le parlement d' Okinawa vota la *Demande pour la rétrocession au Japon* (日本復帰要請¹⁰⁴). Le mois suivant, l' Association pour l'avancée vers la rétrocession au Japon (日本復帰促進期成会) fut fondée mais, du fait de la pression américaine (l'île était une base stratégique pour l'armée américaine dans le contexte de la guerre de Corée), cette dernière fut rapidement dissoute¹⁰⁵.

De cette courte parenthèse, nous comprenons que le parlement japonais répondait effectivement un souhait populaire des populations locales d' Okinawa dans le vote de la résolution du 31 juillet 1952 mais il ne s'engagea pourtant pas à afficher un désir de rétrocession de l'île au Japon. Au-delà d'une simple manifestation de l'influence américaine sur la politique japonaise, nous pouvons voir transparaître ici l'influence de la guerre froide dans les choix politiques du pays.

Deux autres résolutions, portant le même intitulé que la précédente, furent votées par

102 Ibid.

103 Noboru Yonakuni, *Sengo Okinawa no shakai hendô to kindaika* (Les transformations de la société okinawa après la guerre et sa modernisation), Okinawa : Okinawa taimususha, 2001, p. 251.

104 Ibid.

105 Ibid.

le parlement japonais respectivement les 7 juillet et 7 novembre 1953¹⁰⁶. Leurs contenus ne diffèrent pas de la résolution du 31 juillet 1952 et ces résolutions furent les dernières prises avant la normalisation des relations entre le Japon et l' Union soviétique, en 1956.

Dans ce chapitre, nous avons vu la naissance d'un mouvement social qui dénonçait l'invasion et l'occupation des îles Kouriles, par les Soviétiques, à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le mouvement naquit, dès septembre 1945, dans le nord du Japon – à Nemuro – ville et région dont les liens administratifs, économiques, sociaux et culturels étaient particulièrement solides et où les anciens résidents des îles occupées avaient fui. Ce mouvement qui se diffusa rapidement dans la région d' Hokkaidô était fragmenté : les multiples groupes et associations existants étaient le reflet des diverses pertes subies par des populations certes japonaises mais dont les intérêts divergeaient considérablement les unes par rapport aux autres.

C'est au cours des négociations nippon-soviétiques qui se sont déroulées entre 1955 et 1956, que la demande du Japon à l'égard des îles du Nord fut fixée : le pays réclamait le retour des « Quatre îles du Nord », anciennement partie de l'archipel des Kouriles (Etorofu et Kunashiri, les cas de Shikotan et d' Habomai sont, comme nous l'avons vu, plus problématiques) car se sont territoires propres au peuple japonais. C'est aussi durant ces négociations que l'audience du mouvement se diffusa plus largement dans l' Archipel et que ses ressorts furent encadrés par les autorités du pays.

106 Hoppô kyôkai, *op. cit.*, p. 41.

Chapitre 2 : Le plan du gouvernement japonais pour les « Territoires du Nord »

Dix année après la fin de la guerre, le gouvernement japonais n'avait toujours pas de plan déterminé au sujet des îles Kouriles. Pour le Japon, le contentieux territorial avec l' Union soviétique concernait tous les territoires qui furent envahis à la fin du conflit, c'est-à-dire aussi bien les Kouriles que la partie méridionale de Sakhaline¹⁰⁷. C'est seulement au cours des négociations de 1955 et 1956 que la demande pour la rétrocession de quatre îles devint la position officielle des autorités du pays¹⁰⁸.

Dans un premier temps, nous verrons comment fut définie la demande japonaise au cours des négociations avec l' Union soviétique ; nous relèverons l'influence décisive de la guerre froide dans la tournure des événements. Ensuite, partant du rôle essentiel du gouvernement japonais dans le mouvement pour le retour des Territoires du Nord, nous décrypterons les rouages des relations entre le Centre et la périphérie. Nous achèverons ce chapitre par l'étude des structures des grandes associations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord, déjà mentionnées dans notre précédent chapitre et verrons si de grands changements peuvent s'observer dans leurs stratégies ou fondements durant la seconde moitié du xx^e siècle.

I – Les négociations nippo-soviétiques et l'uniformisation du mouvement pour le retour des Territoires du Nord

Les négociations de paix entre le Japon et l' Union soviétique s'ouvrirent à Londres en juin 1955, soit quatre ans après la signature du traité de paix de San Francisco. La Déclaration commune d'octobre 1956 permit le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays mais ne résolut pas le contentieux territorial. La paix ne fut donc pas définitivement entérinée.

107 Iokibe et Shimotomai (dir.), *op. cit.*, p. 630.

108 *Ibid.*, p. 633.

A/ La Déclaration commune et la naissance des « Territoires du Nord »

On qualifie communément les années 1950 de temps de la coexistence pacifique entre le monde occidental et la bloc communiste. Pour les États-Unis, cette période fut plutôt brève : la doctrine soviétique gagnait en influence en Asie orientale aidée en cela par le contexte du réveil des nationalismes et des mouvements contre la domination coloniale des nations occidentales¹⁰⁹. Ainsi, les Américains étaient particulièrement attentifs au cours des négociations entre le Japon et l' Union soviétique et furent un acteur à part entière dans celles-ci.

En août 1956, lorsque le plénipotentiaire japonais chargé des négociations était sur le point d'accepter l'offre soviétique pour le retour de deux îles (Habomai et Shikotan) le Secrétaire d' État américain Dulles menaça le Japon de la fin d'une éventuelle rétrocession des îles Ryûkyû (Okinawa)¹¹⁰. Pour Kimie Hara, cela s'explique par le souhait américain d'entériner sa présence sur Okinawa et de prévenir la conclusion de la paix entre le Japon et l' Union soviétique¹¹¹. En effet, pour le même auteur, si le contentieux entre le Japon et l' Union soviétique avait été résolu, cela aurait engendré des pressions sur les Américains pour le retour d' Okinawa¹¹² et donc une perte vitale pour la présence américaine en Asie du Pacifique.

En outre, le 1er août 1956, le ministre plénipotentiaire japonais Shigemitsu, déclara : « les deux îles de Kunashiri et d' Etorofu sont des territoires propres (sic) au Japon et que ces dernières n'étaient pas incluses dans l'archipel des Kouriles (auquel le pays renonça à San Francisco) (国後、択捉両島は日本固有の領土であり、平和条約に規定された千島列島に含まれず)¹¹³. » Et il ajouta que le pays « ne pouvait pas se résoudre à abandonner des territoires qui lui sont propres (固有の領土を放棄することはできない)¹¹⁴. »

109 Iokibe et Shimotomai (dir.), *op. cit.*, p. 634.

110 *Ibid.*, p. 633.

111 *Ibid.*

112 *Ibid.*

113 Hoppô kyôkai, *op. cit.*, p. 61 (voir *Déclaration de Shigemitsu lors des négociations nippon-soviétiques du 1er août 1956*, annexes).

114 *Ibid.*

Seulement un mois plus tard, le 7 septembre 1956, soit un mois environ avant la signature de la Déclaration commune entre le Japon et l' URSS, le département d' État américain publia un mémorandum sur le cours des négociations entre les deux pays d' Asie. Ce mémorandum fut souvent mis en avant par le camp japonais pour remettre en question la légitimité de l'occupation soviétique des « Territoires du Nord » et renforcer leur propre revendication. Dans ce document, le département d' État niait toute valeur juridique à l'accord conclu entre les Alliés à Yalta, en 1945, et affirmait que les îles d' Etorofu, de Kunashiri, de Shikotan et d' Habomai étaient bien des territoires japonais¹¹⁵. Cette ingérence américaine a favorisé le blocage des négociations et un éventuel règlement du contentieux territorial nippon-soviétique.

La commission parlementaire japonaise pour les Affaires extérieures publia, le 6 octobre 1961, son opinion sur le « problème des Territoires du Nord (北方領土問題)¹¹⁶. » Dans ce document, il était rapporté que les quatre îles d' Etorofu, de Kunashiri, de Shikotan et d' Habomai étaient des territoires propres au Japon et que le gouvernement appuyait entre autres cette revendication sur la déclaration du 1er août 1956 du ministre Shigemitsu¹¹⁷.

Toutefois, dans les résolutions de la Diète portant sur le problème du retour des Territoires du Nord qui ont suivi, les quatre îles n'étaient pas encore clairement nommées. Ainsi, dans la résolution du parlement japonais datant du 28 avril 1965 et intitulée *Résolution sur le retour des Territoires du Nord* (北方領土返還に関する決議), il n'était fait mention que des îles d' Habomai, de Shikotan et « des autres territoires du Nord (sic) qui constituent des territoires propres au pays (歯舞群島、色丹島及びわが国固有の領土であるその他の北方領土)¹¹⁸. »

Cette mention des « autres territoires du Nord » est pour le moins énigmatique et nous pouvons inclure dans cette définition aussi bien l'ensemble des Kouriles que l'île de Sakhaline. Presque dix ans après la Déclaration commune, le Japon n'avait pas encore clairement délimité la frontière nationale.

115 Gaimushô, *op. cit.*, p. 22 (shiryô hen).

116 Hoppô kyôkai, *op. cit.*, p. 60. (voir *Appréciation du gouvernement japonais sur le contentieux territorial*, annexes). Il est à noter que ce fut la première fois que fut utilisée l'expression « problème des Territoires du Nord », *ibid.*, p. 62.

117 *Ibid.*

118 *Ibid.*, p. 89 (voir *Résolution sur le retour des Territoires du Nord* du 28 avril 1965, annexes).

La première mention, dans une résolution du parlement japonais, des quatre îles d' Etorofu, de Kunashiri, de Shikotan et d' Habomai sous le nom de « Territoires du Nord » ne date, dans nos sources, que de 1973¹¹⁹.

Nous verrons par la suite que le système établi par le gouvernement japonais pour encadrer le mouvement pour le retour des Territoires du Nord était déjà bien établi au début des années 1970. Nous pouvons en déduire que le parlement japonais, dans ses résolutions, faisait seulement écho aux mesures prises par le gouvernement sur le sujet.

B/ L' Association pour l'assistance de nos compatriotes du Sud : premier échelon de la bureaucratisation du mouvement pour le retour des Territoires du Nord

Dans notre mémoire de Master 1, nous mettons en avant la volonté du gouvernement japonais de mettre les différents contentieux territoriaux du pays sous un même rapport, quitte à effacer les différences entre chacune de ces questions, et ce, surtout (nous semblait-il) afin de faciliter leur traitement et d'être en quelque sorte le seul « maître à bord » dans les négociations visant à résoudre ces derniers. Cette tendance peut s'observer dès la fin des années 1950 avec la création de l' Association pour l'assistance de nos compatriotes du Sud. Afin de situer cette association dans son environnement et comprendre ainsi comment un groupe occupé à favoriser la résolution du contentieux autour d' Okinawa en est venu à traiter de la question des îles Kouriles, nous allons momentanément nous écarter de notre sujet principal.

L' Association du Sud fut fondée en 1956 avec le statut de *zaidan hôjin* (財団法人)¹²⁰ (soit une fondation reconnue par l' État et dans notre cas, construite avec les fonds de l' État). L'année suivante, elle passa sous la tutelle du Cabinet du Premier ministre japonais avec le statut de *tokushu hôjin* (特殊法人) (soit une association directement affiliée au gouvernement)¹²¹. D'abord simple association proposant des solutions pour l'avenir d' Okinawa et de l'archipel d' Ogasawara (territoires exclus du contrôle administratif japonais

119 *Ibid.*, (voir *Résolution sur le retour des Territoires du Nord* du 20 septembre 1973, annexes).

120 *Ibid.*, p. 2.

121 *Ibid.*

après la Seconde Guerre mondiale) et assistant les populations locales¹²², elle devint un véritable bureau administratif japonais basé à Tokyo (d'abord sous le contrôle du ministère des Affaires étrangères japonais puis sous celui du Cabinet du Premier ministre japonais)¹²³.

Ayant fait ses preuves dans la gestion des affaires qui lui étaient assignées, le gouvernement confia à l'Association du Sud le soin de traiter le contentieux des régions du Nord du Japon, à partir de 1959¹²⁴. A cette occasion, un bureau fut ouvert à Sapporo et l' Association du Sud publia, la même année, une série d'analyse sur les Kouriles et Habomai¹²⁵. Elle aida, en outre, la Ligue des anciens résidents dans son enquête sur l'état-civil des anciens résidents, et publia des études sur les ressources des régions du Nord (sic) (機関紙 千島と歯舞 を発行するほか、千島歯舞諸島居住者連盟に助成して、元千島居住者の戸籍調査、北方地域の資源調査等を進め、これらの資料を刊行した)¹²⁶. Elle organisa également des conférences dans tout le pays intitulées *Conférences sur les contentieux territoriaux* (領土問題講演会) dans lesquelles la question des territoires au nord de l'Archipel était expliquée aux côtés de l'autre problème territorial majeur du pays, à savoir le contentieux à propos d' Okinawa¹²⁷.

En 1969, la question des régions du Nord fut retirée du giron de l' Association du Sud pour être confiée à la nouvelle Association pour la planification du problème des Territoires du Nord (北方領土問題対策協会), fondée la même année avec le statut de *tokushū hōjin*¹²⁸. Cette dernière est depuis supervisée et financée par le gouvernement japonais¹²⁹.

Ainsi, nous pouvons constater qu'en l'espace d'une dizaine d'années (entre 1959 et 1969) le gouvernement japonais prit en main la question territoriale des Kouriles en la confiant d'abord à un organisme habitué à traiter, pour le gouvernement, un contentieux territorial épineux avant de créer une structure entièrement dédiée à la résolution de cette question. Tandis que l' Association du Sud avait la charge de s'occuper des « régions du Nord » (sic) (北方地域), l' Association du Nord avait pour objet une région clairement identifiée, les « Quatre îles du Nord » (北方四島). Ce fut donc au cours de cette dizaine

122 Sakamoto et Kai, *op. cit.*, p. 200.

123 Okinawa Kyōkai, *op. cit.*, (introduction) p. 2.

124 *Ibid.*, p. 17.

125 *Ibid.*

126 *Ibid.*

127 *Ibid.*

128 *Ibid.*

129 Sakamoto et Kai, *op. cit.*, p. 200.

d'année qu'une définition des territoires revendiqués par le Japon comme siens fut nettement fixée.

Le gouvernement japonais se résolut à clarifier sa demande territoriale pour les territoires au nord de l' Archipel qu'au lendemain de la Déclaration commune nippo-soviétique. Peu à peu, il systématisa le mouvement pour la demande de retour des Territoires du Nord en s'appuyant sur le mouvement déjà existant.

II – Un système pour résoudre le contentieux des « Territoires du Nord »

Lors de sa prise en main du mouvement pour le retour des Territoires du Nord et de sa promotion, le gouvernement japonais ne se contenta pas de fonder une association auquel il confierait la gestion du dossier. Bien plus, c'est tout un système qu'il organisa au fil des années. Ce système, qui avait pour but l'organisation du mouvement sous l'égide du gouvernement, visait à unifier le mouvement pour la demande de retour des îles au Japon sur la position définie des autorités et d'amener l'opinion publique japonaise à soutenir le gouvernement japonais dans ses négociations diplomatiques avec l' Union soviétique.

A/ Le Bureau ministériel pour la planification du Nord

Le Bureau ministériel pour la planification du Nord (北方対策本部) est un organe spécial du Cabinet du Premier ministre japonais¹³⁰. Sur le site officiel¹³¹ est proposé un historique de ce bureau avec son rôle, son organisation, ainsi qu'un rapport des moyens budgétaires à sa disposition. Les objectifs du bureau sont énoncés comme suit :

« Afin de faire progresser les résolutions des différents problèmes liées aux régions du Nord (c'est-à-dire les îles d' Habomai, de Shikotan, de Kunashiri et d' Etorofu), avec la réunion des efforts des différents ministères, [ce bureau] a pour but, par la réunion et l'exaltation du soutien de l'opinion publique sur les négociations diplomatiques, par

130 <http://www8.cao.go.jp/hoppo/shisaku/honbu.html> (consulté le 15 juin 2016).

131 Le site offre une présentation en anglais, voir le lien ci-contre : <http://www8.cao.go.jp/hoppo/3step/04.html#step3>

Cependant, le contenu disponible anglais n'explique guère l'organisation ou l'historique du bureau. Pour cela, voir le lien internet (note 122) placé ci-dessus (contenu exclusivement en japonais).

l'éducation et l'information, par le soutien à la demande pour la rétrocession ou encore la tenue d'échanges avec les Quatre îles du Nord, de promouvoir différents plans pour favoriser la résolution du contentieux territorial des Territoires du Nord (北方地域 (歯舞群島、色丹島、国後島及び択捉島) に関わる諸問題の解決の促進を行うために関係各省の施策の統一を行うとともに、外交交渉を支える国民世論の結集と高揚を図るための広報・啓発の充実や返還要求運動の支援、北方四島との交流事業等、北方領土問題解決に向けた諸施策を推進しています)¹³². »

Le site internet précise que le bureau fut fondé le 15 mai 1972, date de la rétrocession d' Okinawa au Japon¹³³. Une fois de plus, l'itinéraire d'un traitement conjoint des questions d' Okinawa et des « Territoires du Nord » resurgit dans notre étude. Une nouvelle rétrospective permet de saisir cet itinéraire.

Le 15 mai 1958 fut fondé, au sein du Cabinet du Premier ministre japonais, le Bureau d'informations pour les régions particulières (特別地域連絡局). Ce bureau avait en charge le traitement administratif des contentieux autour des régions du Sud et des régions du Nord (南方地域と北方地域に関する事務を所掌させる¹³⁴). Le 1 mai 1970, un nouvel organisme fut fondé, hors du Cabinet ; remplaçant le précédent bureau, l' Agence pour la planification d' Okinawa et du Nord (沖縄・北方対策庁) avait pour fonction de préparer la rétrocession (alors confirmée) d' Okinawa et de proposer des plans pour résoudre les différents problèmes autour des régions du Nord (沖縄復帰に備えての諸対策及び北方地域に関する諸問題の解決促進のための施策を推進する¹³⁵). Après la rétrocession d' Okinawa, cette agence fut dissoute mais son activité vis-à-vis des « Territoires du Nord » fut reconduite au sein du Bureau pour la planification du Nord, en 1972¹³⁶.

A présent, nous allons voir le rôle de cet organisme et ses relations avec les associations ayant pour but principal la résolution du contentieux territorial des « Territoires du Nord. » Point remarquable à souligner, ce bureau ne vise pas à mener à bien une résolution du contentieux mais seulement à soutenir les négociations diplomatiques et alerter l'opinion publique japonaise sur la question. Son rôle de soutien consiste avant tout à coordonner les efforts des différents acteurs afin de favoriser le règlement du contentieux. Ces relations avec

132 <http://www8.cao.go.jp/hoppo/shisaku/honbu.html> 組織の概要

133 <http://www8.cao.go.jp/hoppo/shisaku/honbu.html> (consulté le 16 juin 2016)

134 *Ibid.*

135 *Ibid.*

136 *Ibid.*

les autres acteurs sont présentées de manière schématique sur son site internet¹³⁷.

B/ Trois groupes d'acteurs pour le règlement du contentieux des « Territoires du Nord » : le gouvernement japonais, les organes administratifs et associations et le peuple japonais

Sur ce schéma, nous observons comment le gouvernement japonais envisage le système et les rapports des acteurs entre eux. Tout semble partir du Centre pour aller vers les différents organes administratifs ou associations en charge du « soutien » à la résolution du dossier des « Territoires du Nord ». Le peuple japonais et les anciens résidents apparaissent quant à eux en aval du mouvement.

Concrètement, la cellule couleur bleu ciel, à gauche, représente le gouvernement japonais (内閣府) avec son bureau dédié à la question territoriale : le Bureau ministériel pour la planification du Nord (北方対策本部) ; la cellule verte, à droite, représente le peuple (国民) avec une partie plus claire désignant les anciens insulaires expulsés des îles (元島民) ; enfin entre le gouvernement et le peuple, cinq cellules sont présentes avec, en beige, celle désignant les départements et ministères en relation avec la question territoriale (関係省庁), en jaune, l' Association pour la planification du problème des Territoires du Nord (北方領土問題対策協会) et enfin, en violet, trois cellules représentant, pour la première, les administrations en charge de la question au sein des villes et préfectures japonaises (都道府県. 政令指定都市北方対策主管課), pour la deuxième, les régions voisines des Territoires du Nord (北方領土隣接地域) et pour la troisième, les groupes et associations en lien avec la question (関係団体).

Les flèches indiquent que le gouvernement soutient (支援) directement les anciens résidents des « Territoires du Nord », unifie les plans sur le contentieux (施策の統一) pour les différents ministères en relation, administre (所管) l' Association du Nord, coopère (連携 協力) avec les administrations locales, les régions voisines des îles et les associations en relation avec le mouvement, et enfin maintient ardente la ferveur de l'opinion publique (世論喚起). Ainsi, le gouvernement, par l'intermédiaire du Bureau de planification du Nord, encadre – ou du moins veut se montrer comme tel - toute l'activité en relation avec le traitement du contentieux territorial, oriente la politique et soutient la base sociale du mouvement.

137 Voir schéma du système pour la planification du problème des Territoires du Nord , annexes.

Ce schéma fournit des informations précieuses mais, étant systémique, reste beaucoup trop abstrait. L'unification du mouvement dans son discours, nous l'avons vu précédemment, datant de la fin des années 1950, le flou demeure sur comment les autorités japonaises soutenaient les anciens résidents ou coopéraient avec les associations en vue de maintenir en éveil l'opinion publique.

C/ Le coût du soutien du mouvement pour le retour des Territoires du Nord

Dans cette partie, nous nous intéresserons plus spécifiquement au financement de la structure du mouvement pour le retour des Territoires du Nord telle qu'elle est encadrée par le gouvernement japonais. Pour ce faire, nous allons utiliser les prévisions du budget (予算) du Bureau du Nord, documents disponibles en téléchargement sur son site internet¹³⁸. Nous disposons, hélas, que du document de l'année en cours (2016) mais il reste intéressant de voir quels fonds sont mis à la disposition du Bureau et comment ceux-ci sont répartis.

Le document s'intitule *Prévisions du budget des matières essentielles pour la vingt-huitième année de l'ère Heisei* (2016) (平成 28 年度予算重点事項).

D'après ce document, l'estimation des dépenses nécessaires pour le Bureau s'élevaient à un milliard et six cent millions de yens environ (soit un peu plus de treize millions et demi euros)¹³⁹. Plus de 85% de cet argent était versée à l' Association du Nord et le reste était destiné au fonctionnement du Bureau et à ses autres activités¹⁴⁰.

Le versement de presque un milliard et quatre cent millions de yens à l' Association du Nord est utilisé afin d'offrir des prêts avantageux aux anciens pêcheurs des régions du Nord afin de soutenir leur activité (北方地域旧漁業権者等貸付事業費補助金) (pour cent cinquante millions de yens) mais couvrait surtout les dépenses liées à l'activité de l'association (一般業務勘定運営費交付金). Parmi ces dernières dépenses, l'essentiel est associé à la promotion, auprès du public, du contentieux territorial et aux frais du personnel qui y est attachée¹⁴¹.

138 <http://www8.cao.go.jp/hoppo/index.html> (consulté le 20 mai 2016)

139 Hoppô taisaku honbu, *Prévisions du budget pour l'année 2016* (voir annexes).

140 *Ibid.*

141 *Ibid.*

La petite part (deux cent dix-sept millions de yens) réservée au Bureau du Nord est répartie entre les dépenses pour promouvoir le mouvement de demande du retour des Territoires du Nord (北方領土返還要求運動推進経費) (quarante-quatre millions), la promotion des échanges avec les Quatre îles du Nord (北方四島交流等推進経費) (cinq millions) et le développement de l'instruction sur les régions voisines des Territoires du Nord (北方領土隣接地域振興啓発事業経費) (vingt-six millions)¹⁴².

Ces données permettent de relativiser l'importance du Bureau de la planification du Nord dans la gestion du dossier des « Territoires du Nord » : en effet, si le schéma marque bien le fait que le gouvernement japonais – via le bureau – encadre toute l'activité autour de cette question, il reste que l'essentiel des fonds attribués par le gouvernement pour la cause est remis aux mains de l' Association du Nord. Ce fait souligné, la lecture du système évolue pour accorder davantage de poids à l'Association pour la planification du problème des Territoires du Nord ; cette dernière est donc mise en avant par le gouvernement pour incarner la première association œuvrant pour le retour des « Territoires du Nord » au Japon. Avant d'étudier plus en détail la structure et les activités de cette dernière nous allons éclaircir un point que nous avons mentionné dans mémoire de Master 1 mais que nous n'avions pas su clairement identifier : le Fonds pour la promotion des Territoires du Nord.

D/ La loi de 1982 et l'établissement du fonds pour le développement des régions du Nord

Précédemment, nous avons mentionné les « régions voisines des Territoires du Nord » (北方領土隣接地域) et avons vu que ces régions attiraient l'attention du gouvernement japonais. En effet, une partie de l'argent du Bureau du Nord est destinée au développement de ces régions. En fait, celles-ci regroupent les villes (et leurs « régions »), situées au nord-est d' Hokkaidô et qui font face aux « Territoires du Nord. » En plus de Nemuro, ces régions désignent Betsukai, Nakashibetsu, Shibetsu et Rausu, soit 5 villes et leurs territoires¹⁴³.

142 *Ibid.*

143 Voir *Carte des régions voisines des Territoires du Nord* (annexes). Ces régions sont en rose sur la carte tandis que les « Territoires du Nord » sont en vert.

En 1982, une loi fut adoptée par la Diète sous l'intitulé « Loi pour l'établissement spécial pour la résolution des problèmes (sic) des Territoires du Nord » (北方領土問題等の解決の促進のための特別措置に関する法律)¹⁴⁴. Entre autres, cette loi s'accompagna de la création du « Fonds pour le développement des régions voisines des Territoires du Nord » (北方領土隣接地域振興等基金)¹⁴⁵. Ce fonds, créé entre 1983 et 1991, fut d'un montant total de dix milliards de yens¹⁴⁶. L'État japonais fournissait l'essentiel de cette somme (huit milliards de yens) tandis que le cinquième restant (deux milliards de yens) était fourni par la région d'Hokkaidô¹⁴⁷.

Regardant ce fonds, le gouvernement japonais « conseille » (sic) la région d'Hokkaidô dans l'utilisation de ce dernier (内閣府では、基金管理運営要領等に伴い、北海道が行う基金の管理及び運用益の使用に関し、必要な指導助言を行っています¹⁴⁸).

Les dépenses sont regroupées en trois thèmes principaux : les dépenses liées aux activités pour le développement des régions voisines des Territoires du Nord (北方領土隣接地域振興等事業), celles pour la diffusion de l'information auprès du public des problèmes des Territoires du Nord (北方領土問題等世論啓発事業), et celles enfin pour le soutien des anciens résidents des régions du Nord (北方地域元居住者援護等事業)¹⁴⁹.

Les activités pour le développement des régions touchent aux domaines économique (développement de l'exploitation des ressources halieutiques), éducatif (écoles et autres infrastructures) et de santé public (équipements médicaux). Ces activités absorbent presque 80% de l'argent du fonds¹⁵⁰. Les 20% restant sont répartis de manière quasi égale entre les activités d'information du public (organisation de grandes assemblées, bus itinérants, entre autres) et celles visant à soutenir les anciens résidents et leurs proches (personnels de soutien, centres pour la recherche liée à l'activité des descendants des anciens résidents ou pour des enquêtes).

144 <http://www8.cao.go.jp/hoppo/pdf/25kikin.pdf> (voir la *Présentation du Fonds pour le Nord*, annexes).

145 *Ibid.*

146 *Ibid.*

147 *Ibid.*

148 *Ibid.*

149 *Ibid.*, p. 2.

150 Entre 1983 et 2011, sur les 8 milliards de yens utilisés, presque 6,5 milliards furent dédiés à ces activités.

Ibid.

Par l'étude de ces données, nous comprenons que le fonds favorise le développement de l'économie locale des régions voisines des Territoires du Nord. Les activités de soutien des anciens résidents ou de diffusion de l'information bénéficient d'un budget modeste : le gouvernement japonais, en fait, soutient à bout de bras des régions peu peuplées que les habitants (surtout les jeunes) tendent à quitter¹⁵¹.

Pour conclure sur ce point, notons que les ressources du fonds sont presque épuisées : entre 1983 et 2011, chaque année, environ deux cent soixante-seize millions de yens étaient utilisés. Pour l'année 2014, les dépenses dépassaient à peine les cent cinquante trois millions de yens¹⁵². La non-résolution du contentieux entrave le bon développement de ces régions éloignées du Centre et les ressources de soutien mises à leurs dispositions ne cessent de diminuer.

Dans cette partie, nous avons étudié les structures du système mis en place par le gouvernement japonais pour traiter le problème des « Territoires du Nord. » Nous verrons dans une troisième partie la structure de base du mouvement pour la demande de retour des îles avec l'étude des associations qui œuvrent pour le retour des « Quatre îles du Nord » au Japon.

III - La structure des principales associations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord

Dans notre premier chapitre, nous avons présenté les principales associations du mouvement : peu de divergence, aussi bien dans le fond que dans la forme du discours ou de leurs activités. Ici, nous irons au fond des choses pour voir qui sont les membres de ces associations et nous verrons leurs degrés de dépendance vis-à-vis du gouvernement japonais.

151 Selon les chiffres du ministère du territoire et des transports, en 2010, plus de quatre-vingts mille Japonais habitaient ces régions. En 2015, ils étaient soixante-dix-huit mille.

<http://www.hkd.mlit.go.jp/topics/archives/60-3/16.pdf>

<http://www.mlit.go.jp/hkb/hoppo-data.html>

152 <http://www8.cao.go.jp/hoppo/pdf/25kikin.pdf>, p.2.

A/ Les trois principales associations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord : ressources humaines et financement

L' Association pour la planification du problème des Territoires du Nord

Nous avons vu, dans notre précédente partie traitant du système mis en place par les autorités japonaises pour le contentieux des « Territoires du Nord », que l' Association du Nord était administrée par le Bureau de planification – donc sous tutelle directe du gouvernement japonais. Héritière de l'association du même nom datant de 1969, l' Association du Nord obtint le statut *doku ritsu gyōsei* (独立行政) (soit une administration indépendante) en 2003, après la réforme portant sur le statut des associations au Japon¹⁵³. L' association employait en 2016 à plein temps une quinzaine de personnes (issus des secteurs publics ou privés)¹⁵⁴. Se joignaient à celles-ci une quinzaine de « conseillers » (評議員), souvent des cadres provenant d'autres associations œuvrant pour le retour des « Territoires du Nord » au Japon ou des responsables des régions voisines des « Territoires du Nord »¹⁵⁵.

La prévision du budget pour l'année 2016 était fixée à environ un milliard et demi yens (soit douze millions sept-cent mille euros)¹⁵⁶.

L' Alliance pour le retour des Territoires du Nord

L'actuelle Alliance fut fondée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, en 1965. En 2016, elle employait vingt-huit personnes¹⁵⁷. Son président était l'ancien gouverneur d' Hokkaidō et les autres responsables étaient issus soit de la fonction publique locale (maires, vice-maires des ville d' Hokkaidō) soit d'associations souvent en rapport avec le contentieux territorial. Dans les statuts de l'association, les membres (individus, villes ou groupes) sont répartis en trois catégories : les adhérents « normaux » (普通会员), les « soutiens » (賛助会員) et les membres « spéciaux » (特別会員)¹⁵⁸.

153 <http://www.hoppou.go.jp/koukailist/summary/> (consulté le 24 juin 2016)

154 A titre d'exemple, le dernier président en exercice fut au sein du comité de direction de Mitsubishi <http://www.hoppou.go.jp/koukailist/summary/yakuin/> (consulté le 25 juin 2016).

155 <http://www.hoppou.go.jp/koukailist/summary/hyougiin/>

156 <http://www.hoppou.go.jp/koukailist/summary/>

157 http://www.hoppou-d.or.jp/cms/cgi-bin/index.pl?page=contents&view_category_lang=1&view_category=1008

158 http://www.hoppou-d.or.jp/cms/cgi-bin/index.pl?page=contents&view_category_lang=1&view_category=1010 (consulté le 25 juin 2016).

En 2016, elle comptait quatre cent soixante-deux membres parmi lesquels quatre cent trente-quatre adhérents « normaux »¹⁵⁹, dont beaucoup de groupes industriels locaux installés à Hokkaidô, des associations en rapport avec le contentieux (dont la Ligue des anciens résidents) ou encore des politiciens (élus locaux ou à la Diète). Ces derniers constituaient une part importante des adhérents, avec quatre vingts neuf inscrits¹⁶⁰. Force est de constater que les « citoyens ordinaires » faisaient défaut, on comptait à peine onze individus dans le lot tandis que les groupes locaux, les villes d' Hokkaidô et les politiciens formaient le corps principal de l'association. Enfin, les anciens résidents n'étaient pas présents – la Ligue est présente mais n'est pas mise en valeur - dans celle-ci. Ainsi, le peuple japonais n'est en fait que peu représenté dans cette association.

Le budget prévisionnel pour l'année 2016 était d'environ deux cent quarante millions de yens (soit deux millions d'euros)¹⁶¹. La majeure partie de cet argent provenait de l' Association du Nord (« adhérent spécial ») qui pourvoyait à hauteur de cent huit millions de yens au budget de l' Alliance¹⁶². La préfecture d' Hokkaidô (autre « adhérent spécial ») fournissait quant à elle quatre-vingts huit millions de yens¹⁶³. Ainsi, il est facile d'admettre que ce sont l' État japonais et les collectivités territoriales qui soutiennent massivement l'association et maintiennent vivace son activité.

La Ligue des anciens résidents des îles Kouriles et d' Habomai

Fondée en 1958 avec le statut *shadan hôjin*, la Ligue obtint le statut de *kôeki shadan hôjin* en 2013¹⁶⁴. A l'origine, la Ligue fut fondée par et pour les anciens résidents des « Territoires du Nord » ainsi que pour leur descendance. Quarante-deux individus signèrent, en 1958, la charte fondatrice de la Ligue¹⁶⁵. Dans *La marche du mouvement pour la rétrocession des Territoires du Nord d'après les anciens insulaires*, avec l'acte (reproduit en intégralité), les patronymes et adresses (avant expulsion) de chaque signataire sont rapportés.

Les adhérents sont, là aussi répartis, en trois catégories : les membres réguliers (正会

159 *Ibid.*

160 *Ibid.*

161 *Ibid.*

162 *Ibid.*

163 *Ibid.*

164 <http://www.chishima.or.jp/info.htm> (consulté le 25 juin 2016).

165 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, p. 126.

員), les membres de « soutien » (賛助会員) et les membres spéciaux (特別会員)¹⁶⁶. A l'origine, les membres réguliers devaient nécessairement être originaires des îles Kouriles (c'est-à-dire de l'ensemble de l'archipel des Kouriles, comme le nom de l'association le laisse entendre) et chaque membre devait avoir résidé sur les îles au moins jusqu'à l'invasion soviétique de 1945¹⁶⁷. Les descendants des anciens résidents (n'ayant jamais vécu dans les îles) ou les pêcheurs qui exerçaient leurs activités dans les eaux de ces territoires étaient groupés au sein d'une autre catégorie : les membres associés (準会員)¹⁶⁸. Cette catégorie a disparu entre temps. Le recueil rapporte qu'entre 1958 et 1990, les statuts de l'association ont été modifiés à six reprises¹⁶⁹. Les modifications essentielles portaient sur les buts de l'association et les critères des membres réguliers : ce ne sont plus les îles Kouriles et Habomai que l'association désirait mais les régions du Nord (北方地域), avant de préciser le nom des quatre îles ; les critères de recrutement des membres réguliers furent assouplis et les descendants n'ayant pas vécu sur les îles ainsi que les personnes ayant simplement exercé une activité dans ces régions sont devenus admissibles comme membres réguliers¹⁷⁰.

Ces deux changements illustrent deux aspects distincts des problèmes auxquels devait faire face la Ligue : d'abord, elle a dû calquer son discours sur celui du gouvernement japonais (les Kouriles font place aux « Quatre îles du Nord »), quitte à nier ses origines (comme son nom l'indique, elle regroupe toujours, au moins en théorie, tous les anciens habitants des Kouriles). L'autre aspect concerne le vieillissement de la base de l'association : les anciens résidents étant très âgés voire disparus, il fallait maintenir vivante l'association tout en conservant son portrait très ancré localement, d'où la nécessité d'élargir sa base de recrutement visant les membres réguliers.

En 1996, la Ligue comptait, toutes catégories confondues, quatre mille huit cent cinquante-trois adhérents¹⁷¹. En 2015, ils étaient quatre mille deux adhérents¹⁷². Nous ne disposons pas des données entre 1958 et 1996 et donc ne pouvons pas observer, sur le long terme, l'évolution du nombre des adhérents de la Ligue. Cependant, plusieurs points sont à

166 <http://www.chishima.or.jp/pdf/teikan.pdf>, (consulté le 25 juin 2016).

167 Chishima renmei, *Moto tōmin ni yoru...op. cit.*, p. 143.

168 *Ibid.*

169 *Ibid.*, p. 202.

170 *Ibid.*

171 *Ibid.*, p. 199.

172 <http://www.chishima.or.jp/outline.htm#001> (consulté le 30 juin 2016)

souligner : d'abord, bien que la Ligue fut destinée à regrouper tous les anciens résidents des Kouriles, dans la charte fondatrice de 1958 ne figure aucune personne en provenance des îles au nord d' Etorofu. Les membres fondateurs proviennent tous des « Quatre îles du Nord » (vingt-six personnes originaires d' Etorofu ; treize de Kunashiri ; deux de Shikotan et une seule d' Habomai¹⁷³), qui étaient les îles les plus peuplées en 1945 (environ dix-sept mille Japonais y résidaient). Il faut aussi rappeler que les autres îles de l'archipel des Kouriles étaient quasiment sans habitant. Bien que les habitants des autres îles Kouriles n'étaient pas représentés, le but fixé par la Ligue restait de « soutenir le mouvement pour la rétrocession des îles Kouriles et d' Habomai, le repeuplement de celles-ci et l'aide aux anciens résidents.¹⁷⁴ »

D'autre part, tous les anciens résidents n'ont pas pris part à cette association : là aussi, même si nous manquons de données, nous pouvons observer qu'en 2015, sur quatre mille deux adhérents, environ deux mille soixante-dix étaient des anciens résidents (sur les six mille six cent quarante et un anciens résidents vivants recensés en 2015 par l' Association du Nord¹⁷⁵). L'entrain n'est pas unanime chez les anciens résidents et nous verrons plus loin que la plupart restent surtout attachés au respect dû aux ancêtres et donc aux visites des tombes familiales sur ces îles plutôt qu'à promouvoir le mouvement de retour des Territoires du Nord.

Pour l'année 2015, le budget prévisionnel de la Ligue était de deux cent quatre-vingts six millions de yens (soit deux millions et quatre cent mille euros). Cet argent était fourni en grande partie (deux cent vingt-six millions de yens) par l' Association du Nord¹⁷⁶. La préfecture d' Hokkaidô contribuait au budget pour cinquante millions de yens¹⁷⁷. Enfin, les frais d'adhésion et les cotisations annuelles des membres avaient rapporté un peu plus de six millions de yens¹⁷⁸.

Au regard de ces chiffres, nous comprenons que la Ligue des anciens résidents est, elle aussi, soutenues en grande partie par l' État japonais et les collectivités territoriales. Les membres (peu importe leur catégorie) sont peu nombreux et ne permettent pas un fonctionnement indépendant de l'association. Par conséquent, les tâches que celles-ci entreprend doivent être approuvées, en amont, par les autorités du pays avant leur exécution.

173 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 128-129.

174 *Ibid.*, p. 143.

175 <http://www.hoppou.go.jp/> (consulté le 30 juin 2016)

176 Voir *Prévisions budgétaires de la Ligue pour 2015*, annexes.

177 *Ibid.*

178 *Ibid.*

A l'inverse, le gouvernement peut lui imposer des directives. Cependant, étant donné que la Ligue constitue en quelque sorte une image authentique du mouvement initial apparu à Nemuro en 1945, nous pouvons conjecturer que cette association conserve un certain degré d'autonomie, notamment au sein de son conseil d'administration et lors de ses réunions. Les résolutions prises par la Ligue sauront nous éclairer à ce sujet.

Cette étude de la structure des grandes associations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord nous a permis de mettre en évidence la dépendance financière de celles-ci vis-à-vis du Centre voire leur encadrement administratif par le gouvernement japonais. Cette dépendance pécuniaire s'accompagne certainement d'une soumission vis-à-vis du cadre défini par les autorités japonaises sur la définition de ce que sont les îles pour lesquelles le pays réclame le retour ou des méthodes et actions mises en place à cette fin. Pourtant, nous verrons que dépendance ne veut pas forcément dire servilité et que, même si le credo du mouvement défini par le gouvernement japonais est respecté, une marge de manœuvre reste possible pour certains acteurs : le cas le plus intéressant et le plus pertinent est celui de la Ligue des anciens résidents.

B/ La Ligue des anciens habitants des îles Kouriles et d' Habomai : une association allant à l'encontre du pouvoir central ?

Le titre de cette partie peut surprendre au vu des propos tenus dans la partie traitant des financements et structures des principales associations œuvrant pour le retour des îles au Japon. En effet, la Ligue des anciens habitants des îles Kouriles et d' Habomai, bien qu'autonome dans son administration (les principaux responsables doivent être originaires des « Territoires du Nord », ce qui implique, en théorie au moins, une certaine intégrité et un respect pour la cause des anciens résidents), demeure largement dépendante du gouvernement japonais pour son financement et son maintien sur la scène publique. Pourtant, au regard de certaines déclarations émises par la Ligue, nous remarquons que cette association ne manque pas de donner des recommandations au gouvernement japonais afin de favoriser une résolution rapide du contentieux territorial avec la Russie. De plus, ces recommandations prennent parfois la forme de véritables critiques des choix politiques décidés par les dirigeants japonais.

Sur ce sujet, les déclarations et résolutions prises par la Ligue lors de ses assemblées générales annuelles sont des documents précieux. En effet, par leur étude, nous sommes mieux disposés à comprendre le regard porté, par cette association, sur les faits d'actualité, avec pour finalité les effets des événements sur le souhait ultime de la Ligue à savoir la rétrocession des îles.

Là également, nos sources font défaut et nous disposons seulement de trois déclarations ainsi que les trois résolutions les accompagnant, adoptées, lors d'assemblées générales, par la Ligue des anciens résidents. Ces assemblées se sont tenues respectivement le 1er juin 1958, le 23 mai 1996 et le 25 mai 2015¹⁷⁹. Avec ces quelques éléments, nous pensons pouvoir apprécier la teneur du discours ainsi que les réserves émises par rapport à certaines actions entreprises par les autorités du pays.

La déclaration et la résolution lors première assemblée générale de la Ligue des anciens résidents

La première déclaration, datant de 1958, est particulièrement intéressante en ce qu'elle constitue, si l'on peut dire, l'acte de naissance de la Ligue des anciens résidents.

Tout d'abord, la Ligue rappelait l'espoir qu'avait suscitée la Déclaration Commune nippo-soviétique de 1956 ; celle-ci prévoyait la rétrocession des îles d' Habomai et de Shikotan au Japon après la signature d'un traité de paix en bonne et due forme (art-9)¹⁸⁰. La déclaration insistait sur le fait que les îles d' Etorofu et de Kunashiri « sont, tout comme les îles Shikotan et Habomai, des territoires propres au Japon, qu'elles appartiennent à Hokkaidô » et qu'elles furent de tout temps japonaises (択捉、国後両島は色丹齒舞諸島と共に日本固有の領土であり、北海道十一州の所属であった[...]この両島と共に国土に培われ生活し続けて来た日本民族を前にして)¹⁸¹.

179 Les déclarations et résolutions des deux premières sont reproduites dans le recueil de la Ligue (paru en 1997), tandis que celles de la troisième sont disponibles sur le site internet de ladite association (voir *Déclarations et résolutions de la Ligue des anciens résidents lors des assemblées générales*, annexes).

180 Gaimushô, *Warera no Hoppô ryôdo – 2012 nenpan*, shiryô hen (Nos Territoires du Nord – éditions de 2012, recueil de documents), Tokyo, Gaimushô, 2013, p.25.

181 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op.cit.*, 1997, p. 148.

Cette insistance à rappeler le caractère japonais des îles d' Etorofu et de Kunashiri peut s'expliquer par le fait que l'avenir de ces territoires ne fut pas déterminé dans la Déclaration commune mais que des futures négociations étaient envisagées à ce sujet après la signature du traité de paix entre les deux pays. Ainsi, le discours de la Ligue s'accordait bien avec celui du mouvement né à Nemuro, en 1945, et déclarait, comme ce dernier, les îles d' Etorofu de Kunashiri, de Shikotan et d' Habomai des territoires propres au Japon. Cette déclaration n'a pas l'ambiguïté qui caractérisa les résolutions du parlement japonais jusqu'aux années 1970.

Dans sa première résolution, la Ligue exprimait trois souhaits, adressés au gouvernement japonais :

Premièrement, concrétiser la rétrocession au Japon des quatre îles (色丹、齒舞諸島と共に択捉、国後両島の返還実現を期す) ;

Deuxièmement, que si cela venait à être ajourné (sic), faire en sorte que les (anciens) insulaires puissent au moins visiter les tombes des ancêtres (もしこの交渉が相互の関係によって遅延されるなら、墓地整備と慰霊祭実施のため島民代表の派遣実施を期す);

Troisièmement, que la politique (du gouvernement japonais) prenne en considération le sort misérable des anciens résidents dans sa politique (千島の島民に、恩情ある政治の実現を期す)¹⁸².

Pour la Ligue, même si le premier désir était de retourner vivre dans ces îles, à défaut, il était primordial que le blocage des négociations diplomatiques n'empêchassent pas les devoirs de piété à l'égard des ancêtres. La demande de visiter les tombes des ancêtres illustrent bien ce caractère humain, au-delà des pures questions politiques et diplomatiques, des membres de la Ligue.

La résolution au sujet du déplacement des troupes américaines d'Okinawa à Hokkaidô

Une résolution prise, en 1996, lors de la 39ème assemblée générale, s'étend longuement sur un sujet éloigné des préoccupations premières du mouvement. En effet, cette résolution traitait du plan de transfert de certaines forces militaires américaines d' Okinawa à

182 *Ibid.*

Hokkaidô¹⁸³. La Ligue formulait ainsi ses inquiétudes sur ce sujet :

« Si ce projet visant au transfert de troupes à Hokkaidô, sur des terres proches des nos territoires propres – c'est-à-dire les « Territoires du Nord » – venait à se réaliser, cela aurait des effets néfastes non seulement sur la démilitarisation des « Quatre îles du Nord » mise en œuvre par la Russie, mais aussi sur le prompt retour des îles [au Japon] (米軍の実弾砲撃訓練地が我が国固有の領土である北方領土に隣接する北海道において実施されることになれば、現在ロシア連邦が進めている北方四島の非武装化のための駐留ロシア軍の撤退にかなりの影響が生じるだけでなく、ひいては北方領土のもとで早期返還にも重大な影響を及ぼしかねないものである)¹⁸⁴. »

En 1996, un projet élaboré conjointement entre le Japon et les Etats-Unis envisageait un déplacement de troupes américaines présentes au Japon, d'une base d' Okinawa à celle de Yausubetsu, au nord-est d' Hokkaidô. Cette base s'étendait sur un vaste territoire limitrophe à la circonscription de la ville de Nemuro¹⁸⁵. Par conséquent, comme le relèvait la Ligue, cette base était particulièrement proche des territoires contestés avec la Russie.

L'assemblée ajoutait que cela nuirait aux échanges amicaux avec les Russes vivant actuellement sur les îles ainsi qu'à l'exploitation en toute sécurité des ressources halieutiques de la région¹⁸⁶. Par conséquent, la Ligue concluait sa résolution en condamnant fermement ce projet :

« Ainsi, parce que projet s'oppose largement à notre volonté – celle des anciens insulaires – qui depuis un demi-siècle poursuivons l'objectif d'une rétrocession [des îles], nous nous opposons fermement à ce projet de transfert de troupes américaines (したがって、北方領土の一日も早い返還を念願し、半世紀にわたり返還を続けてきた我ら元島民の意志に大きく反することから、米軍のこの移転計画には強く反対するものである)¹⁸⁷. »

Ainsi, même si elle est dépendante sur le plan financier du gouvernement japonais, la Ligue se gardait un droit de juger les actions méditées et exécutées par le gouvernement central. La priorité restait la résolution pacifique du contentieux ; la militarisation de la région ne favorisant pas cela, elle s'y opposait fermement. Ses protestations n'eurent toutefois pas de résultats et la base située à proximité de Nemuro fut bien agrandie afin d'accueillir les troupes

183 *Ibid*, p. 151.

184 *Ibid*.

185 <http://www.mod.go.jp/j/presiding/touben/174kai/san/situ112.html> (consulté le 30 juin 2016)

186 Chishima renmei, *Moto tōmin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 151.

187 *Ibid*.

américaines.

Malgré cela, cette anecdote est intéressante en ce qu'elle montre l'autonomie de la Ligue dans ses résolutions, quand bien même ces dernières s'opposeraient aux décisions des autorités du pays. Nous n'avons pas trouver d'exemples semblables à mettre au compte des deux autres principales associations du mouvement pour le retour des îles, à savoir l' Alliance du Nord et l' Association du Nord. Le caractère local du mouvement est davantage marqué dans la Ligue du fait de sa base associative constamment mise en avant : les anciens résidents des îles Kouriles. En outre, les dernières déclaration et résolution de la Ligue, comparées à celles émises par l' Alliance, reflètent l'importance accordée entre autres à l'économie locale.

Les résolutions de la Ligue et de l' Alliance de l'année 2015

La résolution mise en ligne sur le site internet de l' Alliance du Nord¹⁸⁸ est en fait la résolution adoptée lors de la Grande Assemblée citoyenne d' Hokkaidô et du Tohoku (北海道東北国民大会), « section régionale » du mouvement national pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord (北方領土返還要求運動). Sous cette expression, on regroupe les associations et groupes liés à la cause pour le retour des « Territoires du Nord » afin d'organiser des assemblées et autres conférences sur tout l'Archipel¹⁸⁹. Cette Grande Assemblée d' Hokkaidô et du Tohoku, organisée le 28 août 2015, à Sapporo, fut présidée par le gouverneur d' Hokkaidô et a rassemblé environ six cent personnes¹⁹⁰.

La résolution prise lors de l'assemblée annuelle de la Ligue, tenue le 25 mai 2015, ne fut approuvée que par la Ligue elle-même¹⁹¹. Ainsi, en comparant cette résolution avec celle adoptée par la Grande assemblée d' Hokkaidô la même année, nous pourrions observer les différences dans la forme et le fonds des discours et ainsi identifier les spécificités de chacune.

188 http://www.hoppou-d.or.jp/cms/cgi-bin/index.pl?page=contents&view_category_lang=1&view_category=1038 (consulté le 1 juillet 2016) (Voir la *Déclaration et la Résolution de la Grande assemblée de 2015*, annexes).

189 <http://www.chishima.or.jp/info.htm#003>
<http://www.hoppou.go.jp/gakushu/reclaim/ayumi2/> (consulté le 1 juillet 2016)

190 http://www.hoppou-d.or.jp/cms/cgi-bin/index.pl?page=contents&view_category_lang=1&view_category=1038 (consulté le 1 juillet 2016)

191 Voir *Résolution de la Ligue des anciens résidents, 2015* annexes.

Ces deux résolutions sont semblables dans la forme : chacune rapporte le credo du mouvement pour le retour des Territoires du Nord avant d'énoncer sa résolution.

Le paragraphe introductif de la résolution de la Grande Assemblée rappelle ce que sont, pour le Japon, les « Territoires du Nord » et le contentieux avec la Russie :

« Les Territoires du Nord – c'est-à-dire les îles Etorofu, Kunashiri, Shikotan et Habomai – qui sont des territoires propres à notre pays au regard de l'histoire et du droit, sont en ce moment occupés illégalement par la Russie. La résolution de ce contentieux des Territoires du Nord est le souhait du peuple japonais (北方領土、すなわち択捉島、国後島、色丹島及び歯舞諸島は、歴史的にも法的にも我が国固有の領土であるにもかかわらず、いまだロシアに不法占拠されており、北方領土問題の解決は日本国民の悲願である)¹⁹².

Ensuite, il est précisé que le désir de retour est particulièrement vivace chez les anciens résidents des îles et que de nombreux Japonais ont déjà exprimé le même désir par leur participation à la campagne de pétition à cette fin :

« Les anciens insulaires qui ont fui les terres héritées de leurs ancêtres souhaitent, plus particulièrement, d'un seul cœur le retour au plus vite de celles-ci (特に、父祖伝来の地として受け継いできた四島を追われた元島民は、一日も早い北方領土の返還を一心に願っている) [...] Ce souhait, qui constitue la source du mouvement pour la demande de retour des Territoires du Nord, a trouvé l'adhésion des Japonais ; la pétition pour le retour des îles a dépassé les quatre-vingts sept millions de signatures (この願いが、北方領土返還要求運動の源であり、さらに国民一人ひとりの領土返還を求める思いが込められた返還要求署名は8千7百万人を超えている)¹⁹³. »

Le ton du passage introductif de la résolution de la Ligue des anciens résidents est tout autre ; après avoir défini ce que sont les « Territoires du Nord » (les termes utilisés sont semblables à ceux de la Grande Assemblée), le texte insiste sur l'amertume des anciens résidents du fait du blocage de la situation regardant les îles :

« [...] Cependant, le fait que le contentieux des Territoires du Nord ne soit pas encore résolu est extrêmement regrettable, et la violente colère (sic) [ressentie par les anciens résidents] ne peut être contenue. Durant ces soixante-dix années, on ne peut pas mesurer les pertes endurées par les anciens résidents et leurs descendants (しかし、北方領土問題が未だ解決されないことは極めて遺憾であり、強い怒りを禁じ得ない。

192 Grande assemblée d' Hokkaidô et du Tohoku, *Résolution de la Grande assemblée 2015* (annexes).

193 *Ibid.*

七十年もの間、元島民とその後継者が被ってきた不利益は計り知れない¹⁹⁴. »

Lors du sommet de l' APEC (forum pour la coopération économique pour l' Asie-Pacifique) de 2014, l'entretien entre le Premier ministre japonais Shinzô Abe et le président russe Vladimir Poutine s'était soldé par la préparation d'un futur voyage du président russe au Japon. La Ligue espérait un développement concret des négociations entre les deux pays¹⁹⁵.

La Ligue négligea de rappeler que, du fait de la guerre en Ukraine, les préparatifs pour une éventuelle visite du président russe au Japon furent alors empêchés (le Japon rejoignant les États-Unis et l' Union européenne dans les sanctions contre la Russie). Mais ce point rappelait les espérances nourries par l'association lors de chaque nouvelle négociation entre les deux pays. L' Alliance, prenant certainement davantage en compte le contexte international, ne mentionna pas ce rapprochement nippon-russe dans sa résolution de 2015¹⁹⁶.

Enfin, les deux résolutions s'achèvent par un série de dispositions (措置) adressées au gouvernement japonais. Les cinq dispositions proposées par l' Alliance sont les suivantes : poursuivre les négociations pour le retour des Territoires du Nord ; maintenir vivace l'union et le soutien de l'opinion publique japonaise et alerter l'opinion internationale sur le sujet ; accentuer les mesures afin de renforcer l'éducation des jeunes sur les « Territoires du Nord » ; poursuivre les activités d'échanges avec les Quatre îles ; préserver la sûreté pour les activités dans les eaux des Quatre îles¹⁹⁷.

La Ligue énonça six dispositions votées lors de son assemblée générale : réaliser au plus vite la rétrocession des îles au Japon ; avancer les négociations diplomatiques pour concrétiser la résolution du contentieux territorial ; compenser la perte des moyens d'activités (dans les zones de pêches) par des dispositions spécifiques ; renforcer l'éducation des nouvelles générations, futur fer de lance du mouvement pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord, dans le contexte d'une population d'anciens insulaires vieillissante ; améliorer les conditions des visites des tombes familiales dans les îles ainsi que les visites de courtoisie ; au sujet des projets d'activités économiques communes à l'étude sur les îles, des

194 Chishima renmei, *Résolution 2015*, op. cit.

195 Ibid.

196 *Résolution de la Grande assemblée 2015*, op. cit.

197 Ibid.

mesures pour que ces projets n'entament pas le droit du pays ou les propriétés des anciens résidents ; des mesures pour empêcher les entreprises internationales d'exploiter les ressources dans les eaux autour des « Territoires du Nord » car il y a un risque d'empiétement sur la souveraineté du Japon et sur les bien des anciens résidents des îles¹⁹⁸.

Nous constatons que les dispositions des deux assemblées se rejoignent sur les questions de l'éducation des jeunes et des efforts pour faire avancer, par les négociations diplomatiques, la résolution du contentieux territorial. Toutefois, nous trouvons des demandes plus « concrètes » à voir avec l'économie locale des régions du Nord et les propriétés et biens des anciens résidents. Bien entendu, cette différence s'explique par le fait que la Grande Assemblée d' Hokkaidô et du Tohoku est part d'un mouvement national tandis que la Ligue conserve une base locale via les anciens résidents et leurs proches.

L'étude de ces deux résolutions fut un bon moyen de montrer les similitudes mais surtout pointer les différences entre le mouvement national (représenté ici par l' Alliance pour le retour des Territoires du Nord) et le mouvement plus local représenté surtout par la Ligue des anciens résidents. La différence essentielle se trouve dans la structure même de ces associations : tandis que la Ligue a pour base les anciens résidents et leurs descendants, l' Alliance – et le mouvement pour la demande pour le retour des Territoires du Nord dans son ensemble – est soutenue surtout par les autorités japonaises.

En outre, si le mouvement pour le retour des Territoires du Nord existait bel et bien avant sa prise en main par le gouvernement japonais, ce ne fut qu'alors seulement qu'il prit une ampleur nationale. En effet, ce mouvement n'avait d'intérêt que pour les Japonais ayant vécu sur l'archipel des Kouriles, ceux qui y avaient exercé leurs activités, et les villes dépendantes de l'exploitation des ressources de ces îles, soit une frange minoritaire du peuple japonais. Ce fut au lendemain des négociations nippon-soviétiques de 1955-1956 que le discours du gouvernement japonais prit une forme définitive. Ce dernier arrangea alors un système lui permettant d'encadrer le mouvement et de le diffuser dans l'ensemble du pays. Le mouvement, dont le cœur restait les populations ayant fui l'occupation soviétique, qui furent expulsés de force ou les populations locales dont l'activité avait pâti de la perte de ces territoires, prit une tournure édulcorée et bureaucratique, où les aspirations particulières et

198 *Résolution de la Ligue des anciens résidents, 2015, op. cit.*

locales furent mises en arrière-plan.

Chapitre 3 : La rédaction de l' « Histoire des Territoires du Nord »

Après avoir observé le mouvement pour le retour des îles s'organiser sous l'égide du gouvernement, nous verrons dans ce chapitre la teneur du discours officiel sur les « Territoires du Nord. » Après un bref rappel de ce qu'est ce que nous avons appelé le credo du mouvement, nous verrons à qui le gouvernement japonais délégua le travail essentiel que constitue la rédaction de l' « Histoire des Territoires du Nord » et celle, concomitante, du mouvement pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord. Enfin, nous verrons la place qu'occupent les anciens résidents dans le mouvement systématisé par les autorités du pays. Constituant la preuve de l'authenticité du discours japonais sur les « Quatre îles du Nord », les anciens résidents sont devenus la raison d'être du mouvement ainsi que le point qui fait passer ce dernier d'un statut local à un statut national. Les anciens résidents sont le socle fondateur de la mémoire collective du peuple japonais pour une Histoire nationale des « Territoires du Nord. »

I – Le discours japonais pour le retour des « Territoires du Nord » : concilier les aspirations nationales avec le droit international

Nous ne reviendrons pas ici sur la prise de conscience progressive du gouvernement japonais sur l'existence et la définition du contentieux territorial avec la Russie. Nous étudierons plutôt comment le Japon contemporain articule son argumentation sur cette revendication territoriale, argumentation pour convaincre le peuple japonais et qui esquivent les critiques internationales potentielles. Nous allons analyser, dans cette partie, les documents composés à cette fin par le gouvernement japonais¹⁹⁹.

199 Nous allons surtout nous appuyer sur le recueil publié par le ministère japonais des affaires étrangères (Gaimushô) sobrement intitulé *Nos Territoires du Nord*. Nous compléterons ces données par des sources électroniques.

A/ Le Japon : pays démocratique et pacifique

Dans son ouvrage sur le contentieux des « Territoires du Nord », l'historien Tsuyoshi Hasegawa écrit que si la demande japonaise de remise en question de l'invasion de l' Union soviétique est justifiée, il demeure nécessaire, pour le camp japonais, de reconnaître le fait que la guerre entre les deux pays fut une partie à part entière de la Seconde Guerre mondiale²⁰⁰. En effet, les Japonais ont tendance à distinguer la guerre entre leur pays et l' URSS de la guerre d' Asie-Pacifique. Si la plupart des historiens de l' Archipel reconnaissent la part des responsabilités japonaises dans les événements de cette dernière, le pays apparaît, d'autre part, sous les seuls traits d'une victime de l'invasion soviétique²⁰¹. Ainsi, pour cet historien japonais, la résolution du problème territorial ne peut passer uniquement par un transfert de souveraineté, mais aussi par une reconnaissance des responsabilités des deux camps dans le cours des événements clôturant la Seconde Guerre mondiale²⁰². En étudiant les recueils publiés par le ministère des Affaires étrangères du Japon sur le contentieux, nous sommes forcés d'admettre que ce discours n'est guère présent au sein de la classe dirigeante japonaise.

Chaque année, depuis 1969²⁰³, le ministère japonais des Affaires étrangères publie une brochure sur les « Territoires du Nord » intitulé *Nos Territoires du Nord* (われらの北方領土)²⁰⁴. Cette brochure, destinée au peuple japonais, traite de l'histoire des « Territoires du Nord » (avant et après la Seconde Guerre mondiale), des relations entre le Japon et l' Union soviétique puis la Russie et regroupe les documents officiels (traités, déclarations) en rapport avec ces sujets²⁰⁵.

L'illégalité de l'occupation russe

Dans le discours japonais sur l'origine du contentieux territorial, il est constamment question de « l'invasion illégale » (不法占領) de l' URSS. C'est en négligeant le Pacte de

200 Hasegawa, *op. cit.*, p. 58.

201 *Ibid.*

202 *Ibid.*, p. 59.

203 Comptes rendus de la 16ème séance de la 163 assemblée parlementaire,

http://www.shugiin.go.jp/internet/itdb_shitsumon.nsf/html/shitsumon/kajji163_1.htm

(consulté le 31 août 2016).

204 Selon les chiffres du ministère, l'édition de 2004 fut publiée en 43000 exemplaires ; celle de 2003 en 66000 exemplaires et celle de 2002 en 85000 exemplaires, *ibid.*

205 *Ibid.*

neutralité alors en vigueur que le pays entra en guerre contre le Japon (当時まだ有効であった日ソ中立条約を無視して対日参戦しました²⁰⁶). C'est en connaissance de la Capitulation de Potsdam et de la reddition du Japon que les troupes soviétiques attaquèrent l'archipel des Kouriles et débutèrent l' Occupation (日本がポツダム宣言を受諾し降伏の意図を明確に表明した後[...]第二極東軍が進撃して千島列島の占領を開始²⁰⁷).

Ces faits sont véridiques mais il n'est pas rappelé que l' URSS n'a agi qu'avec le feu vert des Alliés (des Américains²⁰⁸) et avaient pour mission de désarmer les troupes japonaises (ce que les autres Alliés engageaient dans le reste des possessions japonaises). L'accord conclu à Yalta induisait cela. En omettant ces explications, les Soviétiques apparaissent comme des adversaires ayant agi par trahison et ayant profité de la faiblesse du Japon. Ce coup de poignard dans le dos a alimenté la rancune profonde du pays et devint un symbole de la colère populaire à l'égard des Russes face à cette trahison²⁰⁹.

Les Territoires du Nord sont des territoires propres car valorisés par les Japonais et non pas volés à un autre peuple

Il est primordial pour les Japonais d'appuyer leur revendication sur l'histoire et le droit international. Dans la brochure du ministère, il est souligné que le Japon eut connaissance de l'existence des « Territoires du Nord » avant la Russie : « Notre pays connut l'existence des Quatre îles du Nord, de Sakhaline et des îles Kouriles²¹⁰ plus tôt que la Russie (我が国はロシアより早く、北方四島、樺太及び千島列島の存在を知り [...])²¹¹. » En témoigne une carte japonaise, datant de 1644, sur laquelle les îles d' Etorofu et de Kunashiri sont clairement nommées²¹². C'est au cours du XVIII^e siècle que le Japon et la Russie allaient entamer l'exploration des Kouriles (les Russes au nord de l'archipel et le Japon au sud)²¹³. Nous avons traité de l'histoire des Kouriles dans notre premier chapitre aussi nous ne traiterons pas de la question en détails. Cependant, il nous paraît nécessaire de souligner que la brochure ne fait

206 Gaimushô, *op.cit.*, p. 9.

207 *Ibid.*

208 Truman consentit à la demande soviétique d'occupation de toutes les îles Kouriles mais rejeta l'idée d'une occupation soviétique dans la partie septentrionale d' Hokkaidô (Iokibe, Shimotomai (dir.), *op. cit.*, p. 311).

209 Hasegawa, *op. cit.*, p. 59.

210 Notons au passage l'anachronisme distinguant les « Territoires du Nord », soit les « Quatre îles du Nord », des Kouriles. Comme noté plus haut, la distinction ne fut établie qu'après 1945.

211 Gaimushô, *op. cit.*, p. 6.

212 *Ibid.*

213 *Ibid.*

que peu de cas des anciens habitants des îles Kouriles, à savoir les Aïnous. En fait, ni le terme « Aïnous » ni l'existence de peuples autres que Japonais ou Russes ne sont mentionnés dans cette histoire des « Territoires du Nord et des Kouriles ». En effet, ce cours exposé (deux pages pour la période de l'avant Seconde Guerre mondiale) vise avant tout à démontrer les bases historiques (les Japonais furent les premiers sur place) et juridique (la Russie et d'autres nations l'ont reconnu) de la revendication japonaise ; les deux traités conclus avec la Russie en 1855 et en 1875 ne sont exposés que pour rappeler le fait que : « les Quatre îles du Nord à savoir les îles d' Etorofu, de Kunashiri, de Shikotan et d' Habomai sont des territoires propres du Japon qui n'ont jamais appartenu à une autre nation (こうした事実は、択捉島、国後島、色丹島及び歯舞諸島の北方四島が、一度も他国の領土になったことがない日本固有の領土である)²¹⁴. »

L'exposé historique pour la période allant jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale (trois pages environ) ne mentionne ni les combats ni les actes de violences auxquels le Japon prit part durant le conflit. Au contraire, le récit débute en mentionnant la Charte de l' Atlantique, conclue entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, en août 1941²¹⁵. Le ton est donné d'emblée. Il ne s'agit pas de faire une présentation du conflit où de l'enjeu des Kouriles dans les hostilités. Le texte va énumérer les différents accords conclus entre les Alliés pendant le conflit afin de mettre en évidence la cohérence de la demande japonaise touchant aux « Territoires du Nord », cela en opposition avec l'illégalité des actions soviétiques.

Dans la Charte de l' Atlantique et la Conférence du Caire de 1943, les Alliés s'opposèrent au principe de l'agrandissement territorial. Par ailleurs, au Caire, il fut prévu que le Japon aurait à renoncer aux territoires pris de force ou par « cupidité ». Toutefois, le texte précise que si « la Déclaration du Caire n'est pas claire au sujet de la partie méridionale de Sakhaline et de l'archipel des Kouriles (カイロ宣言は、南樺太、千島列島についてはっきり述べていません) », il demeure évident « qu'au vu du traité d'échange de Sakhaline (1875), l'archipel des Kouriles fut acquis de manière pacifique (千島列島は[...]樺太千島交換条約によって平和裸に我が国が譲り受けたもの) » et non pas de manière violente²¹⁶. Par conséquent, les quatre îles pour lesquelles le Japon revendique la souveraineté ne sont pas comprises dans

214 *Ibid.*, p. 7.

215 *Ibid.*, p. 8.

216 *Ibid.*

l'ensemble des territoires auxquels le pays fut contraint de renoncer²¹⁷.

Enfin, le bref exposé historique se termine en expliquant, en deux points, pourquoi l' Accord de Yalta, qui promettait à l' Union soviétique le gain de Sakhaline et de l'ensemble des Kouriles, ne peut être considéré comme valable pour appuyer le droit russe sur ces îles.

Tout d'abord, « ce n'était qu'un simple plan en vue d'organiser l'après-guerre et n'avait pas pour objet de fixer définitivement la question territoriale ([...]戦後の処理方針を述べたにすぎないものであり、[...]領土問題の最終的処理につき決定したものと考えすることはできません)²¹⁸. » Ensuite, cet accord n'a que peu d'importance puisque le Japon n'était pas partie prenante et ne l'a jamais approuvé. Le pays a cependant accepté les termes de la Conférence de Potsdam lors de sa capitulation (termes qui reprenait les grandes lignes du Caire) mais celle-ci demeurait floue quant à la définition des « petites îles attenantes » de l'archipel japonais que le pays pourrait conserver (同宣言は、われらの決定する諸小島と述べているにすぎず、この内容を具体的にはっきりさせたものではありません²¹⁹).

Ainsi, la demande du Japon pour la rétrocession des « Quatre îles du Nord » et non seulement justifiée mais aussi en conformité avec les accords conclus entre les Alliés lors de la Seconde Guerre mondiale. Le Japon ne remet donc en question ni la victoire des Alliés ni les termes de sa capitulation sans conditions, le 14 août 1945. Toutefois, il conteste la validité des droits territoriaux de la Russie dans les « Territoires du Nord ».

En outre, la brochure développe bien davantage (environ vingt-sept pages) l'histoire des relations diplomatiques nippono-soviétiques puis nippono-russes depuis 1945. Cette histoire traite avant tout de politique et ne laisse guère de place au mouvement pour le retour des îles au Japon. En effet, les anciens habitants des îles ou les associations vouées à la cause ne sont pas partie prenante des négociations diplomatiques ou du moins n'apparaissent pas comme tel dans l'exposé. Cette brochure est destinée avant tout aux Japonais de tous les jours, celui qui

217 Nous pouvons remarquer que, d'après les conditions formulées ici, c'est l'ensemble de l'archipel des Kouriles que le Japon pourrait revendiquer comme territoires propres. C'est en se rapportant à ce qui fut dit précédemment que le lecteur peut comprendre pourquoi ce ne sont que les quatre îles du Nord que le pays revendique comme siennes. Il nous semble que cette ambiguïté est volontaire et n'est donc pas anodine à relever.

218 *Ibid.*, p. 9.

219 *Ibid.*

ne connaît que par ouï-dire l'existence de ce contentieux territorial. C'est pourquoi la brochure martèle : « le retour des Territoires du Nord est le problème de tout le peuple japonais (北方領土の返還は、日本国民全体の問題です)²²⁰» avec, comme sous-entendu, et non uniquement celui des anciens résidents des îles Kouriles ou des populations des régions avoisinant ces territoires.

B/ Les Japonais des « Territoires du Nord » : des victimes de la guerre

Dans son recueil, la Ligue des anciens résidents présente les détails de sa création (社団法人千島齒舞諸島居住者連盟設立の経緯), événement qui s'est tenu en 1958²²¹. Dans cette présentation, elle rappelle brièvement pourquoi la Ligue fut fondée et, ce faisant, rapporte l'histoire des anciens résidents des « Territoires du Nord. » Contrairement à la brochure du ministère des Affaires étrangères qui s'étend sur les traités et l'illégalité de l'action soviétique et néglige de rappeler le rôle joué par Japon dans la guerre, la Ligue précise d'emblée que :

« le 8 décembre 1941, jour où notre pays déclara la guerre aux Etats-Unis et à l'Angleterre, et dans l'intervalle des trois ans et huit mois jusqu'à l'acceptation sans conditions des termes de la capitulation de Potsdam, le 15 août 1945, notre pays a vécu une expérience telle qu'il n'avait jamais connu jusqu'alors (昭和 16 年 12 月 8 日、わが国が、米英両国に対する宣戦布告により勃発した第二次大戦 (太平洋戦争) は、この間 3 年 8 カ月の時を経て昭和 20 年 8 月 15 日ポツダム宣言を受諾、無条件降伏という、わが国の歴史上かつて経験のない形で収束を見ました)²²². »

La Ligue souligne ensuite l'ironie de l'Histoire : la guerre qui a débuté par l'attaque de Pearl Harbor, sur l'île d' Hawaï, s'est achevée par l'occupation illégale de l'Union soviétique des « Quatre îles du Nord », y compris l'île d' Etorofu, dont la baie de Hitokappu avait servi de point de rassemblement avant l'attaque de Pearl Harbor, en 1941²²³. Le texte poursuit :

« Les anciens résidents qui habitaient cette terre qui devint le lieu où commença et prit fin la guerre, et qui connurent après l'invasion soviétique des tourments qui ne sauraient être racontés, n'imaginaient pas devenir des acteurs en première ligne de cette histoire (この大戦中終始準戦地とされていたこの地に居住し、終戦後はロシアの

²²⁰ *Ibid.*, p. 37.

²²¹ Chishima renmei, *Moto tōmin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 124-127.

²²² *Ibid.*, p. 124.

²²³ *Ibid.*

不法占拠により、筆舌に尽くせない幾多の苦難と忍従を強いられた元島民は、奇しき歴史の当事者となるとは想像だにしていなかったのであります)²²⁴.

Les anciens résidents apparaissent dans cet extrait comme des victimes d'un conflit qui les dépassaient. Cependant, leur attachement à la terre des ancêtres ne fut jamais remis en question :

« même si l'on prend en compte les faits de la fin de guerre en devenir, tous les anciens résidents étaient convaincus que les Territoires du Nord étaient des terres transmises par les ancêtres, [...] qu'elles contribuaient au développement du pays ainsi qu'à sa prospérité et qu'elles étaient des terres propres au pays. [...] (Cela faisant), les habitants étaient résolus à rester sur ces terres (終戦という未曾有の事実にも直面しても、元島民のすべては、北方領土は祖父伝来の地 (略) 国益の維持. 復興の地、わが国固有の領土、との信念 (略) 引き続きの居住を決意しておりました)²²⁵.

Le fait que ce fut les Soviétiques, et non les Américains, qui débarquèrent sur les îles prit les anciens résidents au dépourvu. Leurs convictions ébranlées, deux choix s'offrirent alors à eux : rejoindre Hokkaidô pour fuir l'occupation soviétique²²⁶ ou bien rester et subir le joug²²⁷.

Les anciens résidents étaient donc prêts à subir l'occupation américaine mais pas celle des Soviétiques. Dans le recueil des témoignages des anciens résidents, il est écrit qu'à côté du soulagement ressenti par les habitants des « Territoires du Nord » après l'annonce de la fin de la guerre, ces derniers étaient inquiets quant à leur avenir²²⁸. Beaucoup d'insulaires pensaient que, comme c'était contre les Etats-Unis que la guerre avait été perdue, les soldats américains allaient occuper les îles²²⁹. A ce sujet, un des témoins rapporte qu'il s'était préparé à accueillir amicalement les Américains en déployant un étendard sur lequel était écrit *welcome* (« bienvenu » en anglais)²³⁰. Il était impensable d'imaginer une occupation soviétique : « Chez presque tous les résidents, le fait que les Soviétiques viendraient ne pouvaient même pas être songé en rêves (殆どすべての住民は、ソ連がやってくるとは夢にも考えなかった)²³¹. »

224 *Ibid.*, p. 124.

225 *Ibid.*

226 Cette solution était impossible pour les habitants d' Etorofu (chap 1)

227 *Ibid.*

228 Chishima renmei, *Moto tômin ga kataru...op. cit.*, 1995, p. 19.

229 *Ibid.*

230 *Ibid.*, p. 25.

231 *Ibid.*, p. 19-20.

L' Union soviétique avait une sinistre réputation chez les résidents, cela peut expliquer le désarroi de ces derniers lorsqu'ils virent les Soviétiques débarqués : « Quand l'armée soviétique débarqua, les préjugés voulaient que ce pays soit sinistre. La chose fut vérifiée durant l'occupation, où du fait du pillage et des violences auxquels s'adonnèrent les Soviétiques, les jours (des insulaires) se passèrent dans un climat de peur et d'horreur (事実、占領当初は略奪や暴行などが各島で行われ、恐怖と戦慄の日々であった)²³². »

Certes, les résidents connurent une situation pénible pendant l'occupation mais Yukiko Kuroiwa souligne que si l'on compare l'invasion des « Territoires du Nord » avec celles perpétrées par les Soviétiques sur Sakhaline, en Mandchourie ou en Corée, la première fut relativement modérée dans ses violences²³³. Dans son recueil, la Ligue des anciens résidents ne fait pas mention de ces autres événements mais focalise son attention sur le sort des habitants des « Quatre îles du Nord. »

La Ligue poursuit son récit en rappelant les dangers des deux scénarios envisagés par le résidents des « Territoires du Nord » : la fuite présentait les dangers de la traversée (de nuit) dans des embarcations fragiles ; vivre sur les îles occupées induisait de courber l'échine sous les travaux imposés par les Soviétiques et de soutenir la privation²³⁴. Enfin, les derniers Japonais des « Territoires du Nord » furent expulsés en 1948.

Le recueil néglige de rapporter le fait que les autorités soviétiques (qui, à partir de 1946, peuplèrent les Kouriles du Sud de civils) proposèrent aux Japonais restant la nationalité soviétique, pour devenir apte à rester vivre sur les îles²³⁵. Aucun Japonais ne se résolut à cette solution et tous furent expulsés²³⁶.

Une fois sur Hokkaidô, les conditions de vie furent très difficiles. C'est alors que les anciens résidents prirent part au mouvement naissant réclamant le retour des îles au Japon.

En conjuguant les récits du ministère des Affaires étrangères et celui de la Ligue, nous

232 *Ibid.*, p. 20.

233 Kuroiwa, *Chishima wa dare...op. cit.*, 2013, p. 34.

234 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 124-125.

235 Kuroiwa, *Chishima wa dare...op. cit.*, 2013, p. 37.

236 *Ibid.*

obtenons les deux versants du discours du mouvement pour le retour des Territoires du Nord. L'histoire des « Territoires du Nord » vue par les autorités japonaises privilégie une approche juridique du Conflit qui peut être résumé par la formule : le Japon a, contrairement à la Russie, toujours respecté le droit.

Les arguments de la Ligue des anciens résidents sont similaires dans le fond. Cependant, le récit des anciens résidents est plus pathétique et personnel, basé sur l'expérience douloureuse d'habitants qui ont perdu (sans retour pour l'heure) leurs demeures. Les moyens mis en œuvre pour conserver et transmettre ce récit – pierre angulaire du mouvement pour le retour des « Territoires du Nord » au Japon – vont être analysés à présent.

II – Les moyens de l'écriture de l' Histoire des « Territoires du Nord »

La transmission aux nouvelles génération de l'histoire des Japonais et de « Territoires du Nord » impliquait au préalable un travail de compilation puis de rédaction. C'est l'objet de la « Librairie du Nord » qui fut créée afin d'ancrer dans la mémoire collective du pays le fait que les « Territoires du Nord » sont des territoires japonais.

A/ La « Librairie du Nord »

Le projet fut lancé en 1983, avec la création d'une commission d'étude pour la production de la librairie du Nord (北方ライブラリー製作検討委員会) où furent débattues les questions de l'organisation du processus pour la fondation de la « librairie », de l'identification des données à préserver, et des méthodes pour concrétiser le projet²³⁷. Cette commission regroupait une quinzaine de membres dont la moitié était composée d'anciens résidents des îles (dont un dirigeant de la Ligue des anciens résidents), les autres membres provenant d'associations qui prenaient part au mouvement pour le retour des îles au Japon (délégués de l' Alliance du Nord, du Bureau du Nord, entre autres) ou des personnes issus d'associations locales (délégué de l' Association pour la pêche à Hokkaidô, représentante de l' Association nationale des femmes au foyer, section de Nemuro)²³⁸. Soulignons que le premier membre cité dans la liste dressée dans le recueil est le professeur Kiyoshi Kimura (à l'époque, professeur à

237 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 192.

238 *Ibid.*, p. 193-194.

l' Université d' Hokkaidô), spécialiste de l'Histoire des relations entre le Japon et la Russie.

Cette commission décida de fonder la « librairie » avec pour bases l'expérience vécue des anciens résidents sur les « Territoires du Nord.» Pour la commission, il fallait « [...] écouter attentivement le récit des anciens résidents, rassembler les bandes enregistrées de ces témoignages, étudier attentivement ces données avec les documents correspondants, les organiser afin de permettre leur impression, leur préservation et leur exploitation pour l'éducation (元島民の在島当時の現体験を直接聴取し、証言内容を録音テープに収録、関連資料との整合性を吟味して文章化のうえ、使用目的に応じて印刷出版し保存、啓発の資料とすることに決定)²³⁹. »

Cette opération débuta l'année suivante, en 1984, sous la direction de la commission pour la production de la librairie du Nord (北方ライブラリー製作委員会)²⁴⁰. Cette commission fut présidée par le professeur Kimura avec pour suppléant le vice-président de la Ligue des anciens résidents. Les seize autres membres de la commission étaient des anciens résidents établis à Nemuro ou des employés locaux²⁴¹. La commission se tint chaque année, entre 1984 et 1995, à l'exception de 1991. Kimura la présida jusqu'en 1993 puis fut remplacé par le président de la Ligue des anciens résidents à partir de 1994²⁴². Au fil des années, les membres furent moins nombreux (ils ne furent plus que huit en 1995) mais leur provenance n'évolua pas (tous étaient des anciens résidents, ou des personnes issues du mouvement pour le retour des Territoires du Nord et/ou originaires de Nemuro ou de sa région)²⁴³.

En outre, ce projet était une partie de l'activité pour l'organisation, la préservation et la collecte des documents en rapport avec les « Territoires du Nord » (北方領土関連資料収集保存整備事業), activité planifiée par l' Association du Nord²⁴⁴. Cette dernière confia la réalisation du projet à la Ligue des anciens résidents des îles Kouriles et Habomai²⁴⁵. Nous pouvons en déduire que cette initiative n'aurait certainement jamais vu le jour – ou du moins dans de telles proportions – sans le soutien du gouvernement japonais qui confia les moyens

239 *Ibid.*, p. 192.

240 *Ibid.*

241 *Ibid.*, p. 194. La profession de ces employés n'est pas précisé mais tous étaient de Nemuro.

242 *Ibid.*, p. 194-196.

243 *Ibid.*

244 *Ibid.*, p. 192.

245 *Ibid.*

nécessaires à son financement. En outre, le fait que le lancement du projet prit date au début des années 1980 coïncide avec la politique du gouvernement de l'époque qui poussait en avant le mouvement pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord au Japon²⁴⁶.

La méthode

La commission, dans son travail, classa les différents témoins en fonction de leurs îles d'origine, de leurs communes, de leurs professions (de l'époque où ils vivaient sur les « Territoires du Nord »), entre autres²⁴⁷. Puis, elle vérifia les informations recueillies en les comparant avec les archives disponibles au sein des dépôts d'archives de l'archipel japonais. Cela afin de faire en sorte que, « [...] tant que possible, les informations conservées soient les plus sûres et complètes possible (可能な限り、正確な収集に心掛け収録内容の充実と補完に配慮いたしました)²⁴⁸. »

Enfin, la commission avait à cœur de rassembler le plus de témoignages possible mais, du fait des limites de temps et de moyens, on donna la priorité aux anciens résidents les plus âgés²⁴⁹.

D'après les chiffres du recueil, la commission rassembla en tout environ deux cents cassettes de cent vingt minutes chacune ; les témoins interrogés furent plus de cinq cents et plus de trois mille pages furent publiées dans les éditions de ce travail. Il est précisé que ces précieux documents sont conservés par la Ligue des anciens résidents²⁵⁰.

L'objectif était d'avoir une connaissance exacte des « Territoires du Nord », de conserver (par écrit) le fait que ces territoires sont, du fait des circonstances historiques, des terres propres au Japon, d'établir les conditions dans lesquelles ils furent mis en valeur par les ancêtres puis transmis, les réalités touchant aux conditions de vie, et de donner par cela des documents à exploiter pour l'éducation du peuple entreprise par le mouvement de demande de

246 Sur ce sujet, voir la partie III du présent chapitre.

247 *Ibid.*

248 *Ibid.*

249 *Ibid.*, p. 192-193.

250 *Ibid.*, p. 193.

retour des Territoires du Nord²⁵¹.

B/ Les publications

La première phase d'entretiens et d'enregistrements achevée (entre 1985 et 1986), la Ligue entama la rédaction de l'ouvrage intitulé : *Nos Quatre îles du Nord racontées par les anciens résidents* (元島民が語るわれらの北方四島). Cet ouvrage fut édité en sept volumes thématiques à savoir l'invasion soviétique (ソ連占領編), l'industrie (産業編), l'administration (行政編), la vie (au quotidien) (生活編), la nature (自然編), les revenus (総集編) et en dernier l'après-guerre (戦後編)²⁵².

Nous avons consulté le dernier volume de cette compilation – celui de l'après-guerre – et allons en analyser la structure pour voir comment pris forme le travail de la commission.

Paru en 1995, l'ouvrage est divisé en quatre parties qui ordonnent chronologiquement les événements : la fin de la guerre et les conditions des Quatre îles (戦争終結と北方四島の状況) ; l'occupation des Soviétiques et la vie des insulaires (ソ連占領と島民生活) ; les conditions au temps de l'expulsion (引揚げ時の状況) ; la demande d'un lieu où se fixer (定住の地を求めて). Chacune de ces parties est divisée en deux ou trois chapitres dans lesquels sont rapportés les événements. Chaque chapitre ou sous-chapitre fait l'objet d'une brève introduction du compilateur. Les témoignages des anciens résidents des îles sont mis en avant (les noms, adresses et occupations des témoins sont précisés) et sont organisés afin de permettre la bonne compréhension de la trame du récit global. Toutefois, tout le texte de l'ouvrage n'est pas exclusivement composé de récits autobiographiques des événements. La place accordé aux propos du compilateur prend souvent le devant et les témoignages ne servent plus qu'à illustrer les propos de l'auteur.

En outre, les informations rapportées par l'ouvrage (nombre des bateaux utilisés par les fuyards après l'invasion soviétique, nombre des victimes lors des tentatives de fuite de

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² *Ibid.*, p. 196. Les années de publication respectives sont, dans l'ordre : 1988, 1989, 1990, 1991, 1993, 1994 et 1995.

l'occupation, etc) trahissent un recours massif à des documents d'archives pour compléter les informations fournies par les témoins.

Ainsi, le travail scientifique du compilateur prend le pas sur les récits autobiographiques. Si les anciens résidents sont bien au cœur de l'ouvrage, nous avons l'impression que ce ne sont pas ces derniers qui racontent leur propre histoire.

Si l'histoire des « Territoires du Nord » racontée par les anciens résidents fut le but premier de la commission, d'autres ouvrages touchant à l'histoire des îles au mouvement pour leur retour parurent au cours des années 1990.

La Ligue publia, en 1996, un recueil de photographies mettant en scène les « Territoires du Nord » intitulé : *Les images authentiques des Quatre îles du Nord* (目で見る北方四島の実像)²⁵³. Dans cet ouvrage, des photographies des îles prises avant l'occupation soviétique côtoient celles prises depuis (lors des visites). En 1997, le recueil utilisé comme source dans ce mémoire, *La marche du mouvement pour le retour des Territoires du Nord selon les anciens résidents* (元島民による北方領土返還運動のあゆみ), fut publié.

La Ligue précise que ces ouvrages furent distribués en priorité aux autorités compétentes (関係官庁), aux organismes publics des régions (地方公共団体), aux associations en liens avec le mouvement pour le retour des Territoires du Nord (関係団体), aux universités publiques et privées du pays (国公立. 私立大学), à l'ensemble des lycées d' Hokkaidô (道内全高等学校), à l'ensemble des collèges du district de Nemuro (根室支庁管内全中学校), aux enquêtés (証言者), aux anciens résidents et à leurs descendants entre autres²⁵⁴.

Nous ne disposons pas des chiffres précisant exactement le nombre des tirages. Cependant, nous constatons que l'île d' Hokkaidô est le principal destinataire de ces publications. Nous savons que l'île (et notamment sa partie nord-est) maintenait des liens économiques étroits avec les « Territoires du Nord. » Nous savons, en outre, qu' Hokkaidô fut l'endroit où le mouvement pour le retour des îles se diffusa le plus largement et le plus rapidement au lendemain de la guerre. Il peut dès lors sembler paradoxale que l'endroit où le

253 *Ibid.*, p. 193.

254 *Ibid.*

mouvement était le mieux ancré fut celui qui attira le plus l'attention des éditeurs, et ce, au détriment du reste de l' Archipel. Peut être que le mouvement avait conscience que sa pérennité sur le long terme dépendait essentiellement de son ancrage sur Hokkaidô et de l'éducation des jeunes générations sur le sujet. Ainsi, même si le mouvement cherche, avec le soutien des autorités, à diffuser son audience auprès d'un public plus large, il demeure que le caractère local de ce dernier reste, dans les faits, en vigueur.

Les moyens mis en œuvre pour écrire une « Histoire des Territoires du Nord » accordent une place primordiale aux anciens résidents qui en furent expulsés. A présent, nous verrons si, dans les manifestations du mouvement pour le retour des îles au Japon, les anciens résidents ont conservé une place de choix dans ces activités.

III – Les manifestations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord

Le discours établi, l' Histoire des « Territoires du Nord » rédigée, le mouvement devait encore transmettre son message au peuple japonais. La forme que prit très tôt le mouvement en action ne différait pas de ce qu'il est aujourd'hui. Les manifestations révélaient aux yeux de tous son identité. En effet, les modes d'action choisis doivent s'accorder avec l'idéologie pacifiste – c'est-à-dire le rejet de la violence pour arriver à ses fins – et nationaliste - le mouvement milite pour des territoires qui sont foncièrement japonais et qui ont donc un rapport étroit avec l'identité de pays-. Le coût des événements est pris en charge par l' Etat japonais et ce sont les associations qui meuvent ce cortège.

A/ Le mouvement pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord

Précédemment dans notre travail, nous avons présenté les structures des trois principales associations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord à savoir l' Association du Nord, l' Alliance du Nord et la Ligue des anciens résidents. Ces trois associations constituent des acteurs essentiels dans le mouvement pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord. De plus, deux autres groupes contribuent à l'encadrement

des événements du mouvement : l'Assemblée citoyenne des villes, préfectures et régions du mouvement pour la demande de retour des Territoires du Nord (北方領土返還要求運動都道府県民会議) et la Conférence pour l'information du mouvement pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord (北方領土返還要求運動連絡協議会).

La première est basée dans les différentes collectivités territoriales du Japon où, s'appuyant sur le réseau des différents groupes ou associations locales (associations juvéniles, de mères au foyer, de travailleurs, etc), elle organise des conférences et expositions portant sur le contentieux territorial²⁵⁵.

La seconde fut fondée en 1977²⁵⁶ et s'organise de la même manière que la précédente : en s'appuyant sur différents groupes et associations²⁵⁷ dispersés sur l'ensemble de l'Archipel, elle organise des présentations et conférences afin d'informer le peuple japonais du mouvement pour le retour des Territoires du Nord²⁵⁸. A dire vrai, on a du mal à distinguer ces deux assemblées l'une de l'autre. Par ailleurs, nous ne disposons pas de documents (elles n'ont pas non plus de sites internet) permettant de nous éclairer sur leurs organisations internes. Nous savons cependant qu'elles sont assez importantes pour que leurs responsables soient reçus par le gouvernement japonais dans le cadre d'une remise de requête²⁵⁹. Nous tenions surtout à préciser ici quelles étaient les associations qui organisaient les événements mettant en scène le mouvement pour la demande de retour des Territoires du Nord.

Le mouvement pour la signature de la pétition

La Ligue des anciens résidents fut à l'origine du mouvement pétitionnaire pour la rétrocession des Territoires du Nord (北方領土返還要求署名運動). Cette pétition, qui fut lancée en 1965, soit vingt ans après la fin de la guerre, avait pour objectif de favoriser la concrétisation du retour des îles au Japon par l'éveil et le rassemblement de l'opinion publique

255 Chishima renmei, *Moto tōmin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 167.

256 <http://www8.cao.go.jp/hoppo/henkan/03.html> (consulté le 21 juillet 2016).

257 D'après *Moto tōmin ni yoru...op. cit.*, elle regroupait une centaine de groupes en 1997 (p. 168). Le site du gouvernement japonais en comptait une soixantaine en 2016 (voir lien 223).

258 Chishima renmei, *Moto tōmin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 168.

259 D'après le site du Cabinet du Premier ministre japonais, lors de la rencontre qui eut lieu, en 2015, entre les responsables des principales associations du mouvement et certains hauts-responsables du gouvernement (parmi lesquels le Premier ministre Abe), la Conférence est celle qui fut la mieux représentée avec trois responsables. <http://www8.cao.go.jp/hoppo/henkan/01.html> (consulté le 21 juillet 2016).

japonaise sur une question qui ne suscitait alors que peu d'intérêt chez la majorité des Japonais. Le recueil de la Ligue nous est précieux en ce qu'il contextualise l'événement dans son environnement, aspect qui est écarté dans les documents plus étroitement liés au gouvernement japonais. La Ligue présente comme suit le lancement de la campagne pétitionnaire :

« Le 15 août 1965, soit vingt ans après la fin de la guerre, la connaissance et la compréhension du problème des Territoires du Nord n'étant pas diffusées dans l'ensemble de la population (japonaise), (la campagne de pétition) visait à alerter l'opinion publique et concrétiser le vœu de retour des territoires des ancêtres à la patrie (終戦 20 周年にあたる昭和 40 年 8 月 15 日、北方領土問題の理解と認識が一般国民に普遍化されない憂慮と苛立ち等から、国民世論の喚起と郷里の早期祖国復帰の悲願達成を目的として)²⁶⁰. »

Après la Déclaration commune de 1956 et jusqu'aux années 1980, il n'y eu que peu de débats ou même d'interrogations au sein de l'opinion publique japonaise au sujet de la demande du pays pour le retour des « Quatre îles du Nord²⁶¹. » D'où le manque de ferveur observé par les principaux intéressés – les anciens résidents et les locaux – et leur frustration face au blocage de la situation. Le recueil de la Ligue précise que la campagne pour la pétition fut lancée dans l'espace public avec peu de moyen (le « stand » était installé devant la gare de Sapporo) et un personnel réduit (une dizaine de personnes, tous des anciens résidents, avec à leur tête des membres de la Ligue des anciens résidents)²⁶². Notons au passage que ces débuts modestes ne sont pas sans rappeler les débuts du mouvement pour le retour des îles, tel qu'il émergea à Nemuro, en 1945. De même, la faible notoriété de la campagne à ces débuts, rappelée dans le recueil, renvoie là également au mouvement de Nemuro.

En outre, la Ligue explique le manque de ferveur populaire pour la campagne comme suit :

« Lors des débuts (de la campagne), l'intérêt du peuple japonais était entièrement dédié au problème touchant au retour d' Okinawa, et la campagne subissait l'influence des négociations sans contenance avec la Russie (開始当初は国民の関心は、専ら沖縄返還問題に向けられていたことや、当事国のロシアの頑な論理に左右されて交渉の足掛りもなく)²⁶³. »

260 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 155.

261 Hara, *op. cit.*, p. 168.

262 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 155.

263 *Ibid.*, p. 155.

Le mouvement populaire à Okinawa pour la rétrocession de l'île au Japon, prit une ampleur considérable et se diffusa largement dans tout l'archipel japonais, aidé par le courant hostile à la politique américaine au Vietnam qui agitait alors l'opinion publique japonaise²⁶⁴. En outre, lors de la visite du Premier ministre japonais Satô à Okinawa (la première d'un Premier ministre japonais depuis la fin de la guerre), en 1965, ce dernier déclara que l'après-guerre du Japon ne prendra pas fin tant qu' Okinawa ne sera pas rendu à la mère-patrie (沖縄の祖国復帰が実現しないかぎり、日本の戦後は終わらない)²⁶⁵.» Avant de fermer cette parenthèse, relevons que cette célèbre déclaration n'est pas sans rappeler celle du président de la Ligue telle que nous l'avons retranscrite dans notre introduction²⁶⁶.

La Ligue espérait récolter rapidement un million de signatures mais admet qu'elle eut beaucoup de peine à atteindre cet objectif²⁶⁷ qui ne fut atteint qu'en 1971²⁶⁸. La campagne décolla à mesure que le mouvement pour le retour des Territoires du Nord se diffusa dans l'archipel japonais, avec le soutien, entre autres, d'associations telles que la Conférence pour l'information ou l'Assemblée des villes et préfectures qui favorisèrent l'installation de stands dans tout le pays²⁶⁹.

D'après les chiffres fournis, la campagne connut un bond de signatures à partir de l'année 1973 : depuis cette date et chaque année jusqu'en 1996, la campagne est parvenue à recueillir annuellement plus d'un million de signatures²⁷⁰. Le pic est atteint en 1983 avec plus de sept millions de signatures recueillies durant cette année²⁷¹. Cela est dû surtout à la publicité que le mouvement obtint grâce aux médias et aux autorités du pays. En effet, Kimie Hara note que les relations entre le Japon et l' Union soviétique s'étaient considérablement détériorées entre la fin des années 1970 et jusqu'à la fin des années 1980²⁷². Durant cette décennie, en 1981, le gouvernement décréta que le 7 février fut nommé « jour des Territoires

264 Moriteru Arasaki, *Gendai Nihon to Okinawa* (le Japon contemporain et Okinawa), Tokyo : Yamakawa, 2002, p. 63.

265 *Ibid.*, p. 66.

266 Nous renvoyons à notre deuxième chapitre (I-B) pour comprendre les différences entre le cas d' Okinawa et celui des « Territoires du Nord. »

267 Chishima renmei, *Moto tōmin ni yoru...op. cit.*, p. 155 (voir le *Récapitulatif du nombre de signatures pour la pétition chaque année*, annexes).

268 *Ibid.*, p. 156.

269 *Ibid.*, p. 155.

270 *Ibid.*, p. 157.

271 *Ibid.*

272 Hara, *op. cit.*, p. 167.

du Nord (北方領土の日) » ; en 1982, la loi pour la promotion du mouvement de demande pour le retour des îles fut votée ; les responsables japonais multiplièrent les visites dans les territoires avoisinant les « Territoires du Nord » et la Diète vota, au cours de sessions plénières, sept résolutions sur le contentieux des « Territoires du Nord.²⁷³ »

Force est de constater que la publicité qui faisait encore défaut au mouvement pour le retour des îles au milieu des années 1960, fut plus qu'au rendez-vous au cours des années 1980. Cependant, la Ligue, dans son recueil, ne mentionne pas cette « promotion gouvernementale » pour expliquer les chiffres de la campagne. Même si le rôle du gouvernement n'est pas mentionné, il reste pourtant la principale raison pouvant expliquer la réussite du mouvement pour la signature.

Enfin, sur les sites internet de l' Association du Nord et de la Ligue, un exemple du prospectus pour la pétition est disponible en téléchargement au format PDF²⁷⁴. Nous tenons à préciser que nous ne savons pas depuis quand exactement ce type d'exemplaire est en circulation. Nous notons seulement qu'il est forcément postérieur à l'année 1965 et daterait, au plus tôt des années 1970. En effet, le message rédigé sur le prospectus rappelle que « parmi les contentieux territoriaux du Japon, les îles d' Amami, d' Ogasawara et d' Okinawa furent rendues à la mère-patrie mais que ce n'est pas encore le cas des Quatre îles du Nord (戦後、未解決であった領土問題の内、奄美群島、小笠原諸島、そして沖縄が祖国に復帰しましたが、[...] 北方四島は、祖国復帰が未だ実現していません)²⁷⁵. »

Ces îles ayant été rendues au Japon dans le courant des années 1970, nous pouvons en conclure que cet exemplaire n'est pas l' « exemplaire primitif » que les anciens résidents faisaient circuler devant la gare de Sapporo, en 1965.

En outre, le texte rappelle que ces îles sont des territoires propres au Japon qui furent mis en valeur par les ancêtres et qu'au moins dix-sept mille Japonais y vivaient en 1945²⁷⁶. Pour soutenir les négociations diplomatiques, il faut le soutien de tout le peuple : « [...] par cette pétition, manifestons la volonté de chaque membre du peuple de voir les Territoires du

²⁷³ Hara, *op. cit.*, p. 167.

²⁷⁴ Voir *Prospectus du mouvement pétitionnaire pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord*, annexes.

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ *Ibid.*

Nord rendus au pays ! (署名を通じて、国民一人ひとりの意志を北方領土返還実現に反映させましょう)²⁷⁷. »

Notons enfin qu'il n'y a pas d'âges limites pour être en mesure de signer la pétition. Celle-ci exige seulement les noms et adresses des signataires. Ainsi, en théorie, même les mineurs peuvent participer à la campagne et ainsi accroître le bilan des signataires.

B/ Les anciens résidents en tête du mouvement ?

Si le recueil de la Ligue des anciens résidents met en avant le mouvement pour récolter les signatures des Japonais, c'est afin de montrer que les anciens résidents restaient des membres actifs du mouvement pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord. Mais le constat est-il semblable dans les autres activités du mouvement²⁷⁸ ?

Les « caravanes » pour la demande de retour des « Territoires du Nord »

Les groupes « caravanes » du mouvement (北方領土返還要求キャラバン隊) forment une partie de l'activité visant à « l'éducation » (啓発) et à « la vulgarisation des connaissances » (啓蒙) – donc à la diffusion – du contentieux des « Territoires du Nord » parmi le peuple japonais²⁷⁹.

Ce projet fut lancé, pour la première fois, en 1967, à Nemuro, avec le soutien du maire de la ville et avec la participation de plusieurs anciens résidents²⁸⁰. Une équipe d'une vingtaine d'individus, ayant à leur disposition huit véhicules, ont sillonné Hokkaidô durant quelques jours pour diffuser la connaissance du problème territorial en présentant des pancartes, distribuant des tracts, entre autres, et ainsi obtenir le soutien de l'opinion publique (ce fut également un bon moyen de récolter des signatures pour la pétition). L'opération fut renouvelée les années suivantes puis, à partir de 1970, grâce aux soutiens des autorités du pays et des autres associations du mouvement, les « caravanes » ne furent plus exclusivement

277 *Ibid.*

278 La liste des événements organisés par le mouvement présentée ci-dessous n'est pas exhaustive ; la profusion de manifestations et leur regroupement rend difficile une distinction nette entre les événements. Nous focalisant sur les anciens résidents, nous utiliserons surtout la « liste » dressée dans le recueil de la Ligue.

279 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. Cit.*, 1997, p. 173.

280 *Ibid.*

cantonnées à Hokkaidô mais organisèrent leur périple dans le reste de l' Archipel²⁸¹. Ces dernières furent dès lors divisées en deux groupes : celles sillonnant Hokkaidô et celles parcourant le reste du pays.

Des anciens résidents ou des descendants des anciens résidents prennent part à ces « caravanes » afin de transmettre l'histoire des « Territoires du Nord » au peuple japonais²⁸².

Les missions à l'étranger

En 1968, le président de l' Alliance du Nord organisa la première expédition à l'étranger – il en fut le chef - , en Europe occidentale, afin d'informer sur la question des « Territoires du Nord » à l'étranger et trouver des soutiens pour le mouvement de retour des îles au Japon²⁸³. Les pays visités, pour l'année 1968, furent le Royaume-Uni, la France, l' Allemagne de l' Ouest, la Tchécoslovaquie, l' Autriche, le Portugal et la Roumanie²⁸⁴. Une autre mission fut envoyée, cette fois-ci aux États-Unis, en 1970. Puis, après dix années d'interruption, ces missions furent de nouveau organisées avec le soutien du gouvernement japonais et de la préfecture d' Hokkaidô, à partir de 1981 et depuis, chaque année. Le personnel varia d'une année sur l'autre entre une quinzaine et une trentaine de personnes. Le chef de l'expédition fut toujours un haut-responsable politique (souvent le gouverneur ou un suppléant du gouverneur d' Hokkaidô voire un membre de la Diète) et parmi les membres nous trouvons entre autres des anciens résidents, des descendants de ces derniers, des membres des associations du mouvement pour les retour des îles au Japon, des membres de la fonction publique d' Hokkaidô²⁸⁵. Chaque année, cette mission est envoyée dans un ou plusieurs pays²⁸⁶. Les États-Unis accueillirent le plus de missions depuis les années 1980. En outre, depuis 1991, l' Union soviétique puis la Russie ont accueilli à plusieurs reprises ces missions. Le recueil ne nous dit pas si ces missions ont su produire un effet quelconque au sein des nations visitées ; il rapporte cependant, qu'à partir de 1990, les anciens résidents ont peu à peu laissé la place aux plus jeunes générations (descendants des anciens résidents) ceci afin de souligner le fait que « ce sont ces derniers qui portent aujourd'hui le flambeau pour

281 *Ibid.*

282 *Ibid.*, p. 174.

283 *Ibid.*, p. 177.

284 *Ibid.*

285 *Ibid.*, p. 178-180.

286 Il est précisé pour les années 1981-1988 les lieux où se rendaient les ambassades : siège des Nations-Unis à New-York, parlements nationaux ou ministère des Affaires étrangères constituaient les principaux lieux de rendez-vous. *Ibid.*

informer l'opinion publique internationale (sur le contentieux territorial avec la Russie) (国際世論の喚起啓蒙の役割を負担させ現在に至っております).²⁸⁷ »

Il est intéressant de noter que les missions du mouvement à l'étranger se sont régularisées durant la période au cours de laquelle le gouvernement japonais s'attacha de nouveau à la promotion de ce contentieux au sein de la population japonaise. Là aussi, même si les anciens résidents sont partis prenantes de ces missions à l'étranger, celles-ci apparaissent avant tout comme le fruit de calculs politiques des autorités du pays. En outre, elles sont dépendantes du contexte international et les résultats concrets sont difficilement repérables sur les terrains (aussi bien politique – dans les négociations diplomatiques – que social, au sein des sociétés étrangères). Il faut admettre que ces missions ont laissé peu de traces.

« *La fête des Territoires du Nord* »

En novembre 1980, la Diète adopta une résolution sur les « Territoires du Nord » et le gouvernement japonais, le 1er janvier de l'année suivante, entérina la décision en décrétant que le 2 février de chaque année fut dédié aux « Territoires du Nord » (北方領土の日).

D'après le texte émis par le gouvernement et retranscrit par la Ligue dans son recueil, le but était « d'approfondir l'intérêt et la compréhension du peuple sur le problème des Territoires du Nord (北方領土問題に対する国民の関心と理解を深め)²⁸⁸. » Il précise, par ailleurs, que la désignation d'un jour dédié aux « Territoires du Nord » fut le vœu ardent des habitants d' Hokkaidô et des associations pour le retour des Territoires du Nord entre autres (« 北方領土の日」を設けるべきであると声が、北海道を始め、返還運動を熱心に推進している民間団体など、各方面から強い要望としてあること²⁸⁹).

La date du 2 février fut déterminée avec le concours des représentants des associations citoyennes et des chercheurs²⁹⁰. Cette date fut choisie car elle commémore la conclusion du traité nippo-russe de 1855, qui fut signé dans un contexte de paix (entre les deux pays) et qui fixa la frontière entre les îles d' Etorofu (camp japonais) et d' Uruppu (camp russe)²⁹¹. Par

287 *Ibid.*, p. 177.

288 *Ibid.*, p. 170.

289 *Ibid.*, p. 171.

290 *Ibid.*

291 *Ibid.*

conséquent, le texte conclu en rapportant « qu'au vu de sa signification historique, cette date charnière pour le mouvement de demande du retour des Territoires du Nord était celle qui convenait le mieux pour les pourparlers pacifiques visant à la rétrocession des territoires (その歴史的な意義からみても平和的な話し合いの中で領土の返還を求める北方領土返還要求運動の趣旨に最も合致した日である)²⁹². »

Cependant, le texte affirme que des mouvements ont surgi pour fixer le « Jour des Territoires du Nord » le 3 septembre, soit la date à laquelle l'invasion des Territoires du Nord par l'armée soviétique s'acheva, à savoir le 3 septembre 1945²⁹³. Le gouvernement japonais s'y opposa, « désirant une date pacifique (平和的な日が好ましい) » pour célébrer les « Territoires du Nord²⁹⁴. »

Au travers de cet événement, nous remarquons que c'est le gouvernement japonais qui prit le premier rôle dans le mouvement pour le retour des Territoires du Nord. Après avoir consulté les opinions des parties du mouvement, il trancha et fixa la date célébrant les « Territoires du Nord » un jour où fut fixé la frontière que le Japon désire présentement. Là aussi, il est difficile de mesurer le poids de mouvement dans cette prise de décision. En effet, il semble plus pertinent de voir dans cet événement une réponse japonaise au regain de tension entre le Japon et l' Union soviétique dans le contexte de la guerre froide.

En effet, à la fin des années 1970, l' URSS renforça sa présence militaire sur les îles d' Etorofu et de Kunashiri, provoquant l'indignation du gouvernement japonais²⁹⁵. Mais cette militarisation fut elle-même une réponse au traité de paix conclu entre le Japon et la Chine, en 1978, qui incluait une clause « anti-soviétique²⁹⁶. »

Ainsi, si le mouvement pour le retour des Territoires du Nord avait été stimulé par la politique menée par le gouvernement japonais, il demeure que celui-ci fut tributaire, dans sa propagation, du contexte international.

Même si le Japon se fit le chantre du pacifisme via la date choisie, cet événement fut, pour l'opinion publique soviétique, avant tout une provocation politique. D'ailleurs, après

292 *Ibid.*

293 *Ibid.*, p. 170.

294 *Ibid.*

295 Gaimushô, *Warera no...op. cit.*, 2013, p. 16.

296 Radchenko, *op. cit.*, p. 53.

l'annonce de la « Fête des Territoires du Nord », des monuments d'époque japonaise ainsi que des tombes japonaises furent dégradés par les résidents actuels des « Territoires du Nord²⁹⁷. » Nous pouvons donc rester sceptique face à la manière d'agir du gouvernement japonais qui n'avait pas ici promu l'amitié ou le rapprochement entre les peuples mais avait plutôt attisé les tensions.

Ces différentes manifestations soutenues par les autorités du pays ont clairement favorisé l'intérêt ou du moins la connaissance du contentieux territorial des « Territoires du Nord » dans l'ensemble de la population de l'archipel japonais²⁹⁸.

C/ Construire un pont entre le Japon et les « Territoires du Nord »

Dans cette partie, les événements que nous qualifions personnellement de « locaux » font l'objet de notre étude. Ces événements ont des objectifs distincts du mouvement de masse : ils veulent favoriser l'entente entre les Japonais et les Russes des « Territoires du Nord » par l'intermédiaire des échanges culturels et ne s'adressent pas directement à la multitude des Japonais. Les visites pour rendre hommages aux ancêtres sont, quant à elles, l'expression de la volonté des anciens résidents voulant honorer leurs parents et proches défunts sur les « Territoires du Nord. » Nous observons dans ces manifestations des traces du mouvement initial pour le retour des Territoires du Nord, qui se souciait moins de géopolitique que de maintenir des liens avec les îles.

Hommages rendus aux ancêtres

Quand les Japonais s'installèrent sur les « Territoires du Nord », ils apportèrent avec eux les rites et mœurs de l' Archipel et fondèrent des sanctuaires shinto (神社), des temples bouddhistes (仏閣), des cimetières (墓地), pierres tombales (墓碑) et autres vestiges (史跡) qui furent entretenus jusqu'à l'expulsion complète des Japonais²⁹⁹. Depuis, les dégradations de ces lieux et monuments sous l'occupation soviétique ont nourri les craintes des anciens résidents

297 Kuroiwa, *Chishima ha dare no mono...op. cit.*, 2013, p. 48.

298 Hara, *op. cit.*, p. 168.

299 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 182.

et l'organisation de visites sur les îles fut un moyen pour que ces derniers puissent accomplir leurs devoirs vis-à-vis des ancêtres. La Ligue des anciens résidents s'exprime comme suit sur l'enjeu de ces visites :

« Les visites pour le repos de l'âme des défunts des régions du Nord (sic) constituent un sujet différent du contentieux territorial actuellement irrésolu, c'est un problème humain (sic) que les anciens résidents ont reçu et qui fut l'objet de la demande de la présente Ligue jusqu'à sa concrétisation (この北方地域墓参慰霊は、未解決の領土問題とは別個に、人道上の問題として元島民者の熱望を確と受け、元島民で組織する当連盟を中核として、北海道や関係自治体及び政府、国会、関係機関に対して、これが実現について強力に要請し続けてまいりました)³⁰⁰. »

Les anciens résidents distinguent nettement les pieuses visites aux tombes familiales des débats sur la souveraineté des îles. Ils parlent de visites dans les « régions du Nord » et non pas dans les « Territoires du Nord » voulant par là démarquer ces visites des enjeux politiques autour du contentieux territorial.

Le recueil nous fournit de précieuses informations sur les possibles tensions qui ont pu opposer les anciens résidents avec les autorités du Japon. En effet, il est d'abord rappeler que, pour la joie des anciens résidents, une première visite fut autorisée par les deux gouvernements, en 1964, sur Habomai et Shikotan³⁰¹. Les visites se renouvelèrent les années suivantes à l'exclusion des années 1968, 1971, 1972 et 1973 au cours desquelles « le contexte côté russe interrompît (les visites) (ロシア側事情により中止の止むなきに至りました)³⁰². » Jusqu'alors, un simple certificat remis par le ministère japonais des Affaires étrangères suffisait pour les visites. Cependant, à partir de 1976, l' Union soviétique exigea passeports et visas de la part des anciens résidents pour accéder aux îles. Le gouvernement japonais refusa ces conditions car, pour les autorités du pays, les « Territoires du Nord » étaient des territoires japonais, et il était donc inconcevable qu'ils aient pu accepter ces exigences³⁰³. Il fut dès lors impossible, pour les anciens résidents, de se rendre sur les îles. Cette situation perdura jusqu'en 1986.

Pendant donc une dizaine d'année, il fut impossible pour ces derniers de rendre hommage aux ancêtres et beaucoup ont disparu (du fait de leurs âges avancés) avant d'avoir

300 *Ibid.*

301 *Ibid.*

302 *Ibid.*

303 *Ibid.*, p. 183.

accompli les devoirs dus à leurs proches parentés. L'agacement des anciens résidents à l'encontre du blocage politique ne transparaît pas explicitement dans le recueil. Ce n'est que lors de la réouverture des négociations entre le Japon et l' Union soviétique, en 1986, qu'ils furent de nouveau autorisés à visiter les tombes familiales (le camp soviétique ne réclamant plus ni passeports et ni visas³⁰⁴).

D'après les données du recueil, les premières visites se déroulèrent pendant quelques jours (dans tous les cas moins d'une semaine), durant lesquels les visiteurs se recueillaient à trois ou quatre lieux de pèlerinage³⁰⁵. Les participants étaient tout au plus une cinquantaine, jusqu'en 1988, puis furent jusqu'à quatre fois plus nombreux au cours des années 1990³⁰⁶. Durant ces mêmes années, le temps des visites s'étendirent sur plusieurs semaines (de la fin août à la mi-septembre) et le nombre d'endroits visités s'accrurent de même³⁰⁷. En 1996, plus de mille huit cent individus (dont presque mille cinq cent anciens résidents et proches des défunts, le reste étant des accompagnateurs) prirent part à ces pieuses visites³⁰⁸.

Les échanges avec les « Quatre îles du Nord »

Les échanges avec les « Quatre îles du Nord » furent établis en 1991 et la première « expédition » fut organisée l'année suivante, avec le soutien des autorités japonaises et russes³⁰⁹. Ces échanges ressemblent en fait à des visites de courtoisie ; elles permettent la tenue d'échanges amicaux entre les Japonais et les résidents russes actuels des « Territoires du Nord. » Les participants n'ont besoin d'aucun visa. Toutefois, tous les Japonais ne sont pas éligibles à ces échanges : au départ, seuls les anciens résidents, leurs proches (époux, épouses et progénitures), et les individus en relation avec le mouvement pour la demande de retour des Territoires du Nord (c'est-à-dire les personnes ayant été recommandées par L' Association du Nord) pouvaient participer à ce projet³¹⁰. A partir de 1998, les chercheurs et journalistes

304 Gaimushô, *Warera no...op. Cit.*, 2013, p. 41.

305 Au départ, les îles de Shikotan et d' Habomai étaient les seules « ouvertes » aux visites. A partir de 1966, Kunashiri fut également accessible. Etorofu ne le devint qu'à partir de 1990. Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op.cit.*, 1997, p. 185-186

306 *Ibid.*, p. 185-187.

307 *Ibid.*

308 D'après les chiffres du ministère des Affaires étrangères, en 2012, ils ont été plus de quatre mille personnes.

309 Chishima renmei, *Moto tômin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 188-189.

310 *Ibid.*, p. 188.

japonais furent également autorisés à prendre part aux échanges³¹¹.

Ces échanges visent à « approfondir la compréhension mutuelle (entre les deux camps) jusqu'à la résolution du problème du traité de paix et du contentieux territorial (領土問題の解決を含む日ソ間の平和条約締結問題が解決されるまでの間、相互理解の増進を図り)³¹². »

Les échanges sont organisés autour de deux axes : l'accueil des Russes au Japon (北方領土交流受入) et la visite des Japonais sur les « Territoires du Nord » (北方領土交流訪問).

L'accueil des citoyens russes est justifié ainsi par le camp japonais :

« Du fait de la connaissance déformée (sic) que les résidents actuels des îles ont de l'histoire des Territoires du Nord, du Japon et des Japonais, car la vérité ne leur fut pas exactement transmise, (ces visites) visent à supprimer, par un dialogue direct, les craintes et les malentendus des Russes, afin d'approfondir l'amitié et l'entente cordiale (entre les deux peuples) et ainsi établir un environnement propice à la résolution du contentieux territorial (北方領土の歴史的背景やその本質及び日本や日本人に対して歪んだ認識を持ち、真実を正しく伝えられていない現島民（ロシア人）と日本人（元島民を含む）との相互交流を図ることにより、率直な対話を実現し、現島民（ロシア人）の不安や誤解を解消して、友好と相互理解を深め、北方領土問題解決のための環境づくりを推進する)³¹³. »

D'après cette citation, nous pouvons affirmer que le camp japonais n'avait pas pour objectif un dialogue ouvert avec les Russes – c'est-à-dire écouter le discours des Russes sur la question territoriale – mais voulait au contraire affirmer ses vues et donc ses droits sur les îles. L'idée n'était pas de mettre une quelconque pression sur les Russes des îles mais plutôt de « préparer le terrain » en vue d'une résolution et d'une rétrocession des îles au Japon. Les Russes n'avaient pas à être effrayés à l'égard de cette idée, les Japonais ne voulant pas répéter la brutale expérience qu'ils ont vécu au lendemain de la guerre avec leur expulsion de ces territoires. L'accueil des Russes visaient à rassurer ses derniers et faire que l'opinion publique russe locale soit mieux disposée face à une éventuelle rétrocession au Japon. Le sens des visites des Japonais dans les îles était semblable.

On ne peut donc pas nier le caractère profondément amical des échanges avec les « Quatre îles du Nord. » Il serait difficile de comprendre la réussite³¹⁴ de ces échanges si l'on

311 Gaimushô, *Warera no...op. cit.*, 2013, p. 39.

312 Chishima renmei, *Moto tōmin ni yoru...op. cit.*, 1997, p. 188.

313 *Ibid.*, p. 189.

314 En 2012, plus de dix-huit mille personnes ont participé à ces échanges (Gaimushô, *Warera no...op. cit.*,

ne tenait compte du contenu – c'est-à-dire des activités – de ces derniers.

Les activités d'accueil au Japon visent, entre autres, à développer les connaissances des Russes sur l'économie et la culture locales, à organiser des rencontres pour discuter du contentieux territorial, et à expérimenter la vie « à la japonaise » par des séjours ou visites au sein de domiciles de citoyens japonais³¹⁵. Les Japonais allant sur les îles visitent entre autres, des écoles et de musées, et participent à des réunions pour la tenue de discussions avec les Russes locaux³¹⁶. Ils profitent également de l'occasion pour visiter les tombes des ancêtres³¹⁷.

Force est de constater que la « leçon d'histoire » passe en retrait, l'essentiel est de permettre les échanges cordiaux entre Russes et Japonais. Finalement, nous pouvons y voir un petit échec pour les Japonais, ces échanges n'ont peut-être pas favorisé autant que voulu le revirement de l'opinion des Russes locaux sur une éventuelle rétrocession des îles au Japon³¹⁸.

Les visites « libres »

Les visites « libres » (自由訪問) furent lancées en 1999 et concernent exclusivement les anciens résidents et leurs proches³¹⁹. La Ligue des anciens résidents appellent ces visites les « visites de la terre natale » (ふるさと訪問)³²⁰. Après l'accord des deux pays, ces visites, organisées par la Ligue³²¹, simplifièrent la procédure permettant aux anciens résidents de visiter les « Territoires du Nord. » Contrairement aux autres visites, celles-ci permettent aux participants de se promener librement sur les îles, pendant un temps restreint. Depuis 1999, plus de deux mille huit cent personnes ont participé à ce programme³²².

La construction d'un discours à fois nationaliste – les « Territoires du Nord » sont des territoires japonais – et pacifique – le Japon ne veut pas renouveler l'horreur de la guerre et

2013, p. 39.).

315 *Ibid.*

316 Le sujet des discussions n'est pas précisé (volontairement?) dans le recueil. Cela peut être le contentieux territorial mais également tout autre sujet.

317 *Ibid.*

318 D'après plusieurs enquêtes d'opinion organisées régulièrement sur les trois îles (Habomai étant inhabité depuis la fin des années 1950) depuis 1993, les résidents russes de Shikotan sont en majorité favorable à l'idée d'une rétrocession au Japon. Sur Kunashiri et Etorofu, les résultats sont plus mitigés voire pas du tout favorable à cette idée. (Kuroiwa, *Chishima wa dare...op. cit.*, 2013, p. 56.)

319 Gaimushô, *Warera no...op. cit.*, 2013, p. 41.

320 <http://www.chishima.or.jp/engo.htm#002> (consulté le 4 août 2016).

321 *Ibid.*

322 *Ibid.*

engendrer de nouvelles victimes – appuie sa cohérence sur la complémentarité entre les différents acteurs du mouvement pour le retour des îles au Japon. Les autorités japonaises sont un acteur essentiel qui soutient et supervise le mouvement. Voulant diffuser ce dernier sur l'ensemble de l'Archipel, elles ont bâti un discours montrant l'injustice – au vu des traités et des autres déclarations – de l'occupation russe des « Territoires du Nord » et appuyaient leur revendication en mettant aux avant-postes du mouvement les anciens résidents des îles qui furent expulsés. Mémoire japonaise de ces « îles volées » au pays, les anciens résidents sont les victimes d'un conflit qui a avant tout frappé des innocents. Tandis que le gouvernement japonais conduit les négociations sur le plan politique, les anciens résidents et le mouvement servent surtout à rassembler l'opinion publique derrière le gouvernement.

C'est également le gouvernement qui entreprit un travail mémoriel afin d'éviter une disparition du mouvement du fait du nombre décroissant des anciens résidents. La volonté d'ancrer dans la mémoire des Japonais l'histoire des « Territoires du Nord » s'illustre entre autres par la diffusion des événements liés au mouvement dans tout le pays.

Bien entendu, tout cela a un coût et face aux maigres fruits qu'a pu récolter le mouvement, une remise en question se profile.

Chapitre 4 : L'essoufflement du mouvement pour le retour des Territoires du Nord : un état des lieux au ^{xxi} siècle

Le mouvement pour le retour des Territoires du Nord prit une ampleur nationale à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980. Porté par le gouvernement japonais qui systématisa le mouvement et même l'institutionnalisa par des lois – entre autres la loi fixant le « Jour des Territoires du Nord » - le message faisant des « Quatre îles du Nord » des territoires propres au pays s'ancra durablement dans l'esprit des Japonais. Néanmoins, face au blocage durable des négociations entre le Japon et la Russie et la disparition de l'âme du mouvement – les anciens résidents – force est de voir que les efforts du mouvement se sont pour l'heure soldés par un demi-échec. En effet, si l'opinion publique est à peu près informé du contentieux territorial, le temps passant fortifie le caractère russe des îles.

Face à ce constat, le mouvement, qui veut se pérenniser au sein de la population de l' Archipel, développa un discours écartant les souffrances des années de guerre ou d'après-guerre pour au contraire mettre en avant la beauté des îles et de leur environnement naturel. Ce discours, qui néglige les faits historiques, met l'accent sur l'aspect ludique afin de toucher les plus jeunes générations, moins sensibles que leurs aînés sur les questions de l'après-guerre.

En contre partie, le mouvement pour le retour des îles est devenu une véritable bureaucratie qui, cherchant à devenir durable, en est venu, aux yeux de certains, à trahir sa cause première – le retour des îles au Japon – pour favoriser son épanouissement personnel. Ce mouvement, tributaire des subsides versés par l' Etat, alimente les polémiques quant à sa raison d'être dans le Japon du ^{xxi} siècle.

En outre, le discours sur les « Territoires du Nord » est critiqué par certains groupes nationalistes, ce qui illustre l'échec du mouvement (et du gouvernement japonais) à rassembler durablement l'ensemble de l'opinion publique sur le sujet.

I – La pérennité du mouvement dans les mains du peuple japonais ?

L'essoufflement de l'audience du mouvement peut se mesurer par l'étude de la participation du peuple japonais aux événements organisés pour le retour des « Territoires du Nord. » Ce mouvement cherche son renouveau parmi les jeunes générations en tâchant de faire de ces derniers des acteurs de cette cause.

A/ La remise en question du soutien populaire du mouvement

La pétition, initiée par la Ligue des anciens résidents, en 1965, a réuni, en 2016, plus de quatre-vingt huit millions de signatures³²³. Comme nous l'avons souligné dans notre précédent chapitre, le pic des récoltes de signatures de la fin des années 1970 et du début des années 1980 est à mettre au compte de la propagande gouvernementale japonaise qui diffusa largement le mouvement dans la société. Nous constatons, d'après les chiffres fournis par la Ligue des anciens résidents, une nette baisse du nombre de signatures récoltés annuellement au cours des années 1990 : depuis 1992, le cap des deux millions de signatures annuelles n'est plus franchi³²⁴. Par ailleurs, sur le site internet de la Ligue, il est rapporté que, pour l'année 2015, un peu plus de six cent vingt mille signatures furent seulement rassemblées³²⁵.

Si l'on utilise ce mouvement de pétition comme un moyen de mesure de la popularité du mouvement, nous pouvons admettre une baisse continue de la popularité de ce dernier au sein de société japonaise, depuis les années 1990. Cela est peut-être dû au fait que les moyens à la disposition du mouvement ont diminué depuis les années 1980. Toutefois, cette hypothèse est difficilement admissible si l'on prend en compte les nouvelles technologies à disposition du mouvement qui sont apparues depuis la fin du xx^e siècle. Avec internet, on peut ainsi accéder aux informations simplement de chez soi. Les principales associations du mouvement ont, par ailleurs, rapidement développé leur propre site internet au cours des

323 D'après le site de l' Alliance du Nord, 88 143 110 signatures furent récoltées en tout (chiffres de juillet 2016) http://www.hoppou-d.or.jp/cms/cgi-bin/index.pl?page=contents&view_category_lang=1&view_pageserial=207&view_category=1206 (consulté le 10 août 2016).

324 Voir le *Récapitulatif du nombre de signatures récoltées par année*, annexes.

325 <http://www.chishima.or.jp/syomei.htm#001> le nombre précis est 623 049 signatures (consulté le 10 août 2016).

années 2000. Il est donc plus juste de penser que l'entrain pour le mouvement fut d'un moment et qu'une connaissance du contentieux ainsi qu'une adhésion au message n'implique pas nécessairement de participer aux différentes manifestations organisées à cette fin.

Ce mouvement, qui peine à rassembler un nouveau public, cible dans sa propagande, depuis la fin des années 1980 au moins, les plus jeunes Japonais. Ainsi, comme mentionné précédemment, les différentes publications touchant à l'histoire des « Territoires du Nord » furent distribuées largement dans les écoles du pays. Les jeunes sont également appelés à être des acteurs du mouvement.

B/ Les jeunes générations : cibles et acteurs du mouvement pour le retour des îles

Depuis 1987, la Grande assemblée de débats des lycéens (高校生弁論大会) se tient chaque année à Sapporo avec pour thème « Penser les Territoires du Nord (北方領土を考慮する)³²⁶ ». Cette Grande assemblée est organisée par l' Alliance pour le retour des Territoires du Nord avec le soutien du ministère des Affaires étrangères, du Bureau gouvernemental pour la planification du Nord, de la préfecture d' Hokkaidô, de la commission pour l'éducation d' Hokkaidô, de la ville de Sapporo, de l' association des lycées d' Hokkaidô, de l' Association du Nord et de la Ligue des anciens résidents³²⁷. Un jury note les discours des étudiants et des prix sont attribués aux plus éloquents. Le premier prix est remis par le ministre des Affaires étrangères. Parmi les quatre autres prix, le premier est remis par le gouverneur d' Hokkaidô et les trois autres par le président de l' Alliance du Nord³²⁸.

Selon les mots du président de l' Alliance du Nord, cet événement est organisé afin de « éveiller et accroître le zèle de l'opinion publique sur la demande de retour des Territoires du Nord (この弁論大会は北方領土返還要求の国民世論の喚起と高揚を目的)³²⁹. » D'après les annales de la 30ème Grande assemblée organisée en 2016, depuis sa création en 1987, cette

326 Hoppô dômei, *Dai 25 kai « Hoppô ryôdo wo kangaeru » Kôkôsei benron taikai kirokushû* (Annales de la 25ème grande assemblée de débats des lycéens sur le thème de « Penser les Territoires du Nord »), Sapporo : Hoppô dômei, 2012, p. 3.

327 *Ibid.*, p. 6.

328 *Ibid.*, p. 10.

329 *Ibid.*, p. 2.

Grande assemblée a rassemblé deux mille quatre cent quarante-quatre lycéens en provenance de quatre cent vingt-huit établissements (tous sont originaires d' Hokkaidô)³³⁰. Ainsi, l'organisation de ces Grandes assemblées mettant en scène des lycéens répond à l'attente du mouvement à l'égard des jeunes générations de prendre en main ce dernier. C'est aussi une manière de récolter les fruits engendrés par la diffusion des publications du mouvement pour le retour des « Territoires du Nord » - travail confié à la Ligue des anciens résidents – dans les écoles d' Hokkaidô.

Les discours des jeunes lycéens

Les discours doivent remplir certains critères pour être acceptés : le nombre de caractères est limité à deux mille caractères et la présentation doit durer tout au plus sept minutes³³¹.

Le discours de la lycéenne ayant remporté le premier prix lors de la 25ème édition de la Grande assemblée est intéressant en ce qu'il ne tombe pas dans une répétition du credo du mouvement mais se focalise sur l'expérience vécue par cette jeune étudiante³³².

Asuka Matsusaki a grandi à Nemuro et a reçu des cours, dès l'école primaire, sur les « Territoires du Nord. » Elle assista également à des cours donnés par des anciens résidents mais ne ressentit alors qu'une simple empathie pour ces derniers³³³. C'est en se questionnant sur les raisons de l'invasion soviétique, après la capitulation du Japon, et sur le blocage de la situation entre les deux pays depuis ces événements qu'elle commença à s'intéresser plus sérieusement à la question. Elle intégra le Centre de recherche pour les Territoires du Nord (北方領土研究会)³³⁴ et fut ensuite invitée à rejoindre le mouvement pour la demande de retour des Territoires du Nord dans ses « caravanes³³⁵. »

330 Hoppô dômei, *Dai 30 kai « Hoppô ryôdo wo kangaeru » Kôkôsei benron taikai kirokushû* (Annales de la 30ème Grande assemblée de débats des lycéens sur le thème de « Penser les Territoires du Nord »), Sapporo : Hoppô dômei, 2016, p. 2.

331 Hoppô dômei, *Dai 25 kai ...op. cit.*, 2012, p. 6.

332 *Ibid.*, p. 24-25.

333 *Ibid.*, p. 24.

334 Certainement un simple club étudiant, comme il y en a tant dans les écoles au Japon, au sein de son établissement scolaire.

335 *Ibid.*

L'analyse de sa propre expérience rejoint notre analyse sur le manque d'intérêt des Japonais pour le mouvement. Elle affirme que « la connaissance vis-à-vis du contentieux territorial s'amenuise au fur et à mesure (領土問題に対する意識が薄らぎ)³³⁶ » et « qu'il y a beaucoup de personnes qui ignorent tout du contentieux (この問題を知らない方がまだまだ大勢いる)³³⁷. » C'est pourquoi il faut, selon cette jeune étudiante, qu'un plus grand nombre de personnes, et pas seulement un petit groupe, prenne part au mouvement pour diffuser plus largement les informations touchant les « Territoires du Nord. »

Enfin, elle cite une enquête³³⁸ dans laquelle les habitants de Nemuro étaient interrogés sur leur désir de participer au mouvement pour le retour des îles. Elle fut choquée (sic) d'apprendre que les plus jeunes étaient, de loin, les moins enclins à participer au mouvement. Les raisons données étaient, que pour 80% des jeunes, ils n'étaient « pas intéressés » par la chose (関心がない) et qu'il y avait peu d'espoir que le mouvement porte des fruits même s'ils y participaient (返還運動をしても効果が感じられない)³³⁹. Il est dès lors urgent de revigorer le mouvement et elle termine sa présentation en citant les mots que les participants du mouvement pour le retour des îles adressent régulièrement à la fin de leur présentation : « Faites en sorte de devenir vous-mêmes des personnes communiquant à un grand nombre de personnes (des informations sur) le contentieux des Territoires du Nord (北方領土問題を多くの方に伝える情報発信者に是非なってください)³⁴⁰. »

Derrière cette belle promotion du mouvement pour le retour des Territoires du Nord, le fait manifesté ici est que le mouvement peine à toucher un large public – surtout les jeunes – malgré les efforts et moyens versés dans la promotion de ce dernier.

Malgré les moyens mis en avant pour ancrer le mouvement au sein de la société japonaise, sa pérennité dans l'avenir est sujet à caution. L'autre faiblesse du mouvement est sa bureaucratisation.

336 *Ibid.*

337 *Ibid.*, p. 25.

338 La source de l'enquête n'est pas nommée.

339 *Ibid.*

340 *Ibid.*

II – Un mouvement bureaucratized et corrompu ? La remise en question du mouvement pour le retour des îles au Japon

La remise en cause du mouvement pour le retour des « Territoires du Nord » peut s'observer dans le fonds – le discours du mouvement – aussi bien que dans sa forme – la structure même de ce dernier.

A/ Les critiques de Muneo Suzuki : ancien député d' Hokkaidô à la Diète

Le député Muneo Suzuki fut longtemps influent au sein du ministère des Affaires étrangères, particulièrement au sein du bureau traitant des relations avec la Russie³⁴¹. Après un scandale au sein du ministère, il fut contraint de quitter le Parti Libéral Démocrate (parti conservateur qui est à la tête du pays depuis sa création en 1955), en 2002, puis fut arrêté pour corruption³⁴². Il s'en suivit une purge au sein de ce ministère. Les médias japonais révélèrent des documents montrant que, depuis le milieu des années 1990, la politique du Japon vis-à-vis de la Russie fut largement dominé par le trio Suzuki, Masaru Satô et Katsuhiro Tôgô (deux autres cadres du ministère des Affaires étrangères)³⁴³. Tandis que le gouvernement japonais maintenait une position intransigeante sur le contentieux avec la Russie et réclamait une rétrocession immédiate des quatre îles, Suzuki optait pour une posture plus souple qui consisterait à recouvrer d'abord deux îles (en accord avec la Déclaration commune de 1956) puis à négocier les deux autres³⁴⁴. Après ces révélations, la presse japonaise présenta ce plan comme une trahison de la cause nationale³⁴⁵.

Suzuki fut un député très populaire à Hokkaidô (il fut élu à la Diète de 1983 à 2003 puis de 2005 à 2010) et après le scandale et son éviction du PLD, il publia plusieurs ouvrages sur sa politique à l'égard des « Territoires du Nord. » L'ouvrage qu'il a co-écrit avec Masaru Satô, en 2006, intitulé *Les Territoires du Nord : les négociations spéciales*³⁴⁶, est précieux en

341 Bouissou, *Géopolitique du Japon...op. cit.*, 2014, p. 152.

342 Bukh, *op. cit.*, p. 105.

343 *Ibid.*

344 *Ibid.*, p. 107-108.

345 *Ibid.*, p. 109.

346 Muneo Suzuki et Masaru Satô, *Hoppô ryôdo : tokumei kôshô* (Les Territoires du Nord : les négociations spéciales), Tokyo : Kôdansha, 2006.

ce qu'il fourmille d'anecdotes sur les coulisses des négociations entre le Japon et la Russie. Bien entendu, les informations sont à prendre avec précautions – Suzuki y règle ses comptes avec ses anciens rivaux – mais le document permet de dresser une autre image du mouvement pour le retour des Territoires du Nord ainsi que celle de la politique des autorités du pays sur le contentieux.

Dans cet ouvrage, Suzuki dénonce ce qu'il appelle le « business des Territoires du Nord (北方領土ビジネス)³⁴⁷. » Il rapporte que pour les tenants de ce « business », le mieux reste que le problème territorial ne soit pas résolu (領土問題が解決しないほうがいいが都合がいい) car, se faisant, ils protègent leurs propres affaires (自分たちの立場が守られますから)³⁴⁸.

Ce n'est pas donc pas au contenu de leur message que s'en prend ici Suzuki mais à la forme bureaucratifiée du mouvement pour les Territoires du Nord. Il précise clairement que les principaux intéressés par ce « business » sont les cadres de la Conférence pour l'information du mouvement pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord³⁴⁹. Cette association, nous l'avons vu dans notre précédent chapitre, organise toute l'année, depuis sa création en 1977, des événements dans tout l'archipel japonais afin de diffuser le plus largement possible la connaissance du contentieux territorial et maintenir vivace le soutien de l'opinion publique. Or pour l'ancien député d' Hokkaidô, l'activité de la Conférence n'a jamais permis la progression des négociations diplomatiques sur le contentieux³⁵⁰. Au contraire, il rapporte que « les taxes payées par le peuple deviennent leur nourriture (彼らは国民の税金を食い物にしている)³⁵¹ » et que « ils façonnent des obstacles pour nuire aux négociations. Ce sont de véritables troubles fêtes (sic) (ことあるごとに問題を起こして交渉の妨害を立てる。トラブルメーカーのようなもの)³⁵². »

Nous avons vu que le coût du mouvement, via l'activité des principales associations, se chiffre, chaque année, à plusieurs millions d'euros. Ces dépenses, au frais du contribuable japonais, exaspère Suzuki. En outre, comme vu plus haut, celles-ci ne semblent pas favoriser

347 *Ibid.*, p. 155.

348 *Ibid.*

349 *Ibid.*, p. 156.

350 *Ibid.*

351 *Ibid.*

352 *Ibid.*

l'ardeur du peuple japonais sur le contentieux avec la Russie. Enfin, selon l'ancien député, cette bureaucratie, attachée à son travail, ne favorise pas les négociations que, selon ses propres dires, elle devrait soutenir.

A côté de ces critiques du mouvement pour le retour des Territoires du Nord, Suzuki adresse des reproches à l'encontre de certaines positions du ministère japonais des Affaires étrangères. Il rappelle qu'en 1951, lors de la signature du traité de paix, le Japon a renoncé aux Kouriles et à la partie méridionale de Sakhaline. Malgré cela, la position du ministère reste ambiguë au sujet de ces territoires. En effet, le ministère déclare que la question de l'appartenance de Sakhaline ne fut pas tranchée (帰属は決まっていない)³⁵³. Pour Suzuki, cette mentalité empêche les négociations d'avancer sur le sujet des « Territoires du Nord. » Face à ses initiatives pour encourager l'installation d'une représentation officielle du Japon sur Sakhaline, l'ancien député fut empêché par l'opposition virulente du bureau en charge au ministère³⁵⁴. Suzuki pense pourtant que ce serait un bon moyen de donner un coup d'entrain aux négociations.

Afin de mieux illustrer ces propos nous proposons d'observer ici la série de cartes publiée chaque année dans la brochure du ministère des Affaires étrangères japonais. Ces cartes représentent les « Territoires du Nord »³⁵⁵. Au moins depuis l'édition de 1992³⁵⁶, les cartes sont similaires en tous points (légendes, couleurs utilisées).

D'abord, quatre petites cartes représentent l'évolution de la souveraineté des terres au nord du Japon en fonction des traités conclus avec la Russie. Le territoire japonais est en rose tandis que celui de la Russie est en gris. A noter que les « Quatre îles du Nord » sont distinctes des Kouriles dès la carte de 1855, ce qui est un anachronisme, comme nous l'avons mis en valeur dans notre chapitre 1er.

D'après la première carte, en 1855, le Japon obtint les quatre îles les plus au sud des Kouriles. La Russie obtint quant à elle les Kouriles. L'île de Sakhaline est colorée en gris mais rayée en rose ce qui indique une cohabitation des Japonais et des Russes sur cette île. La carte représentant la situation au lendemain du traité de 1875 montre que le Japon obtint toutes les Kouriles et la Russie l'île de Sakhaline. Après le traité de Portsmouth, en 1905, le Japon, tout

³⁵³ *Ibid.*, p. 22.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 23.

³⁵⁵ Voir *Cartes de l'Histoire des Territoires du Nord selon le gouvernement japonais*, annexes.

³⁵⁶ L'édition la plus ancienne que nous avons pu consulter.

en conservant l'intégralité des Kouriles, mit la main sur la partie méridionale de Sakhaline. Enfin, après le traité de paix de San Francisco conclu en 1951, le Japon conserva seulement les « Quatre îles du Nord » tandis que les îles Kouriles et la partie méridionale de Sakhaline sont coloriées en blanc. Cela indique que ces territoires n'appartiennent officiellement ni à la Russie, ni au Japon.

Ainsi, s'appuyant sur l'ambiguïté du traité de 1951, le Japon, tout en écartant l'idée d'une revendication japonaise des îles, nie la souveraineté russe sur les Kouriles et sur Sakhaline. Cette position du pays qui reste valable aujourd'hui suscite, dans le camp russe, une crainte face à un éventuel « effet domino » : après les quatre îles disputées, le Japon réclamerait la partie méridionale de Sakhaline et l'ensemble des Kouriles³⁵⁷. Même si cette crainte est, selon Suzuki, sans fondements, le Japon devrait mettre au clair sa vision portant sur ces territoires afin de permettre de réelles avancées dans les négociations avec la Russie³⁵⁸.

B/ Les critiques du fond du discours du mouvement pour le retour des Territoires du Nord

Dans la dernière partie de notre mémoire, nous étudions les critiques adressées, par des groupes nationalistes « anti-bureaucrates³⁵⁹ », au mouvement pour le retour des Territoires du Nord. La remise en question du credo du mouvement s'accompagne d'une intention d'éveiller le patriotisme, la fierté d'être japonais. Cela passe par la remise en question voire le rejet du discours des autorités du pays sur le contentieux territorial avec la Russie.

Les contentieux territoriaux que les manuels scolaires ne présentent pas

Nobukatsu Fujioka, l'auteur de l'ouvrage intitulé *Les contentieux territoriaux que les manuels scolaires ne présentent pas : récit d'un Japonais ayant découvert les îles frontalières du pays*³⁶⁰ fut entre autres professeur à la prestigieuse Université de Tokyo et cofondateur de

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 24.

³⁵⁸ *Ibid.*

³⁵⁹ Par cette expression, nous entendons des individus ou associations qui, tout en partageant une idéologie résolument nationaliste, rejette le conservatisme libéral et pacifiste des bureaucrates au pouvoir.

³⁶⁰ Nobukatsu Fujioka, *Kokkyō no shima wo hakkenshita nihonjin no monogatari* (Récit d'un Japonais ayant découvert les îles frontalière du pays), Tokyo : Shōdensha, 2012.

la Société pour la révision des manuels scolaires (新しい歴史教科書をつくる会) qui publia son propre manuel d'histoire en 2000. Il est également le fondateur du « mouvement historiographique libéral » (自由主義史観), mouvement qui peut être défini, selon le sociologue Eiji Oguma, comme un « mouvement nationaliste qui s'opère par le bas³⁶¹. » Les caractéristiques de ce mouvement sont un « nationalisme bénéfique », le réalisme historique, le rejet de l'idéologie et la critique de l'idéologie bureaucrate³⁶².

L'étude de la Société dans sa section de la préfecture de Kanagawa a montré que la plupart des membres ou sympathisants de cette association ne participaient pas à un parti ou autre groupement politique quelconque³⁶³. Il est pertinent de souligner également que la Société ne traite que des sujets historiques ou sociétaux où la victimisation du Japon, ou sa culpabilisation, sont de vigueur³⁶⁴.

Par ailleurs, Fujioka publia, avec le concours du quotidien japonais ultra-conservateur *Sankei Shimbun*, une série d'ouvrages intitulée *Histoire que les manuels scolaires ne présentent pas* (教科書が教えない歴史). Le titre de ces ouvrages, comme celui que nous avons plus particulièrement étudié, révèle bien que l'auteur veut avant tout se démarquer de l'Histoire telle qu'elle est enseignée actuellement dans les écoles japonaises et telle qu'elle est établie par le ministère japonais de l'Éducation.

Dans son *Récit d'un Japonais ayant découvert les îles frontalières du pays*, l'auteur indique clairement son but dans l'introduction : il veut expliquer de manière simple et intéressante les sept contentieux territoriaux du Japon qui portent sur sept îles ou archipels³⁶⁵. Il rappelle que, pour les Japonais, le pays est avant tout constitué par quatre îles principales et par Okinawa³⁶⁶. Ce faisant, les Japonais n'ont que peu d'intérêts pour les autres îles composant

361 Eiji Oguma et Yôko Ueno, « *Iyashi* » no nashonarizumu (le nationalisme qui « soigne »), Tokyo : Keiôgijuku daigaku shuppansha, 2003, p. 16.

362 *Ibid.*

363 *Ibid.*, p. 4.

364 *Ibid.*, p. 25. Ainsi, dans la nouvelle édition de 2012 du *Nouveau manuel d'Histoire* publié par la Société, on cherche à attirer le consommateur en mettant en avant le fait que ce manuel ne traite ni de l'affaire de Nankin ni des « femmes de réconfort », deux sujets historiques de la Seconde Guerre mondiale, parmi les plus brûlants dans le pays.

365 Fujioka, *op. cit.*, p. 12.

366 *Ibid.*

l' Archipel³⁶⁷ et, dans l'imaginaire collectif, la frontière avec l'étranger est marquée par la mer³⁶⁸. C'est pourquoi il est nécessaire d'apporter des connaissances au peuple car ces îles furent transmises par les ancêtres³⁶⁹.

L'auteur ne traite pas du fond du contentieux territorial avec la Russie mais veut avant tout donner des conseils aux enseignants pour rendre plaisant l'étude des « Territoires du Nord³⁷⁰. » Son ouvrage apparaît avant tout être un outil pédagogique pour structurer le discours plutôt qu'une démonstration argumentée du contentieux. Le discours sur les « Territoires du Nord » doit partir du principe que ce sont « des territoires appartenant à notre pays (この領土は我が国のものである)³⁷¹. » Toutefois, l'auteur est ambigu quant à la définition de ces territoires.

En effet, Fujioka pense qu'il faut enseigner aux enfants l'idée que derrière les « Territoires du Nord » - c'est-à-dire les quatre îles que le pays revendique comme siennes – , il y a les îles Kouriles³⁷². Il insiste sur le fait que la partie la plus septentrionale du Japon est en fait l'île de Shumshu³⁷³. Ainsi, sans remettre en question directement le discours des autorités du pays, l'auteur déclare que le Japon devrait revendiquer la totalité des Kouriles.

Pour l'auteur, les îles ne sont pas intéressantes en elles-mêmes mais plutôt en ce qu'elles peuvent stimuler la fierté des Japonais en créant une nouvelle image du pays. Le Japon ne serait plus centré sur ces quatre îles principales mais deviendrait « un vaste pays, long et large (géographiquement) et qui posséderait une mer vaste et profonde (細長くて広くて深い海を持つ大きな国)³⁷⁴. » Ce pays idéal s'étendrait de l'île de Shumshu, au sud du Kamtchatka, à l'île de Senkaku.

Le Hall du peuple

Association reconnue d'utilité publique (公益社団) depuis 2010, le Hall du peuple (國

367 Les quatre îles principales couvrent 99% du territoire national mais le pays est en tout composé d'un chapelet d'environ quatre mille îles.

368 *Ibid.*

369 *Ibid.*, p. 13.

370 *Ibid.*, p. 121.

371 *Ibid.*, p. 126.

372 *Ibid.*

373 *Ibid.*, 144.

374 *Ibid.*, p. 126.

民會館) fut fondé en 1933 afin d'éduquer le peuple japonais sur des sujets politiques³⁷⁵. Basée à Osaka³⁷⁶, l'association offre des conférences sur des thèmes contemporains en rapport avec le Japon. Ces conférences font, depuis les années 1990 au moins, l'objet de publications. Les sujets traités lors de ces cours sont souvent liés à l'actualité politique du pays : les sujets brûlant tel que les contentieux territoriaux avec les pays voisins et les crimes de guerre attirent particulièrement l'attention de l'association. Il est difficile de mesurer l'influence de celle-ci dans l'Archipel : ces écrits sont largement répandus – on les trouve facilement dans les réserves des bibliothèques – mais nous trouvons peu d'échos de ses enseignements dans la presse japonaise ou dans la littérature spécialisée. La tendance de ces écrits est fortement révisionniste, nationaliste et chauvine. Le discours est généralement fortement anti-bureaucratique. Ces caractéristiques et les thèmes abordés renvoient à ceux de la Société pour la révision des manuels d'histoire. Cependant, contrairement à celle-ci, la popularité du Hall du peuple est très limitée et l'association est peu connue du public japonais.

Nous faisons le choix d'étudier le contenu de ses écrits afin de montrer une autre forme des critiques existant au Japon, de la part d'un mouvement nationaliste, à l'égard du traitement du contentieux territorial des « Territoires du Nord » par les autorités japonaises.

Le titre de la leçon, qui fut imprimée et éditée, est on ne peut plus explicite : *Nous qui ne renonçons ni aux Kouriles, ni à la partie méridionale de Sakhaline* (われら、千島南樺太を放棄せず)³⁷⁷. Le titre évoque un rejet net des conclusions du traité de paix de San Francisco qui prévoyait l'abandon des Kouriles et de la partie méridionale de Sakhaline.

L'auteur de la leçon dénonce les actes des Soviétiques lors de la fin de la guerre comme traîtres – tout comme le discours officiel du Japon³⁷⁸. Cependant, il dénonce également la lâcheté du gouvernement japonais et des médias qui refusent d'aborder la question des Kouriles et de Sakhaline mais se contentent seulement d'appeler au retour des «Territoires du Nord³⁷⁹. » Pour l'auteur, le renoncement aux Kouriles et à Sakhaline lors du traité de paix de 1951 montre la faiblesse (気の弱い), le manque d'assurance (自信のない), en

375 <http://www.kokuminkaikan.jp/about/index.html> (consulté le 16 août 2016).

376 En 2016, le directeur et autres membres du conseil d'administration sont issus du secteur de l'immobilier de la construction. Le groupe Daiwabo-holdings y est très bien représenté.

377 Kokumin kaikan, *Warewa Chishima Minami Karafuto wo hôki sezu* (Nous qui ne renonçons ni aux Kouriles ni à la partie méridionale de Sakhaline), Osaka : kokumin kaikan, n°23, 1998.

378 *Ibid.*, p. 1-2.

379 *Ibid.*, p. 3.

bref le défaitisme (敗北主義) des autorités japonaises de l'époque³⁸⁰. Pourtant, l'auteur rejoint le gouvernement en ce qu'il nie la souveraineté russe sur ces territoires³⁸¹.

L'auteur critique, en outre, le traité nippo-russe de 1855, conclu à Shimoda, qu'il considère inégal³⁸². Pour l'auteur, les traités conclus au XIX^e siècle entre la nation japonaise et les nations occidentales allaient toujours dans l'intérêt des secondes et pénalisaient la première³⁸³. Au contraire, le traité de paix de Portsmouth (où le Japon conservait les Kouriles et mettait en plus la main sur la partie méridionale de Sakhaline), conclu après la victoire du Japon sur la Russie en 1905, était juste car le pays recouvra seulement ses propres terres (日本本来の領土を回復したにすぎないこと)³⁸⁴.

Cet argument s'appuie sur l'assertion de l'auteur selon laquelle les premiers habitants des Kouriles et de Sakhaline furent japonais. En effet, les Aïnous, qui peuplaient ces territoires avant les Russes et les Japonais sont affiliés aux derniers³⁸⁵. Ce faisant, les Japonais ont les droits sur ces territoires.

Ce dernier argument, qui ne tient pas vraiment au regard de l'histoire des Aïnous, permet de passer outre les termes de la conférence de Potsdam qui obligeaient le Japon à renoncer aux territoires acquis par la force.

L'essentiel pour l'auteur était de montrer l'échec des autorités japonaises touchant aux négociations de l'après-guerre avec les Alliés puis avec la Russie. Ce révisionnisme historique dénonce la disparition, dans le Japon de l'après-guerre, au sein de l'éducation nationale, de la conscience nationale (国家意識) et de l'idée de mère-patrie (祖国観念)³⁸⁶. Entre autres, il critique l'usage répandu dans les manuels scolaires du terme *Sahalin* (サハリン) plutôt que celui de *Karafuto*³⁸⁷ (樺太) pour désigner l'île de Sakhaline³⁸⁸.

Les critiques visent à rétablir l'honneur du pays, honneur qui a, selon cet auteur, disparu après la Défaite du pays. Le plus important est de transmettre aux jeunes générations

380 *Ibid.*, p. 6.

381 *Ibid.*, p. 17.

382 *Ibid.*, p. 53.

383 *Ibid.*, p. 57.

384 *Ibid.*, p. 60.

385 *Ibid.*, p. 37-39.

386 *Ibid.*, p. 77.

387 Le premier terme provient du russe, le second, terme japonais, fut en usage quand le pays occupait cette île.

388 *Ibid.*, p. 69.

une histoire dont ils pourraient se glorifier. Notons que, même si ces critiques sont virulentes à l'encontre des bureaucrates au pouvoir, les vus de certains personnages politiques de premier rang s'accordent avec cette idée de la primauté de l'éducation des jeunes. Ainsi, Dans un ouvrage co-rédigé avec Shintarô Ishihara, l'ancien Premier ministre Nakasone déplore la qualité des manuels scolaires de l'après-guerre dans lesquels les faits héroïques des Japonais sont peu mis en avant³⁸⁹.

L'éducation est donc au cœur des préoccupations des groupes nationalistes du Japon contemporain. Pour le mouvement pour le retour des Territoires du Nord au Japon, les jeunes acteurs sont devenus les principales cibles de la promotion du mouvement. Ces derniers, appelés à devenir dans un avenir proche les futurs acteurs de ce dernier, doivent être formés et donc préparés pour reprendre le flambeau.

Cela étant, la non-résolution du contentieux territorial avec la Russie illustre l'échec du mouvement. Rassembler l'opinion publique derrière la cause du retour des « Territoires du Nord » n'a pas permis une avancée dans les négociations diplomatiques. Les quelques accords conclus sont surtout destinés aux anciens résidents ou à nouer des liens amicaux avec les Russes des îles. Force est de constater que la résolution du contentieux apparaît indépendante de l'activité du mouvement pour rester avant tout liée aux seules décisions des autorités du pays.

Cette situation fut dénoncée par des acteurs des négociations entre le Japon et la Russie tels que l'ancien député d' Hokkaidô Muneo Suzuki. Pour ce dernier, les torts de cette situation doivent être adressés aussi bien à la position intransigeante du gouvernement japonais qu'au mouvement pour le retour des Territoires du Nord. Derrière la façade du mouvement qui prône son désir de retour des îles au Japon se cache une bureaucratie qui a corrompu le mouvement en mettant ses propres intérêts avant ceux du pays.

Finalement, nous pouvons admettre que ce sont les aléas politiques qui détermineront un jour la résolution du contentieux territorial.

389 Yasuhiro Nakasone et Shintarô Ishihara, *Eien nare, Nihon : moto sôri to tochi no katari* (Soit éternel, Japon ! : discussion entre un ancien Premier ministre et un gouverneur), Tokyo : PHP kenkyûsho, 2001, p. 250.

Conclusion générale

Soixante ans après la Déclaration commune, le contentieux territorial autour des « Territoires du Nord » ou des quatre îles les plus méridionales de l'archipel des Kouriles demeure au cœur des négociations diplomatiques entre le Japon et la Russie. Pour le Japon, il est primordial de distinguer sa revendication territoriale pour le retour des « Quatre îles du Nord » de l'idée d'une remise en question du statut du Japon de l'après-guerre. Ces territoires sont des « territoires propres au pays » et l'histoire prouve cela. Les Japonais vivant sur ces îles furent des victimes d'un conflit qui les dépassait et furent injustement traités par les Soviétiques. Ainsi, la rétrocession des îles réparerait ce préjudice et permettrait au Japon de tourner définitivement la page de l'après-guerre.

Le mouvement pour le retour des îles est né en 1945, à Nemuro, et il fut avant tout un mouvement local et spontané qui réclamait le retour au Japon ou du moins l'accès à des territoires et à des ressources indispensables à l'économie locale. Sa base sociale était composée d'anciens résidents des îles Kouriles qui avaient fui ou qui furent expulsés par les Soviétiques ainsi que de citoyens de la ville de Nemuro. Les autorités locales furent les premières à construire une demande claire au sujet de ces îles. Dans les années suivant la fin de la guerre, de nombreux groupes émergèrent, surtout à Hokkaidô, diffusant plus largement au Japon la connaissance de l'existence d'un problème territorial qui constituait une perte pour un certain nombre de Japonais. Cependant, la pluralité des groupes impliquait un nombre équivalent de demandes et ce ne fut que sous l'égide du gouvernement japonais, à partir de la fin des années 1950, que le mouvement pour le retour des Territoires du Nord devint peu à peu structuré et cohérent.

Les autorités du pays ont ainsi érigé un véritable système qui organisait le mouvement aussi bien dans son fond que dans sa forme. Le fonctionnement de ce dernier et son épanouissement au sein de la société japonaise fut largement tributaire des versements de l'Etat, et les anciens résidents, dernières traces du mouvement initial, devinrent des acteurs au

service du mouvement systématisé. Ce dernier avait pour objectif de favoriser la résolution du contentieux en éduquant la population japonaise sur le sujet ; c'est en rassemblant tout le peuple derrière l'Etat japonais – qui est le seul à avoir les directives dans les négociations diplomatiques – que le pays pourrait récupérer ces quatre îles. Le Japon qui se manifeste dans le mouvement est un Japon démocratique, nationaliste et pacifiste : démocratique car il veut rassembler l'ensemble des Japonais ; nationaliste car c'est bien l'orgueil de la nation japonaise qui est meurtri par ce contentieux ; enfin pacifiste car le mouvement ne veut pas user de moyens violents pour arriver à ses fins. Au contraire, à côté des rencontres diplomatiques, les échanges amicaux entre les Japonais et les Russes des « Territoires du Nord » doivent contribuer à renforcer cette image du Japon pacifiste.

Le discours japonais pour le retour des îles utilise l'Histoire pour appuyer ses fins. L'important travail de compilation et de rédaction entamé au cours des années 1980 visait à conserver durablement les traces du caractère japonais des « Territoires du Nord », vérité menacée par la disparition progressive des derniers Japonais ayant vécu sur ces îles. Cette histoire au service de l'Etat japonais est une histoire nationaliste et pacifiste, représentatif du Japon de l'après-guerre ou du moins tel qu'il veut se montrer au monde. Derrière cette histoire, il y a le désir, au travers d'un consensus, de vivifier la fierté du peuple japonais.

Pour mieux illustrer ce désir nationaliste et pacifiste, le Japon a érigé, en 1981, le monument intitulé *Pont vers les Quatre îles du Nord* (四島のかげ橋), sur la péninsule de Nosappu, dans la circonscription de Nemuro. Ce monument se veut une représentation du souhait ardent du peuple japonais de retrouver ces territoires³⁹⁰.

En outre, le recueil de la Ligue de anciens résidents fournit une carte pour la promotion du « Jour des Territoires du Nord³⁹¹. » Sur celle-ci il est écrit en lettres rouges qu'avec « le retour des Quatre îles du Nord, c'est une nouvelle flamme des relations nippon-russes qui brillerait (四島還り、新たな日露の火が灯る)³⁹². » Une large forme d'oiseau, probablement une colombe, embrasse les « Territoires du Nord » dans son envol en direction du Nord, donc de la Russie.

390 <http://www.nemuro.pref.hokkaido.lg.jp/ss/srk/kanko/nmrgsdb/3k-spot/3ks-park-boukyou.htm> (consulté le 31 août 2016) (Voir *photographie du Pont vers les Quatre îles du Nord*, annexes).

391 Voir *Carte pour la promotion du Jour des « Territoires du Nord »*, annexes.

392 *Ibid.*

Cette imagerie qui joint ferveur nationaliste et pacifisme, appliquée au mouvement pour le retour des îles, offre un sujet intéressant à approfondir.

Dans les faits, l'idéologie du gouvernement conservateur japonais est particulièrement ambiguë : si dans l'affaire des « Territoires du Nord » le pays cherche à concilier aspiration nationale pour le retour des îles et droit international auquel il adhéra bon gré mal gré lors de la signature du traité de paix de San Francisco, la révision de la constitution prônée par les élites conservatrices au pouvoir apparaît comme une remise en question du statut du Japon de l'après-guerre. Cette incohérence donne l'image d'un gouvernement jonglant sur les deux pieds où en fin de compte ce n'est pas tant le pacifisme qui prend le dessus que le Japon nationaliste.

Derrière les autorités du pays et les aléas politiques, le mouvement pour le retour des Territoires du Nord, dans sa forme initiale et humaine, se manifeste toujours au travers des visites sur les îles, événements organisés à l'origine pour les anciens résidents. Ces visites, astreintes à une partie infime des Japonais, sont devenues une sorte de pèlerinage montrant que les hommes peuvent se dégager des barrières étatiques ou souveraines afin d'accomplir des devoirs plus directement vitaux comme le respect des ancêtres.

Annexes

Chronologie

Date	événements
1945, décembre	Requête du maire de la ville de Nemuro et début du mouvement pour le retour des îles occupées par les Soviétiques
Entre 1946 et 1948	Expulsion forcée des Japonais présents sur les îles Kouriles
1947, juillet	Première résolution du parlement d' Hokkaidô sur les îles d' Habomai, d' Etorofu et de Kunashiri
1951, mars	Résolution du parlement japonais pour la demande de rétrocession des îles d' Habomai
1951, septembre	Signature du traité de paix de San Francisco
1955-1956	Négociations nippo-soviétiques pour la conclusion d'un traité de paix
1956, août	Déclaration du ministre Shigemitsu sur les îles d' Habomai, de Shikotan, de Kunashiri et d' Etorofu, territoires japonais
1956, octobre	Déclaration commune nippo-soviétique
1958	Fondation de la Ligue des anciens résidents des îles Kouriles et d' Habomai
1959	L' Association pour l'assistance de nos compatriotes du Sud est chargée par le gouvernement japonais de traiter de la question des terres au nord du pays
1965	La Ligue des anciens résidents entame la campagne de pétition pour le retour des Territoires du Nord
1969	Fondation de l' Association pour la planification du problème des Territoires du Nord
1972	Fondation du Bureau pour la planification du Nord
1973	Première emploi dans une résolution du parlement japonais du terme de « Territoires du Nord » pour désigner les « Quatre îles »

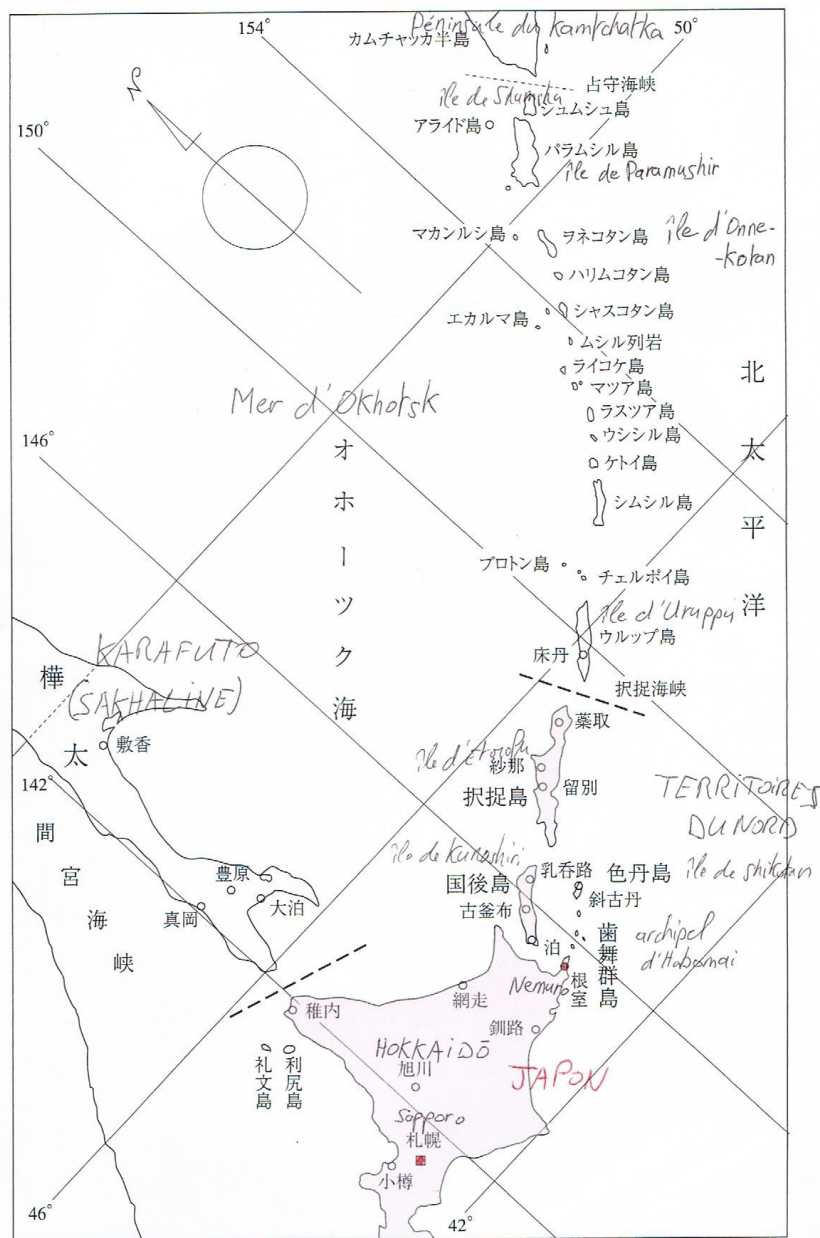
1981	Vote du parlement faisant du 7 février le Jour des « Territoires du Nord »
1983	Création de la commission d'étude pour la production de la « Librairie du Nord »

Cartes et illustrations



Carte du Japon et des "Territoires du Nord", d'après Kimura, *The Kurillian Knot*, 2008

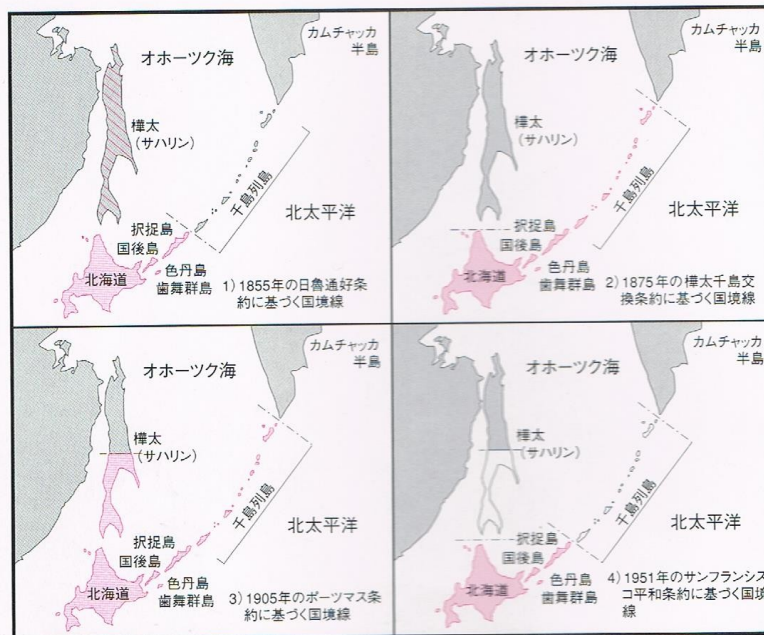
Carte des "Territoires du Nord" et des îles Kouriles
 d'après le ministère des Affaires étrangères japonais.



(Source: Mes Territoires du Nord,
 brochure du MAE japonais.)

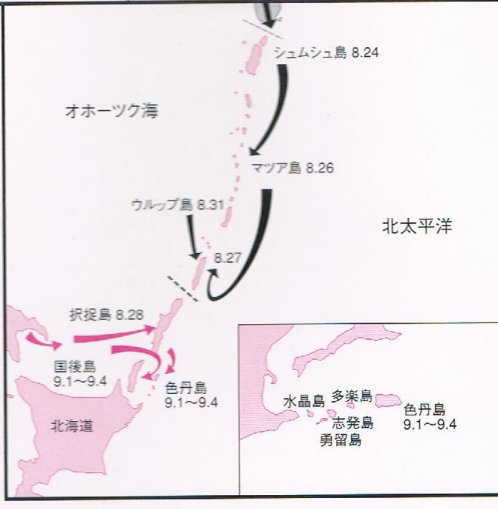


Carte des régions avoisinant les "Territoires du Nord", d'après le site internet du ministère japonais du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme



過去の両国間で締結された重要な条約に照らして、北方領土がサンフランシスコ平和条約で日本が放棄した千島列島に含まれないのは明白。

1945年8月9日、ソ連は1941年に署名され当時有効であった中立条約を無視して対日参戦した。ソ連軍は、8月18日より千島列島への攻撃を開始し、同24日シュムシュ島、同26日マツア島、同31日ウルップ島、同28日択捉島、9月1日から4日の間に国後島、色丹島及び歯舞群島をそれぞれ武装解除し、遅くとも9月5日までに千島列島のみならず、北方領土をも占領したとされる。



われらの北方領土 2012年版(平成24年度版)

2013年3月作成

発行：外務省
〒100-8919 東京都千代田区霞が関2-2-1
電話 (03) 3580-3311 (代表)
<http://www.mofa.go.jp/mofaj/>

Carte des "Territoires du Nord" in Nos Territoires du Nord - ed. 2012, ministère japonais des Affaires étrangères

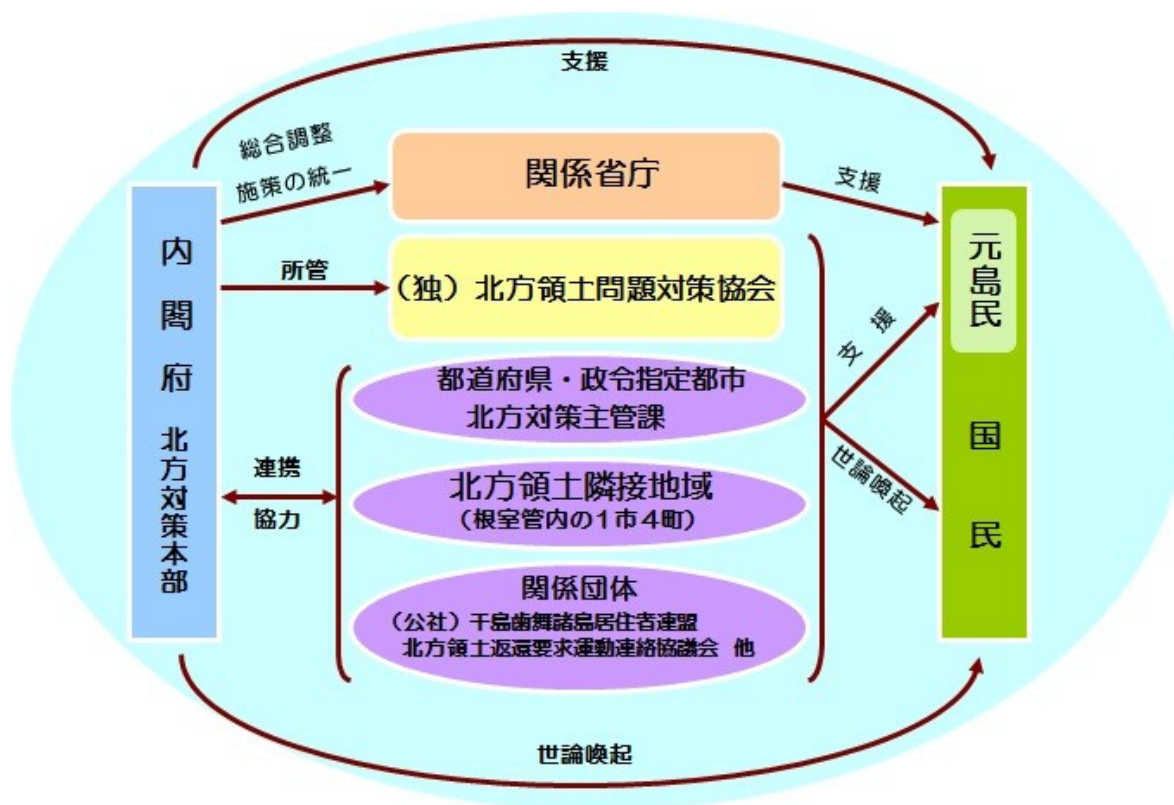


Schéma du système pour la planification des "Territoires du Nord", d'après le site internet du Bureau gouvernemental pour la planification du Nord

②

平成8年度 北方領土に関する標語 優秀作品

しま 四島還り 新たな日露の 火が灯る

くなしり 国後島
えとろふ 択捉島
しこたん 色丹島
はままい 歯舞群島

2月7日は北方領土の日

北方四島の日も早い返還は
みんなの願いです。

北海道

Carte pour la promotion du Jour des "Territoires du Nord", d'après *La marche du mouvement pour le retour des Territoires du Nord d'après les anciens résidents*, Chishima renmei, 1997



Photographie du *Pont vers les Quatre îles du Nord*, d'après une brochure de l' Association pour la planification du problème des Territoires du Nord

Requêtes, déclarations et résolutions

返 還 懇 請 書

昭和 20 年 12 月 1 日

(6 1^o décembre 1965)

北海道附属島嶼復歸懇請陳情書

(Requête pour la demande instante
du retour des îles appartenant à
Hokkaidō)

北海道根室町 北海道復歸島嶼復歸懇請委員会

昭和 20 年 12 月 1 日 (1945 年 12 月 1 日)

日本國北海道根室郡根室町長

安 藤 石 典

マッカーサー元帥閣下

閣下に對し余は、現在ソ聯の占領に係るゴヨマイ諸島並びに南千島諸島の實情に付陳情することを衷心より光榮に存します

1 現在ソ聯軍の占領して居りますゴヨマイ諸島は北海道根室の一部にありまして齒舞村の區域であり千島諸島の内色丹、國後、擇捉の三島は日本の封建時代より日本國土でありまして住民は父子相傳へて三代乃至五代位も相續して居り 1873 年(明治 7 年)日本がソ聯と千島樺太交換條約を締結の際擇捉海峡以北の諸島を我領有となし樺太をソ聯の領有に歸せしめたるを以て舊來の擇捉、國後を

南千島と稱し新に交換したる得撫島よりオンネコタン島迄を中千島し稱し幌筵島、アライト島、占守島を北千島と稱するに至りました

而して現在南千島の一に加へられて居ります色丹島はゴヨマイ諸島でありましたか千島、樺太交換條約の際被交換島嶼に居住して居りました土民は國籍選擇の自由の原則に従ひ日本國民たることを希望したるため凡そ 20 戸を色丹島に移住せしめました其の爲め色丹島は根室國の一部たるゴヨマイ諸島でありますのを 1873 年(明治 7 年)以後殊更南千島に付け加へ現在に及んで居ます

(source: Chishima kenmei, Moto kōmin ni yoru
Hoppo ryūdo kanken undō no azumi,
1997)

返還懇請書 89

1/5

2 9月1日ソ聯軍は南千嶋及びゴヨマイ諸嶋に對し武力を行ひました而して住民の家宅搜索を行ひ金品を掠奪され又銃殺された者等もありますので不安に驅られ小舟艇にて根室町に逃避するものか續出し現在非常な數に上り別表の通りであります

エトロフ嶋は根室町と距離遠く小舟艇にては航海不能の爲め逃避し得ず消息全く不明であります餘等はエトロフ嶋民の安否を非常に氣遣つて居ります

3 吾か根室港は南千嶋及びゴヨマイ諸嶋を水産圏内として水産業の中心地であります従て産業、經濟、人情、風俗全く同一でありまして親子の關係にあります

而して其の距離に致しましても別圖の如く極めて近距離にして地理的にも歴史的にも北海道に附属する小諸嶋であります

4 然るにソ聯は以上の小諸嶋に對し保障占領にあらずして軍事占領を爲し住民の自由を拘束して根室港との往來交通を禁し剩へ掠奪暴行の擧に出で住民の不安極度に達しエトロフ島の如きは全然消息不明の現状であります

以上の小諸嶋は北海道でありますから速やかに米軍の保障占領下に置かれ住民の不安焦燥を除去し賜はらんことを切に悃願して歎まざる次第であります

5 南千嶋及びゴヨマイ諸嶋はカニ、鮭等の生産多く戦争前は之等に依り罐詰を製造し盛に貴國に輸出して居りました日本がポツダム宣言を忠實に履行する上からも以上の諸嶋を米軍の保障占領下に置かれ餘等をして安んじて是等の生業に就かしめ賜はらんことを重ねて悃願する次第であります

以上概要を申上げ閣下の御明鑑に懇へ一日も早く米軍の保障占領下に置かれんことを偏に悃願する次第であります

閣下の御健康と貴軍の御安泰を御祈り致します

※

1

※【マッカーサ元帥閣下に対して私は、現在ソ連の占領下にあります瑠瑠瑠(ゴヨウマイ)諸島、ならびに南千島諸島の实情について陳情すことを衷心より光榮に存じます。

1, 現在ソ連軍の占領しておりますゴヨウマイ(瑠瑠瑠)諸島は、北海道の一部にありまして齒舞村の区域であり千島諸島の内、色丹、国後、択捉の三島は日本の封建時代より日本国土でありました。

住民は父子代々協力して三〜五代にわたって居住しており西暦1873年(明治7年)日本がソ連と千島・樺太交換条約を締結した際、択捉海峡以北の諸島を日本の領有とし樺太をソ連の領有とすることで、旧来の択捉、国後を南千島と称し、新たに交換した得撫島(ウルップ)より温祢古丹島(オンネコタン)までを中千島と称し幌筵島(パラムシル)、垂頼度島(アライド)、占守島(シュムシュ)を北千島と称することになりました。

そうして、現在南千島の一つに加えられております色丹島は瑠瑠瑠(ゴヨウマイ)諸島でありましたが、

千島・樺太交換条約締結によって、交換されたこれらの島々に居住しておりました先住者は、国籍の選択は自由意志とする原則に従って、日本国民となることを希望しましたので、おおよそ20戸を色丹島に移住させました。

このために色丹島は従来から根室国の一部である瑠瑠瑠(ゴヨウマイ)諸島であったものを、1873年(明治7年)の千島・樺太交換条約締結以降に敢えて南千島に加え現在に至っております。

2, 8月28日から9月1日の間に、ソ連軍は南千島及び瑠瑠瑠(ゴヨウマイ)諸島に対し武力占領を行いました。

このためにソ連兵によって家宅搜索されたり、金品を略奪されたり、銃殺された住民等もありますので、不安に駆られて小型の舟艇で根室町に逃避(逃げ帰る)する住民が続出して、現在では非常な数でその数は別表の通りであります。

択捉島は根室町と遠距離のため、小型の舟艇での航海が不可能のために逃避(逃げ帰る)できなく、消息は全く不明でありますので、私共は

②

択捉島島民の安否を非常に気遣つ(心配し)ております。

3, 私共が住む根室港は、南千島およびゴヨウマイ(瑠瑠瑠)諸島を水産圏内として、水産業の中心地であります。従って産業、経済、人情、風俗等は全くこれらの島々と同一であり、親と子の関係にあります。そしてその距離にしましても別図のように、極めて近距離で地理的にも歴史的にも北海道に付属する小諸島であります。

4, ところが、ソ連は以上の小諸島に対して、保障占領によることなく軍事占領し住民の自由を拘束して、根室港との往来や交通を禁じているばかりか、略奪暴行の行為もあって、住民の不安は極限に達し、択捉島にあつては、住民の消息は全く不明の現状であります。

以上の小諸島は今までも北海道でありますから、速やかに米国軍の保障占領下に編入させて、住民の不安や焦燥を除去されますよう、切にご懇願申し上げます次第であります。

5, 南千島およびゴヨウマイ(瑠瑠瑠)諸島はカニ(蟹)、鮭等の水産物が多く、戦前はこの水産資源を原料とし

て缶詰を製造し、米国に輸出しておりましたが、ポツダム宣言を忠実に履行するためにも、これらの諸島を米国軍の保障占領下に編入させて、私達が安心してこれらの正業に就業できますように重ねてご懇願申し上げます次第であります。

以上概要を申し上げて閣下(元帥)のご賢察に訴え一日も早く米国軍の保障占領のもとに編入されますことを、ひたすらご懇願申し上げます次第であります。

閣下(元帥)のご健康と米国軍のご安泰をお祈りいたします。】

※【 】内は現代文に転換し記載

齒舞村ゴヨウマイ諸島戸数人口調

昭和20年11月28日調

區分	終戦前の戸数。人口		終戦後の戸数。人口	
	戸数	人口	戸数	人口
志發	300	1,768	81	344
多樂	184	1,181	3	15
水晶	138	884	75	520
勇留	64	459	48	317
秋勇留	14	80	—	—
計	700	4,372	207	1,196

千島諸島戸数人口調

區分	終戦前の戸数、人口		終戦後の戸数、人口	
	戸数	人口	戸数	人口
(国後) 泊	879	4,848	561	2,987
(国後) 留夜別	515	2,633	297	1,475
色丹	187	820	126	475
(擇捉) 紗那	238	934	226	922
(擇捉) 留別	496	2,181	492	2,177
(擇捉) 薬取	109	306	109	306
計	2,424	11,722	1,811	8,342

備考

1, 終戦後戸数、人口の激減したるはソ聯軍占領し畏怖して根室地方に逃避したる為なり

※【終戦後の戸数、人口が激減したのは、ソ連軍が占領し驚愕した島民が根室地方に逃げ帰ったためである。】

2, エトロフ島は根室と遠距離の為逃避し得ざるものなり

※【択捉島は根室と遠距離にあるために逃げ帰ることが出来ません。】

ソ聯軍に銃撃を受け死亡したるもの

※【ソ連軍の銃撃を受けて、死亡した者】

國後島泊村字ウエンナイ

前泊村長

澤田喜一郎 57年(才)

ソ聯兵が掠奪に侵入したるを以て之を阻止せんとして銃撃され死亡

※【ソ連兵が略奪を目的に侵入し、これを阻止しようとして銃撃されて死亡した】

昭和20年10月初旬

色丹島ケツキヨ湾沖

漁業

兒玉文吉 37年(才)

全 岩崎義雄 41年(才)

色丹島に居住し居りしがソ聯軍の占領に畏怖して根室に逃避し來りたるも家財道具なき為め小舟艇にて之を取寄せに行きたる處ソ聯兵に発見せられ銃撃を受け死亡す

※【色丹島の居住者が、ソ連軍の占領に驚愕して一旦根室に逃げ帰ったが、再度家具類を持ち帰る目的で小舟にて渡航したがソ連兵に発見され銃撃され死亡した。】

昭和20年11月19日

その後、同委員会は連合国最高司令官に陳情を繰り返し行った。

2 根室における北方領土返還要求運動

歴史的にみて北海道に付属している日本固有の領土である歯舞群島、色丹島、国後島、択捉島を日本の施政権下に復帰させようと元島民と町民代表によって設立された「北海道附属島嶼復帰懇請委員会」は、陳情行動とともに返還要求運動を根室において展開した。

昭和22年8月10日、根室町本町の桜橋広場において、住民大会としては最初の「北海道附属島嶼復帰懇請根室国民大会」を開催し、宣言及び決議を採択して、マッカーサー元帥に懇請文を送付した。

その決議内容は、次のとおりである。

北海道附属島嶼復帰懇請根室国民大会決議

(Résolution de la Grande assemblée des citoyens de Nemuro
portant sur la demande de retour des îles
appartenant à Hokkaido) 昭和22年8月10日
(le 10 août 1947)

「北海道附属島嶼復帰懇請根室国民大会」は根室国民大衆の名に於て左の決議をする。

- 一. 私達は祖国新日本建設の為ポツダム宣言を忠実に履行し世界に対し国際信義を昂揚せんことを誓うものである。
- 一. 私達は現在ソ連の占領下にある歯舞群島(色丹, 多楽, 志発, 水晶, 勇留, 秋勇留)及び択捉島, 国後島は私達の祖先が二百年以前より苦心開拓に努め其の伝統する子孫は蕃殖繁栄して現在に及び日本の附属諸小島であることは歴史と現実が明らかに示す処である。故に私達は此の歴史と現実の実象を英明なる連合国軍総司令官マッカーサー元帥閣下に対し根室国民に依る祖国愛と同胞愛の燃ゆる熱意を訴へ好意ある取計いを懇請して速かに復帰するよう願望するものである。
- 一. 右諸小島はカイロ宣言にいわゆる日本が暴力又は貪欲により略取しまたは盗取したものでないことを連合国諸国に対し同情と理解を求むることも併せて努力せんことを期する。

(Sources: Hoppo Kyoikai, Hoppo ryudo Kenken
Undo 50 nen shi, 45, 1996.)

(2) 北海道議会の動き

北海道の一部を構成していた北方領土の返還を求める道民世論を受けて、北海道議会は、昭和22年7月22日、「歯舞諸島及び択捉島並びに国後島の日本領土復帰に関する請願」を決議し、連合国最高司令官マッカーサー元帥に懇請した。その決議内容の要旨は次のとおりである。

歯舞諸島及び択捉島並びに国後島の

日本国領土復帰に関する請願決議

(Résolution portant sur la demande de restitution (le 22 juillet 1947)
des territoires du Japon qui constituent les îles [昭和22年7月22日]
d'Hokkaido, d'Itoya et de Karafuto [北海道議会])

現在ソ連邦占領下に在る歯舞諸島（色丹・多楽・志発・水晶・ユリ・アキユリの各島）及び千島列島のうち、択捉島並びに国後島は日本国固有の付属諸小島であると共に、日本民族生存に絶対必要な蛋白供給源たる水産物の生産地であるから、これらの地域が日本国領土に復帰されるに至るよう要望する。

この北海道議会の北方領土の祖国復帰に関する決議が、全国都道府県議会及び市町村議会における決議の第1号となった。

その後も、北海道議会は繰り返し北方領土の日本への返還についての懇請決議を行ったが、特に、昭和25年3月13日には、北方領土問題は北海道の一地域の問題ではなく、日本の主権にかかわる日本民族の問題であると位置付けた上で「歯舞諸島及び千島列島返還懇請について」の決議を採択した。

これを政府及び全国の知事に送付して、返還要求運動への協力・参加を呼びかけた。

4 全国での返還要求運動の動き

(1) 返還要求運動団体の結成

昭和20年代において、北海道外の返還要求運動団体として最初に結成をみたのは、北方領土に多くの住民が居住していた富山県であった。

昭和23年3月5日に「黒部市歯舞会」が結成され、次いで昭和26年3月8日

(source: Hoppo Kyokai, op. cit., 1996) 47

②
 歯舞諸島返還懇請に関する決議

(Résolution au sujet de la demande insistante pour
 la restitution de l'île d'Aburatsubo) (le 31 mars 1951)
 [昭和26年3月31日]
 [衆議院本会議]

現在ソ連邦の占領下にある歯舞諸島は、地理的には花咲半島の延長であり、古来より根室の一部として日本人が居住していたのである。又行政区域からも歯舞諸島は根室国であり、明らかに北海道本土の一部をなしてわが国固有の領土であり、天然的、歴史的環境をもつものである。

しかるに終戦当時これらの島に駐とんせる日本軍隊が千島と同一の指揮系統にあって降伏した事情等のため、北海道と分離せられ、ソ連邦に引き渡されたのである。しかもこれらの諸島は、わが国水産業の上からは国民栄養の重要要素である水産物生産地としてまことに重要な地域である。

さらにこれらの海域はしばしば濃霧が発生し、船舶の運航は困難であり、なお且つ、彼我の領土が指呼の間にある現在においては領海侵犯あるいはだ捕等の事件がひん発する状態である。このように国際的紛争がじゃっ起することは、平和国家として再発させるわが国将来に暗影を投ずることとなり憂慮される次第である。

よって联合国各国の深い御理解と御同情により、講和条約締結に当っては、歯舞諸島はわが国に返還されるよう懇請する。

①

また、昭和27年7月31日に衆議院本会議で「領土に関する決議」が賛成多数で可決された。その内容は次のとおりである。

領土に関する決議
(Résolution au sujet des territoires)

(6 31 juillet 1952)

[昭和27年7月31日]
[衆議院本会議]

平和条約の発効に伴い、今後領土問題の公正なる解決を図るため、政府は、国民の熱望に応じてその実現に努めるとともに、特に左の要望の実現に最善の努力を払われたい。

- 一. 歯舞、色丹島については、当然わが国の主権に属するものなるにつき、速やかにその引渡を受けること。
- 二. 沖縄、奄美大島については、現住民の意向を十分に尊重するとともに、差し当り教育、産業、戸籍その他各般の問題につき、速やかに且広い範囲にわたり、わが国を参加せしめること。なお右に関して奄美大島等については、従来鹿児島県の一部であった諸事情を考慮し特別に善処すること。
- 三. 小笠原諸島については、先ず旧住民の復帰を実現した上、教育、産業、戸籍その他各般の問題につき、速やかに、且つ、広い範囲にわたりわが国を参加せしめること。

昭和28年7月7日の衆議院本会議で「領土に関する決議」が、昭和28年11月7日の衆議院本会議で「領土に関する決議」が、賛成多数でそれぞれ可決された。その内容は次のとおりであり、昭和27年7月31日の決議を含め3回にわたる「領土に関する決議」では、歯舞及び色丹島等と表記され国後、択捉両島については触れていない。

(source: Hoppo kyokai,
op. cit. 1996)

①

領土に関する決議

(Résolution sur les territoires)

(le 7 juillet 1953)

昭和28年7月7日

衆議院本会議

平和条約の発効以来、齒舞及び色丹島等の復帰を図ることは、わが国民あげての宿望であり、また、沖縄、奄美大島、小笠原諸島等が内地の施政から切り離されている不便を除去することも国民久しく切望し来ったのである。本院においても、院議をもってしばしばこれを要望したが、いまなお、その実現を見るに至らないことは、国民のひとしく遺憾に堪えないところである。

よって政府は、速やかにこれら諸島が完全にわが国に復帰するよう最善の措置を講ずべきである。

領土に関する決議

(Résolution sur les territoires)

(le 7 novembre 1953)

昭和28年11月7日

衆議院本会議

平和条約の発効以来、齒舞及び色丹島等の復帰を図ることは、わが国民あげての宿題であり、久しく待望しつつあったところである。本院においても、院議をもってしばしばこれを要請し来ったのであるが、いまなお、その実現を見るに至らないことは、国民のひとしく遺憾に堪えないところである。

本院は、よって政府は、速やかにこれら諸島が完全にわが国に帰属するよう最善の措置を講ずべきことを要望する。

(3) 戸籍の取扱い

戸籍事務の取扱いに関して昭和20年10月27日、樺太及び千島に本籍を有していた者に対する措置として、司法省民事局長名をもって地方裁判所長あて「樺太及千島ニ本籍ヲ有スル者ノ転籍届ニ関スル件」を通報するとともに、管下区裁判所及び市町村長に対しこの旨通達するように指示した。

(Source: Hoppo Kyskai, op. cit., 1956) 41

(Déclaration de Shigemitsu lors des négociations nippo-soviétiques
昭和31年8月1日の日ソ交渉における重光声明 (抜粋) *de 1^{er} août 1956*
(version abrégée))

日本は既にサン・フランシスコ平和条約によって南樺太及び千島を連合国に対して放棄した。日本固有の領土たる国後、択捉の両島に対する日本側の立場が認められれば、平和条約のこの規定をソ連に対して確認することに異議はない。日本はいかなる国に対しても、固有の領土を放棄することはできない。国後、択捉両島は日本固有の領土であり、平和条約に規定された千島列島に含まれず、この島々は1万人以上の日本人のみが定住していた、いまだかつて国際的に問題となつたことのない日本国の領土である。

米国政府の日ソ交渉に関する覚書 (抜粋)

(Mémoire du gouvernement américain
sur les négociations nippo-soviétiques) (1956年9月7日)
(version abrégée) (米国国務省)

米国は、歴史上の事実を注意深く検討した結果、択捉、国後両島は、北海道の一部である歯舞群島及び色丹島とともに、常に固有の日本領土の一部をなしてきたものであり、かつ正当に日本国の主権下にあるものとして認められなければならないものであるとの結論に到達した。

(4) 北方墓参の実現

北方領土への墓参について、政府は日ソ国交回復後間もなくの昭和32年6月10日ソ連側に申し入れを行って以来、機会あるごとにその実現を要望し続けていたが、ソ連側はこれらの地域が外国人の旅行禁止区域となっていることを理由に拒否し続けていたが、ミコヤン第一副首相を団長とするソ連最高会議議員団一行が日本に到着する前日の1964年(昭和39年)5月13日、駐日ソ連大使を通じ日本外務省に対して歯舞、色丹の墓参に関する要請に応じる用意がある旨の返答があった。これによって初の北方墓参が同年9月8日に歯舞群島水晶島の茂尻消地区、9日から11日にわたり色丹島の稲茂尻地区、斜古丹地区の計3か所の墓参が実現した。以後昭和43年を除き毎年実施されたが、昭和46年から

北方領土返還に関する決議

(Résolution sur le retour
des Territoires du Nord)

(le 28 avril 1965)

〔昭和40年4月28日〕

〔参議院本会議〕

歯舞群島、色丹島及びわが国固有の領土であるその他の北方領土は、ソ連支配下にあることすでに20年いままお領土問題の解決をみていないことはまことに遺憾である。

よって政府は、さきに本院が行なった日本固有の北方領土回復に関する決議を尊重し、全国民の強い願望にこたえ、すみやかにソ連邦政府との間に領土問題を含む平和条約締結に関する交渉を開始してその懸案を早急に解決し、これら諸島をわが国へ返還せしめるよう最善の措置を講ずるべきである。

北方領土返還に関する決議

(Résolution sur le retour
des Territoires du Nord)

(le 20 septembre 1973)

〔昭和48年9月20日〕

〔衆議院本会議〕

戦後四半世紀余にわたり、いままおわが国固有の領土である歯舞、色丹及び国後、択捉等の北方領土が返還されていないことは、日本国民にとってまことに遺憾なことである。

よって政府は、すみやかに北方領土問題の解決をはかり、日ソ間の永続的平和の基礎を確立するよう努力すべきである。

②
 Déclaration et résolutions de la ligue des
 anciens résidents les de ses assemblées générales

総会宣言と総会決議

当連盟の前身である任意団体千島列島居住者連盟が、社団法人として許可される前提での、最後の総会とも言える、昭和三十三年の役員会並びに昭和三十三年六月に開催された地区代表委員会における総会宣言と総会決議、および三十八年を経過した平成八年五月に開催された第三十九回通常総会のそれを記載すれば下記の通りであります。

この記録を見るにつけ、終戦によってもたらされた元島民の特異な環境や、北方領土返還に対する先人達の悲壮な訴えが切々と胸をうち、平和条約の未締結によって派生する、北方領土問題の未解決はいまさらながら二分の一世紀を経た時の経過を実感させられます。

Déclaration 宣 言

日ソ共同宣言によれば、将来必ず平和条約の交渉継続過程において、我等が悲願とする領土問題が審議され、決定するものと云われているが、果たして何時の日。

この待望する平和条約の交渉が再開されるものか、且つ又ソ連が択捉、国後両島を日本に返還するについても、その間幾多の困難と障害が予想され、前途は決して楽観を赦さぬものがある。

択捉、国後両島は色丹歯舞諸島と共に日本固有の領土であり、北海道十一

州の所属であったという厳然たる歴史的事実は、この両島と共に国土に培われ生活し続けて来た日本民族を前にして、何者と云えども否定し得ない絶対の真実である。

我等は速やかに平和条約交渉が開始され、友島の色丹、歯舞諸島と共に択捉、国後両島の返還を期すた為に、区々たる眼前の利害に左右されて国家の前途をあやませようとする一部世論をあくまでも克服し、日本民族の北方における最後の一線を死守してこの天命に邁進することを、全千島島民の総意を結集して茲に宣言する。

昭和三十三年六月一日

le 1^{er} juin 1958

千島列島居住者連盟
昭和三十三年度総会

Rijsaluhon
決 議

- 一、日ソ平和条約交渉は共同宣言に従いすみやかに開始され、その平和条約に基づいて色丹、歯舞諸島と共に択捉、国後両島の返還実現を期す。
- 二、もしこの交渉が相互の関係によって遅延されるなら、これが暫定措置として択捉、国後、色丹、歯舞諸島の墓地整備と慰霊祭実施のため島民代表の派遣実現を期す。
- 三、国家の命に従い全裸の姿で祖国に帰還し、今もなお耕すに一坪の農地もなく、故郷千島の海に浮かべるに一隻の船もない千島の島民に、恩情ある政治の実現を期す。
- 右決議する



S 33.6.1 創立総会の出席者



S 33.6.1 連盟創立総会

(6 1st Nov 1958)

昭和三十三年六月一日

千島列島居住者連盟
昭和三十三年度総会

宣 言

Daihakon

われわれ北方四島の元居住者は、ソ連の不法占拠によって強制的に歯舞諸島、色丹島、国後島、択捉島から追われて以来、すでに半世紀を経過した。

この間、あらゆる困難と戦いながら再び北方四島に帰ることを願い、先頭に立って北方領土返還要求運動を推進してきた。

北方領土は、父祖伝来の地として、われわれが受け継いできたもので、いまだかつて他国の領土となったことのない日本固有の領土である。

去る四月十九日のモスクワにおける日露首脳会談では、東京宣言を基礎と

2

して二国関係を更に発展させることが確認されたものの、領土問題の先行きは、未だに不透明な状況にある。

このような情勢の中で、われわれ北方四島の元居住者は、ロシアの政権基盤と国内の秩序が一日も早く回復し、良好な環境のもとで領土問題が話し合われ、解決への道が開かれることを心から願うとともに、次代を担う若い世代の人々との結束を固め、国民世論を背景に北方領土問題を早期に解決し、日露平和条約が速やかに締結されるよう、日本政府に強力な外交交渉の展開を求めるものである。

本日、この総会において、北方領土元居住者の総意を結集し、北方領土返還要求運動をさらに強力に推進することを誓い、右宣言する。(6.23 mai 1996)

平成八年五月二十三日

社団法人 千島歯舞諸島居住者連盟
第三十九回 総会

決議 Resolution

一、平成五年十月の日露首脳会談のもとで「東京宣言」で、領土問題の存在を認めたと見え、二国間で締結した条約その他の国際約束については、法と正義の原則を基礎に履行する義務

と責任を負うことを確認したが、戦後半世紀を経ようとする今日、いまだに解決をみるに至っていないことは、誠に遺憾である。

われわれ元居住者や国民の切なる願望である歯舞諸島、色丹島、国後島、択捉島の四島一括返還が早期に実現するよう、強力な外交交渉の推進を要望する。

二、昭和三十六年制定の「北方地域旧漁業権者等に対する特別措置に関する法律」に基づく融資制度について、政府又は国会は速やかに所要の法改正を行うよう、引き続き要望する。

三、政府は、元居住者の北方領土における不動産の所有権の不行使に対する損失及び行使が事実上不可能な常態におかれていたことによって喪失したと考えられる不動産の賃借権に対する損失の補償、並びに、未だ実現をみないまま推移している北方地域旧漁業権に対する補償措置について、早急に具体策を講ずるよう要望する。

四、北方四島に眠る父祖や肉親のもとで墓参慰霊は人道上の問題である。北方四島の全島での北方領土墓参が、今後も継続して実施されるとと

もに、
願う道
大に
るよ

社団
第三

在日
北海

報道
とで昔
沖繩
道矢
式を
米
の領
道に
現在



我
ま
と
頁
、
見
と
日
ト
、
女
ぶ
一
台
更
能
と
ア
ト
、
日
、

もに、北方四島の全墓地での墓参を
願う遺族の心情に応え、墓参地の拡
大について強力な外交交渉を推進す
るよう要望する。(le 23 mai 1996)

平成八年五月二十三日

社団法人 千島歯舞諸島居住者連盟
第三十九回総会

A propos du transfert de Koroys d'Oshima
在日沖繩米軍実弾砲撃訓練地の
北海道への移転計画に反対する決議

報道によれば、防衛庁は沖縄県のも
とで普天間基地の全面返還に伴う在日
沖繩米軍実弾砲撃訓練地として、北海
道矢臼大演習場など四カ所の持回り方
式を提示したとされている。

米軍の実弾砲撃訓練が、我が国固有
の領土である北方領土に隣接する北海
道において実施されることになれば、
現在ロシア連邦が進めている北方四島

の非武装化のための駐留ロシア軍の撤
退にかなりの影響が生じるだけでな
く、ひいては北方領土のもとで早期返
還にも重大な影響を及ぼしかねないも
のである。

さらに、北方領土返還運動の一環と
してこれまで長年に亘って培い実施し
てきた、ロシア現島民との交流事業(ビ
ザなし・墓参) や北方水域での安全操
業にも、その影響が出てくることも考
えられる。

したがって、北方領土の一日も早い
返還を念願し、半世紀にわたり返還を
続けてきた我ら元島民の意志に大きく
反することから、米軍のこの移転計画
には強く反対するものである。

平成八年五月二十三日

社団法人 千島歯舞諸島居住者連盟
第三十九回総会



H 8. 5. 23 平成 8 年度 千島連盟通常総会 於：フジヤサントスホテル

Déclaration de la ligue des anciens résidents, 2016.

宣 言

我々の故郷である択捉島、国後島、色丹島及び歯舞群島は、父祖伝来の地として我々が受け継いできた我が国固有の領土である。

我々元島民は、ソ連の不法占拠によって、生まれ育った島々を強制的に追われた。以来七十年に亘り、幾多の苦難と闘いながら、再び故郷に帰ることを一心に願い、北方領土返還要求運動の先頭に立って、その使命を果たしてきた。

我々は、自由に故郷を訪れることができない。この間、既に一人人以上が他界し、生存している者も平均年齢が八十歳を超えている。領土問題の解決にこれ以上歳月を費やすことは許されない。

政府は、「北方四島の帰属の問題を解決して平和条約を締結する」という一貫した立場を堅持し、日露間での外交交渉を行ってきたが、今なお具体的な進展が見られず領土問題が解決されないことに怒りを禁じ得ない。

我々は政府に対し、一刻も早い領土問題の解決と平和条約の締結に向け、具体的かつ実質的な成果の見える外交交渉を加速させることを強く求める。

昨年十一月のAPECの際、日露首脳会談において両首脳は本年の適切な時期にプーチン大統領の訪日の準備をすることなどで一致した。戦後七十年を迎えるこの年に、領土問題の解決に向け交渉が進展することを強く望むものである。

本日、この総会において、元島民及び後継者の総意をもって、「北方四島の一括返還の実現」を求め、今後とも一丸となって北方領土返還要求運動に邁進することを誓い、右宣言する。

平成二十七年五月二十五日

平成二十七年年度 公益社団法人 千島歯舞諸島居住者連盟 通常総会

(Source: www.chishima.or.jp)

Résolution de la Ligue de
anciens résidents, 2015

決 議

我が国固有の領土である択捉島、国後島、色丹島及び歯舞群島、すなわち北方四島が、ソ連によって不法占拠されてから七十年という節目の年を迎えた。

この間、我々は北方領土の早期一括返還実現を求め、国内外に向けて返還要求運動を展開してきた。しかし、北方領土問題が未だ解決されないことは極めて遺憾であり、強い怒りを禁じ得ない。七十年もの間、元島民とその後継者が被ってきた不利益は計り知れない。

こうした中、昨年十一月のAPECの際の日露首脳会談において両首脳は本年の適切な時期にプーチン大統領の訪日の準備をすることで一致した。我々は戦後七十年を迎えるこの年に、領土問題の解決に向けて具体的な交渉の進展が図られることを期待する。

よって、我々は政府に対し、早急に次の措置を求めることを決議する。

記

- 一、北方四島の早期一括返還実現を強く求める。
- 一、従来にも勝る強力な外交交渉を展開し、北方領土問題解決の具体的なかつ実質的前進を求める。
- 一、「財産権の不行使に対する損失」について、早急に直接的補償措置を講ずるよう強く求める。
- 一、元島民の高齢化が進む中、北方領土返還要求運動の担い手となる後継者の育成強化が急務であり、元島民後継者育成に必要な施策の充実及び拡充を引き続き求める。
- 一、人道上の観点から実施されている北方領土への募参及び自由訪問の円滑な実施を求める。
- 一、北方領土における共同経済活動の検討に当たっては、日本の法的立場を害さないこと。また、元居住者の財産権が侵害されることがないよう適切な措置を講ずるよう求める。
- 一、北方領土への外国企業の進出及び周辺地域での漁業操業は、日本の主権及び元居住者の財産権を侵害するおそれがあるので、このような事態の発生防止を求める。

右決議する

平成二十七年五月二十五日

平成二十七年年度 公益社団法人千島歯舞諸島居住者連盟 通常総会

(Source: www.chishima.or.jp)

Déclaration de la Grande assemblée, 10 15

大会宣言

択捉島、国後島、色丹島及び歯舞群島からなる北方四島は、私たちの先人が血と汗で開拓した地として受け継いできたものであり、いまだかつて一度も外国の領土となったことがない我が国固有の領土である。

政府は、これまで強い意志をもってロシアと粘り強く外交交渉を重ねてきたが、戦後70年を迎えたこの年においても、いまだ解決の道筋は見えないままである。

こうした中、昨年11月の日露首脳会談において、本年の適切な時期にプーチン大統領の訪日を実現するための準備を開始することで一致したところである。現在の政治情勢などから決して楽観できない状況ではあるが、政府において、今後とも対話を重ね、北方領土問題の解決に向けた交渉が大きく進展することを期待するものである。

北方四島を追われ、一日も早い故郷の祖国復帰を望む元島民の半数以上の方が既に他界されており、生存されている方も高齢化が進んでいる中、これ以上、領土問題の解決に歳月を費やすことは許されない。

私たちは、今後とも北方四島の一括返還の実現を目指し、政府の外交交渉を後押ししていくとともに、新たな決意のもとに粘り強く北方領土返還要求運動に取り組み、更なる世論の喚起を図ることを、本大会の名において宣言する。

平成27年8月28日

北方領土返還要求北海道・東北国民大会

(Source : www.hoppou-d.or.jp)

Resolution de la Grande assemblée, 2015.

大会決議

北方領土、すなわち択捉島、国後島、色丹島及び歯舞群島は、歴史的にも法的にも我が国固有の領土であるにもかかわらず、いまだロシアに不法占拠されており、北方領土問題の解決は日本国民の悲願である。

特に、父祖伝来の地として受け継いできた四島^{しま}を追われた元島民は、一日も早い北方領土の返還を一心に願っている。

この願いが、北方領土返還要求運動の源であり、さらに国民一人ひとりの領土返還を求める思いが込められた返還要求署名は8千7百万人を超えている。

私たちは、返還を切望する元島民や後継者をはじめ、日本国民の心情を重く受け止め、より一層国民世論の結集に努める決意である。

政府、国会においては北方領土問題の早期解決のため、次の措置を講ずるよう強く要望する。

- 一 北方四島の一括返還の実現に向け、毅然たる姿勢で外交交渉に臨むこと。
- 一 国内世論の高揚と結集及び国際世論の喚起促進を図ること。
- 一 北方領土教育の拡充強化と青少年に対する啓発活動の促進を図ること。
- 一 北方四島交流等事業の円滑な推進を図ること。
- 一 北方四島周辺水域における安全操業を確保すること。

以上決議する。

平成27年8月28日

北方領土返還要求北海道・東北国民大会

(Source: www.happou-d.or.jp)

Données sur le mouvement pour le retour des Territoires du Nord

Bureau pour le Nord
Prévisions du budget pour l'année 2016
平成 28 年度 予算 (案) 重点事項

内閣府北方対策本部

(単位:百万円)

事 項	前 年 度 予 算 額	平成28年度 予 算 (案)	対 前 年 度 増 △ 減 額	説 明
北方対策本部に必要な経費	1,606	1,607	1	100.1% (対前年度比)
1. 北方対策本部経費	218	217	△1	99.4% (対前年度比)
(1) 北方領土返還要求運動推進経費	46	44	△2	・地域における北方領土問題啓発事業の在り方等調査 経費(要望枠) 24 (新規)
(2) 北方四島交流等推進経費	5	5	0	
(3) 北方領土隣接地域振興啓発事業経費	26	26	0	
(4) その他	141	142	1	
2. 独立行政法人北方領土問題対策協会経費	1,387	1,390	2	100.2% (対前年度比)
(1) 北方地域旧漁業権者等貸付事業費補助金	178	154	△24	
(2) 一般業務勘定運営費交付金	1,210	1,236	27	・北方領土問題教育者会議活動拡充経費 37 (新規) ・北方領土啓発事業「ふれあい広場」開催費(要望枠) 86 (86) ・北方領土返還運動全国強調月間集中事業開催費(要望枠) 17 (新規)

(注) 計数において四捨五入等の関係上、合計等に不一致あり。

Révision du Fonds pour le Nord

北方領土隣接地域振興等基金（以下「北方基金」という。）

- 北方基金の概要
- 北方基金設置の根拠
- 北方基金の造成
- 北方基金の主な事業
- 北方基金対象事業の実績

内閣府では、基金管理運営要領等に従い、北海道が行う基金の管理及び運用益の使用に関し、必要な指導助言を行っています。

■ 北方基金の概要

北方基金は、北方領土問題が未解決であることによる特殊事情に起因する諸問題の解決に資するため、北方領土隣接地域の市町（根室市、別海町、中標津町、標津町、羅臼町）又は北海道内の公共的団体等が行う振興計画に基づく事業、北方領土問題その他北方地域に関する諸問題についての世論の啓発に関する事業、北方地域元居住者の援護等に関する事業に要する経費の一部を補助するために、地方自治法上の基金として北海道が設置しました。

■ 北方基金設置の根拠

北方領土問題等の解決の促進のための特別措置に関する法律（昭和57年法律第85号）第10条、地方自治法（昭和22年法律第67号）第241条

■ 北方基金の造成

国が交付する補助金の額に北海道がその4分の1を下らない額を加算して造成することとされ、昭和58年から平成3年までに造成が完了しました。

基金造成額 100億円（国費補助80億円、北海道負担20億円）

(Source: www8.cao.go.jp/hokpo/pdf/25stkin.pdf)

■ 北方基金の主な事業

区 分	主 な 事 業 (かっこ内は参考例示)
北方領土隣接地域振興等事業	<ul style="list-style-type: none"> ・ 水産資源増大対策（漁業資源の維持増大を図るための種苗放流、種苗移植、漁場造成等） ・ 教育施設整備（快適で安全な施設等の整備） ・ 厚生施設整備（医療機器の整備等）
北方領土問題等世論啓発事業	<ul style="list-style-type: none"> ・ 啓発関連・研修（北方領土問題についての認識を深めるための住民大会、キャラバン隊派遣、啓発バス運行等）
北方地域元居住者援護等事業	<ul style="list-style-type: none"> ・ 援護推進（相談員の配置、後継者育成研修会、援護問題調査研究等）

■ 北方基金対象事業の実績

(単位：百万円)

事業名	昭和58年度～ 平成23年度	平成24年度	平成25年度	平成26年度
北方領土隣接地域振興等事業	6,309	136	132	120
北方領土問題等世論啓発事業	837	15	16	16
北方地域元居住者援護等事業	868	17	18	17
合 計	8,014	168	166	153

Provisions budgétaires de la Ligue pour 2015

平成27年度 収 支 予 算 書

(単位:千円)

科 目	予 算 額	前 年 度	増 減
I 一般正味財産の部			
1 経常増減の部			
(1) 経常収益 (recettes)			
① 特定資産運用益	4	4	0
特定資産受取利息	4	4	0
② 受取会費	6,270	6,350	△ 80
正会員会費	5,900	6,000	△ 100
賛助会員会費	370	350	20
③ 受取補助金等	277,099	282,798	△ 5,699
北海道補助金	50,510	45,687	4,823
一般補助金	33,820	28,477	5,343
振興等補助金	16,690	17,210	△ 520
北対協補助金	226,589	237,111	△ 10,522
④ 事業収益	3,364	3,370	△ 6
北海道委託金	369	375	△ 6
千島会館施設使用料	2,995	2,995	0
⑤ 受取寄付金	10	10	0
⑥ 雑収益	60	60	0
total 経常収益計	286,807	292,592	△ 5,785
(2) 経常費用 (sorties)			
① 事業費	288,162	294,150	△ 5,988
給料手当	54,592	52,015	2,577
福利厚生費	8,600	8,106	494
退職共済費	430	409	21
諸謝金	14,950	16,262	△ 1,312
旅費	35,268	34,666	602
消耗品費	6,563	6,895	△ 332
新聞図書費	434	476	△ 42
印刷製本費	4,584	5,198	△ 614
食糧費	6,113	7,003	△ 890
光熱水料費	999	963	36
修繕費	445	475	△ 30
通信運搬費	3,862	3,776	86
手数料	1,510	1,399	111
筆耕翻訳料	5,538	5,528	10
保険料	392	417	△ 25
委託費	5,214	15,377	△ 10,163
事務所借上費	4,119	3,991	128
事務所移転費	4,468	0	4,468
賃借料	120,881	121,707	△ 826
交付金	4,750	4,763	△ 13

Prospectus du mouvement pétitionnaire pour la demande
de restitution des Terres du Nord

北方領土返還要求運動署名簿

はばまい しこたん くなしり えとろふ
歯舞群島・色丹島・国後島・択捉島の日も早い返還実現を！

戦後、未解決であった領土問題の内、奄美群島、小笠原諸島、そして沖縄が祖国に復帰しましたが、北方領土すなわち歯舞群島、色丹島、国後島及び択捉島の北方四島は、祖国復帰が未だ実現していません。

終戦当時、北方四島には17,291人の島民が住んでいましたが、領土問題が未解決のため、生まれ故郷に帰ることもできません。

北方領土は、私たちの祖先が心血を注いで開拓した日本固有の領土です。

領土問題の解決には、何と言っても全国民挙げての力強い世論の支持が必要であり、その世論の盛り上がりの中で、外交交渉を推進することが最善の途だと信じています。

収集された署名簿は、署名の趣旨が達成されるよう、国会法に基づき、衆議院及び参議院に請願提出するとともに、政府に対して強く訴えていきます。

署名を通じて、国民一人ひとりの意志を北方領土返還実現に反映させましょう。

署名についてのお願い

1. 署名簿には、住所・氏名を記入してください。
2. 署名の意志がある人であれば、年齢は制限していません。



【実施団体名】

*実施団体名を枠内に記載してください。

北方領土返還要求署名簿

	住 所	氏 名
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

※ 北方領土返還要求署名運動の趣旨は裏面をご覧ください。
 ※ 署名簿は国会法に基づき衆議院及び参議院に請願提出いたします。他の目的に使用することはありません。

北方領土返還要求署名運動推進会議 【連絡事務局】 社団法人千島歯舞諸島居住者連盟
 〒060-0031 札幌市中央区北1条東1丁目2番地 明治安田生命札幌北一条東ビル5階
 TEL:011-205-6200 FAX:011-205-6201 URL:<http://www.chishima.or.jp>

Récapitulatif du nombre de signatures récoltées, par année.

Année nbre sign. récoltées 署名収集と請願の状況 (平成8年10月31日現在)

年度	署名収集数	署名累計数	署名請願数	国会請願年月日
1965	昭和40	75,000	75,000	
	41	134,500	209,500	
	42	170,000	379,500	
	43	414,000	793,500	
1970	44	91,000	884,500	
	45	170,000	1,054,500	
	46	308,000	1,362,500	1,000,000 昭47. 3. 28
	47	391,500	1,754,000	0
	48	1,000,337	2,754,337	1,634,577 昭48. 9. 18
	49	2,517,585	5,271,992	
	50	2,055,399	7,327,321	3,000,000 昭51. 1.8~9
	51	1,637,979	8,965,300	3,000,000 昭52. 2. 9
	52	2,845,805	11,811,105	1,365,423 昭53. 1. 6
	53	1,931,710	13,742,815	2,500,000 昭54. 2. 13
1980	54	2,603,179	16,345,994	2,500,000 昭54. 11. 30
	55	3,208,517	19,554,511	3,000,000 昭55. 11. 12
	56	4,693,392	24,247,903	4,000,000 昭56. 12. 23
	57	3,323,004	27,570,907	4,000,000 昭58. 2. 14
	58	7,408,603	34,979,510	4,382,231 昭58. 11. 8
				3,000,000 昭59. 3. 22
	59	2,438,382	37,417,892	2,000,000 昭60. 1. 30
				652,951 昭60. 3. 31
	60	2,171,691	39,589,583	2,000,000 昭61. 1. 28
	61			408,354 昭61. 5. 10
	1,708,186	41,297,769	2,000,000 昭61. 11. 18	
			552,190 昭62. 9. 5	
	2,831,584	44,129,353	2,000,000 昭63. 2. 19	
	3,348,538	47,477,891	4,000,000 平元. 2. 14	
1985	平成元	3,466,107	50,943,998	
	2			3,004,274 平2. 4. 13
		4,022,204	54,966,202	4,800,000 平3. 3. 12
	3	2,778,656	57,744,858	
	4	1,734,397	59,479,255	2,800,000 平4. 4. 9
	5	1,788,218	61,267,473	1,800,000 平5. 4. 20
	6	1,676,621	62,944,094	1,800,000 平6. 6. 21
	7	1,749,186	64,693,280	1,700,000 平7. 5. 23
	8	1,050,210	65,743,490	1,700,000 平8. 5. 21
計	65,743,490		64,600,000	

Sources et références bibliographiques

Sources

Recueils de documents :

Chishima Habomaishotô kyojûsha renmei, *Moto tômin ni yoru Hoppô ryôdo henkan undô no ayumi* (La marche du mouvement pour le retour des Territoires du Nord d'après les anciens insulaires), Sapporo : Chishima Habomaishotô kyojûsha renmei, 1997.

Gaimushô jôhō bunka kyoku, *Warera no Hoppô ryôdo : 2012 nenpan* (Nos Territoires du Nord : édition pour l'année 2012), Tokyo : Gaimusho jôhō bunka kyoku, 2013.

Hoppô ryôdo mondai taisaku kyôkai, *Hoppô ryôdo henkan undô 50 nen shi* (Histoire pour la cinquantième année du mouvement pour le retour des Territoires du Nord), Tokyo : Hoppô ryôdo mondai taisaku kyôkai, 1996.

Okinawa kyôkai (dir.), *Nanpô dôhō engo kai : 17 nen no ayumi* (L' Association pour le soutien de nos compatriotes du Sud : la marche des 17 années), Tokyo : Okinawa kyôkai, 1973.

Recueil de témoignages :

Chishima Habomaishotô kyojûsha renmei (Ligue des anciens residents de îles Kouriles et d'Habomai), *Moto tômin ga kataru warera no Hoppô Yontô – Sengo hen* (Les anciens résidents racontent nos Quatre Îles du Nord – tome racontant les événements du lendemain de la Guerre), Sapporo : Chishima Habomaishotô kyojûsha renmei, 1988.

Sôka gakkai seinen bu hansen shuppan iinkai (dir.), *Bôkyô no shimajima : Chishima, Karafuto hikiagesha no kiroku* (Les îles désirées : les témoignages des expulsés des Kouriles et de Sakhaline), Tokyo : Daisanbunmeisha, 1976.

Sites internet des principales associations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord :

Site de l' Alliance pour la rétrocession des Territoires du Nord : <http://www.hoppou-d.or.jp/cms/cgi-bin/index.pl?>

Site de l' Association pour le règlement de la question des Territoires du Nord : <http://www.hoppou.go.jp/>

Site de la Ligue des anciens résidents des îles Kouriles et d' Habomai : <http://www.chishima.or.jp/index.htm>

Sites internet des instances gouvernementales du Japon :

Site du Ministère des Affaires étrangères : <http://www.mofa.go.jp/index.html>

Site du Bureau gouvernemental pour la Planification et la Coordination sur le Territoire et la Souveraineté : http://www.cas.go.jp/jp/ryodo_eg/index.html

Bibliographie

Histoire du Japon contemporain :

Jean-Marie BOUISSOU, *Le Japon depuis 1945*, Paris : A. Colin (2^e éd.), 1997.

Jean-Marie BOUISSOU (ED.), *Le Japon contemporain*, Paris : Fayard CERI, 2007.

Eddy DUFOURMONT, *Histoire politique du Japon, 1853-2011*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2012.

Tobias HARRIS, « Le parti démocrate au Japon et la longue crise de l'archipel », in *IFRI / Politique étrangère*, 2011/1 – Printemps, p. 87- 99.

Hikaru HIRANUMA, « Japan's Energy Policy in a Post-3/11 World », in *IFRI.Asie.Visions* 72, September 2014.

Edwin Oldfather REISCHAUER et Richard DUBREUIL, *Histoire du Japon et des Japonais*, Paris : Ed. du Seuil, 1997.

Michel VIE, *Le Japon et le monde au XXe siècle*, Paris : Masson, 1995.

Histoire de l'Union soviétique et de la Russie :

Michel LARAN et Jean-Louis VAN REGEMORTER, *La Russie et l'ex-URSS: de 1914 à nos jours*, 3e éd. revue et augmentée., Paris : Armand Colin, 1996.

Ronald Grigor SUNY, *The Cambridge History of Russia*, Cambridge : Cambridge University Press, 2006.

Nobuo SHIMOTOMAI, Hiroshi SHIMADA (dir.), *Genzai Roshia wo shiru tame no 55 shô* (55 chapitres pour comprendre la Russie contemporaine), Tokyo : Akashi, 2002.

Valery TISHKOV, *Ethnicity, Nationalism and Conflict In and After the Soviet Union : The Mind Aflame*, Londres : SAGE, 1997.

Les relations diplomatiques en Asie de l'Est :

Warren I. COHEN et Akira IRIYE (ed.), *The Great Powers in East Asia, 1953-1960*, New-York : Columbia University Press, 1990.

Françoise NICOLAS, Céline PAJON et John SEAMAN, « La nouvelle diplomatie économique asiatique : Chine, Japon, Corée comme exportateurs d'infrastructures », in *IFRI Asie.Visions* 68, Mai 2014.

Politique étrangère du Japon :

Tsuneo AKAHA, « Japon : trouver l'équilibre entre *soft power* et *hard power* », in *IFRI Politique étrangère*, 2011/1 – Printemps, p. 115-127.

Jean-Marie BOUISSOU, Zaki LAÏDI et Guy FAURE, *L'expansion de la puissance japonaise*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1991.

Jean-Marie BOUISSOU, « Une spécificité japonaise », in *Pouvoirs*, n°88, janvier 1999, p. 93-105.

Jean-Marie BOUISSOU, « La politique étrangère du Japon depuis Meiji : essai d'interprétation », in *Politique étrangère*, 2000, 65 (3-4), p. 787-798.

Jean-Marie BOUISSOU, *Géopolitique du Japon – Une île face au monde*, Paris : PUF, 2014.

François JOYAUX, *La politique extérieure du Japon*, Paris : Presses universitaires de France, 1993.

Céline PAJON, « Le réarmement contrôlé du Japon », in *IFRI / Politique étrangère*, 2011/1 – Printemps, p. 129-140.

Céline PAJON, « Le Japon d' Abe face à la Chine de Xi : de la paix froide à la guerre chaude ? », in *IFRI / Politique étrangère*, 2014/3 – Automne p. 23-34.

Richard J. SAMUELS, *Securing Japan : Tokyo's Grand Strategy and the Future of East Asia*, Ithaca : Cornell University Press, 2007.

Narushige MICHISHITA et Richard J. SAMUELS, « Hugging and Hedging, Japanese Grand Strategy in the Twenty-First Century » in Henry R. NAU et Deepa M. OLLAPALLY (ed.), *Worldviews of Aspiring Powers*, New-York : Oxford University Press, 2012, p. 146-180.

Politique étrangère russe :

Tsuneo AKAHA, « A Distant Neighbor : Russia's Search to Find Its Place in East Asia », in *globalasia.org*, summer 2012.

Tsuneo AKAHA et Anna VASSILIEVA (dir.), *Russia and East Asia: informal and gradual integration*, Londres : Royaume-Uni, 2014.

Stephen BLANK, « Russia's Far East : Looking beyond China », *Russie.Nei.Visions* n°54, August 2010.

Bobo LO, « Russia's Eastern Direction_Distinguishing the Real from the Virtual », *Russie.Nei.Reports* n°17, January 2014.

Céline MARANGÉ, « Le rapprochement de la Russie avec la Chine : le triomphe de la stratégie sur la tactique ? », *IRSEM*, note de recherche stratégique n°19, mai 2015.

Sergey RADCHENKO, *Unwanted Visionaries : the Soviet Failure in Asia at the End of the Cold War*, New York : Oxford University Press, 2014.

Jean-Louis VAN REGEMORTER, *La Russie et le monde au XXe siècle*, Paris : Masson A. Colin, 1995.

Relations bilatérales entre le Japon et la Russie :

Kimie HARA, *Japanese-Soviet/ Russian Relations Since 1945*, Londres : Routledge, 1998.

Tsuyoshi HASEGAWA, *Hoppô ryôdo mondai to Nichiro kankei* (Le problème des Territoires du Nord et les relations nippo-russes), Tokyo : Chikuma, 2000.

Makoto IOKIBE, Nobuo SHIMOTOMAI, Anatolii Vasil'evich TORKUNOV, Dmitrii Viktorovich STREL'TSOV (dir.), *Nichiro kankeishi – Parareru hisutorii no chôsen* (Histoire des relations nippo-russes – le défi d'une Histoire parallèle), Tokyo : Tokyo Daigaku Shuppansha, 2015.

Natasha KUHRT, *Russian Policy Towards China and Japan: the El'tsin and Putin Periods*, Londres : Routledge, 2007.

Céline PAJON, « Japon-Russie : « Vers un rapprochement stratégique ? » », in *IFRI Russie.Nei.Visions* n°72, septembre 2013.

Gilbert ROZMAN (dir.), *Japan and Russia: The Tortuous Path to Normalization, 1949-1999*, Londres : Basingstoke, 2000.

Muneo SUZUKI, Masaru SATO, *Hoppô ryôdo : « tokumei kôshô »* (Les Territoires du Nord : « Les négociations spéciales »), Tokyo : kôdansha, 2006.

Contentieux territoriaux du Japon

Japan's Territorial Issues and the Historical Understandings of the Concerned Countries – case Studies on the Senkaku Islands, Takeshima and the Northern Territories, JIIA, mars 2014.

Toshizuki AKIZUKI, *Chishima rettô wo meguru Nihon to Roshia* (Le Japon et la Russie autour de l'archipel des Kouriles), Sapporo : Hokkaidô Daigaku Shuppankai.

Nobukatsu FUJIOKA (dir.), *Kokkyô no shima wo hakkenshita Nihonjin no monogatari* (Récits de Japonais ayant découvert des îles frontalières du pays), Tokyo : Shôdensha, 2012.

Akihiko IWASHITA, *Hoppô ryôdo mondai – 4 demo, 0 demo, 2 demo naku* (Le problème des Territoires du Nord – ni quatre, ni zéro, ni deux [îles]), Tokyo : Chûôkôron shinsha, 2005.

Hiroshi KIMURA, *The Kurillian Knot: a History of Japanese-Russian Border Negotiations*, Mark EALEY (trad.), Stanford, Calif., Stanford University Press, 2008.

Kokumin kaikan, *Warera Chishima minami Karafuto wo hoki sezu* (Nous qui ne renonçons ni aux Kouriles ni à la partie méridionale de Sakhaline), Osaka : Kokumin kaikan, 1998.

Tadashi OCHIAI, *Hoppô ryôdo mondai : sono rekishiteki jijitsu, hôri, seijiteki haikai* (Le problème des Territoires du Nord : le fond historique, juridique et politique), Tokyo : Bunkashobo hakubunsha, 1992.

Tokumatsu SAKAMOTO et Shizuma KAI, *Kaese Hoppô ryôdo* (Rendez les Territoires du Nord !), Tokyo : Seinen shuppansha, 1977.

Brad WILLIAMS, *Resolving the Russo-Japanese Territorial Dispute: Hokkaido-Sakhalin Relations*, Londres : Routledge, 2007.

Histoire des îles Kouriles

Yukiko KUROIWA, « Minami Chishima ni okeru nihonjin shakai no kôryû to shômetsu no purosesu : "hoppô ryôdo" no Nihon jidai » (L'essor et la disparition de la société japonaise dans les Kouriles du Sud : la période japonaise des « Territoires du Nord »), in *Journal of policy studies*, Iwate Prefectural University, 7(2), mars 2006, p. 247-261.

Yukiko KUROIWA, *Chishima wa dare no mono ka – Senjûmin, Nihonjin, Roshiajin* (A qui appartiennent les Kouriles ? Les premiers habitants, les Japonais, les Russes), Tokyo : Tôyôshoten, 2013.

Histoire contemporaine d' Okinawa

Moriteru ARASAKI, *Gendai Nihon to Okinawa* (Le Japon contemporain et Okinawa), Tokyo : Yamakawa shuppansha, 2002.

Noboru YONAKUNI, *Sengo Okinawa no shakai henka to kindai* (Les changements de la société d' Okinawa dans l'après-guerre et sa modernisation), Naha : Okinawa taimusu sha, 2001.

Pensée politique et nationalisme au Japon

Yves BOUGON, « Le Japon par lui-même », in *Critique internationale*, 2001/4 n°13, p. 54-60.

Eric BOULANGER, « L'ambiguïté de l'identité japonaise en relations internationales et la montée

en puissance de la Chine : la fin du pacifisme constitutionnel ? », in *Relations internationales*, 2013/2 n° 154, p. 125-142.

Alexander BUKH, *Japan' National Identity and Foreign Policy : Russia as Japan's « Other »*, Londres, New-York : Routledge, 2010.

Peter N. DALE, *The Myth of Japanese Uniqueness*, Londres : Routledge, 2011 (1^{ère} éd. 1986).

Alice EKMAN et Céline PAJON, « Nationalismes en Chine et au Japon et implications pour les relations bilatérales », in *IFRI Asie. Visions* 70, Juillet 2014.

Masao MARUYAMA, *Thought and Behaviour in Modern Japan Politics*, Londres : Oxford University Press, 1963.

Eiji OGUMA, *A Genealogy of 'Japanese' Self-images*, Melbourne : Trans Pacific Press, 2002.

Eiji OGUMA, « *Minshu* » to « *Aikoku* » : *sengo Nihon no nashonarizumu to kôkyôsei* (« Démocratie » et « Patriotisme » : le nationalisme du Japon de l'après-guerre et le communautarisme), Tokyo : Shinyôsha, 2005.

Eiji OGUMA, Yôko UENO, « *Iyashi* » no nashonarizumu : *kusa no nehoshu undô no jisshô kenkyû* (le nationalisme qui soigne : étude des bases des mouvements conservateurs), Tokyo : Keiô daigaku shuppansha, 2003.

Céline PAJON, « Le retour de l'idée nationale au Japon : tourner la page de l'après-guerre », in *IFRI Politique étrangère*, 2008/2 – Été, p. 401-412.

Naoki SAKAI, « Nationalisme japonais de l'après-guerre, complicité en État périphérique et super-État », in Assoc. Multitudes *Multitudes*, 2003/3 – n°13, p. 33-43.

Katsuya TAKAHASHI, « Le jeu dangereux du nationalisme : les Japonais à l'épreuve de leur rivalité avec la Chine », in PUF *Cités*, 2006/3 – n°27, p. 11-19.

Kosaku YOSHINO, *Cultural Nationalism in Contemporary Japan*, Londres : Routledge, 1992.

Table des matières

Remerciements.....	1
Notes de l'auteur.....	2
Introduction générale.....	4
Chapitre premier : les prémices du mouvement pour la rétrocession des îles Kouriles au lendemain de la guerre (1945-1952).....	9
I – Nemuro et le sort des résidents des territoires au nord de l'archipel japonais.....	10
A/ Les initiatives du maire de Nemuro au lendemain de la guerre.....	10
B/ Le rôle des anciens résidents dans la naissance du mouvement.....	16
II – Les autorités japonaises et le « chantier des Territoires du Nord ».....	21
A/ Les îles Kouriles : un thème politique ancré rapidement à Hokkaidô.....	21
B/ Une prise de conscience lente et confuse du gouvernement japonais sur le contentieux des îles au nord du pays.....	25
C/ Les contentieux territoriaux du Japon : des séquelles de l'après-guerre.....	27
Chapitre 2 : Le plan du gouvernement japonais pour les « Territoires du Nord ».....	31
I – Les négociations nippo-soviétiques et l'uniformisation du mouvement pour le retour des Territoires du Nord.....	31
A/ La Déclaration commune et la naissance des « Territoires du Nord »	32
B/ L' Association pour l'assistance de nos compatriotes du Sud : premier échelon de la bureaucratisation du mouvement pour le retour des Territoires du Nord.....	34
II – Un système pour résoudre le contentieux des « Territoires du Nord ».....	36
A/ Le Bureau ministériel pour la planification du Nord.....	36
B/ Trois groupes d'acteurs pour le règlement du contentieux des « Territoires du Nord » : le gouvernement japonais, les organes administratifs et associations et le peuple japonais.....	38
C/ Le coût du soutien du mouvement pour le retour des Territoires du Nord.....	39
D/ La loi de 1982 et l'établissement du fonds pour le développement des régions du Nord.....	40
III - La structure des principales associations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord.....	42
A/ Les trois principales associations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord : ressources humaines et financement.....	43
B/ La Ligue des anciens habitants des îles Kouriles et d' Habomai : une association allant à l'encontre du pouvoir central ?.....	47

Chapitre 3 : La rédaction de l' Histoire des « Territoires du Nord ».....	56
I – Le discours japonais pour le retour des « Territoires du Nord » : concilier les aspirations nationales avec le droit international.....	56
A/ Le Japon : pays démocratique et pacifique.....	57
B/ Les Japonais des « Territoires du Nord » : des victimes de la guerre.....	61
II – Les moyens de l'écriture de l' Histoire des « Territoires du Nord ».....	64
A/ La « Librairie du Nord ».....	64
B/ Les publications.....	67
III – Les manifestations du mouvement pour le retour des Territoires du Nord.....	69
A/ Le mouvement pour la demande de rétrocession des Territoires du Nord.....	69
B/ Les anciens résidents en tête du mouvement ?.....	74
C/ Construire un pont entre le Japon et les « Territoires du Nord ».....	78
 Chapitre 4 : L'essoufflement du mouvement pour le retour des Territoires du Nord : un état des lieux au xxie siècle.....	84
I – La pérennité du mouvement dans les mains du peuple japonais ?.....	85
A/ La remise en question du soutien populaire du mouvement.....	85
B/ Les jeunes générations : cibles et acteurs du mouvement pour le retour des îles. 86	
II – Un mouvement bureaucraté et corrompu ? La remise en question du mouvement pour le retour des îles au Japon.....	89
A/ Les critiques de Muneo Suzuki : ancien député d' Hokkaidô à la Diète.....	89
B/ Les critiques du fond du discours du mouvement pour le retour des Territoires du Nord.....	92
 Conclusion générale.....	98
 Annexes.....	101
Chronologie.....	101
Cartes et illustrations.....	103
Requête, déclarations et résolutions.....	110
Données sur le mouvement pour le retour des Territoires du Nord.....	130
 Sources et références bibliographiques.....	137
Sources.....	137
Bibliographie.....	138

Le contentieux territorial entre le Japon et la Russie constitue, au vu de l'histoire des relations diplomatiques entre les deux pays depuis 1945, une véritable pierre d'achoppement qui, au-delà d'avoir empêché la conclusion en bonne et due forme d'un traité de paix, en est venu au fil des années à entraver le dialogue entre ces deux peuples voisins.

Le mouvement pour le retour des Territoires du Nord veut rassembler tout le peuple japonais afin d'appuyer la demande du gouvernement national pour le retour des « Quatre îles du Nord. » Cependant, ce mouvement, bien qu'hostile à l'occupation soviétique puis russe de ces territoires, veut conduire cette résolution de manière pacifique. Ainsi, l'étude de ce mouvement offre un bon exemple du Japon démocratique, nationaliste et pacifique de l'après-guerre. En outre, l'histoire des « Territoires du Nord » telle qu'elle fut rédigée et diffusée par les autorités japonaises illustre la volonté du gouvernement de contrôler ce mouvement dans sa globalité.

Mots-clés :

Japon « Territoires du Nord » Histoire Après-guerre Nationalisme Pacifisme